

JARDINS DE L'HÔTEL BIRON (MUSÉE RODIN, PARIS 7^e)

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE **Volume 1 : Texte, Annexes et Tableau historique**



© musée Rodin (photo Jérôme Manoukian)

Sous la direction de Cécile TRAVERS
avec la collaboration de Magali GONDAL

Septembre 2007

SOMMAIRE

Avant-propos.....	p. 3
A- CONTEXTE DE L'INTERVENTION.....	p. 4
1. Motifs et moyens	
a) Cadre administratif.....	
b) Conditions de l'intervention.....	
2. Problématique et méthode.....	p. 5
a) Méthodologie de terrain.....	
b) État des connaissances historiques.....	p. 6
c) Analyse critique de la cartographie.....	p. 7
B- GENÈSE ET ÉVOLUTION DU SITE AU XVIII ^e s. D'APRÈS LA DOCUMENTATION HISTORIQUE.....	p. 9
1. Évolution de l'urbanisme entre le Moyen Age et le XVIII ^e siècle dans le secteur d'implantation de l'hôtel.....	
2. Un petit décroché de mur qui en dit long sur l'histoire des terrains d'implantation de l'hôtel	p. 11
3. Un hôtel et des jardins assis sur d'anciennes sablières.....	p. 12
4. Morphologie des jardins d'Abraham Peyrenc de Moras.....	p. 13
a) Un jardin d'agrément implanté sur une plate-forme maçonnée offrant un point de vue sur le paysage alentour.....	
b) Un potager-fruitier protégé par des murs et situé en contrebas du jardin d'agrément.....	p. 14
c) Une cour d'honneur pavée entourée d'une barrière en bois peinte en vert.....	p. 16
d) Un grand bosquet de tilleuls et de charmilles traité en décaissé à l'Est de la cour d'honneur.....	
5. Les aménagements de Louis-Antoine de Gontaut de Biron.....	p. 17
C- L'ÉVOLUTION DU JARDIN AU REGARD DES DONNÉES DE FOUILLE.....	p. 19
1. Les niveaux antérieurs à l'implantation de l'hôtel.....	
2. Les traces liées aux aménagements d'Abraham Peyrenc de Moras.....	
3. Les traces liées aux aménagements de Louis-Antoine de Gontaut de Biron.....	p. 20
a) Les travaux de terrassement.....	
b) Les travaux de maçonnerie relatifs au mur de clôture Est.....	p. 22
c) L'aménagement du jardin d'agrément.....	p. 23
4. Les interventions successives du XIX ^e siècle à nos jours.....	p. 28
a) La restauration à l'identique de l'architecte François Duvillers : 1835-1836.....	
b) Les transformations attribuées aux Sœurs de la C. du S.-C. au cours de la seconde moitié du XIX ^e siècle.....	p. 30
c) De 1912 à 1923.....	p. 32
d) La réhabilitation des jardins par M. Georges Grappe en 1927.....	p. 33
e) La réfection de l'allée latérale et du mur de clôture oriental : 1934-1938.....	p. 34

f) La restauration du « parc » en 1948.....	p. 35
g) Les aménagements de la seconde moitié du XX ^e siècle.....	p. 36
D- LE DÉCOR DES JARDINS DE L'HÔTEL BIRON AU XVIII ^e siècle.....	p. 38
1. Les données historiques.....	
a) À l'époque d'Abraham Peyrenc de Moras.....	
b) À l'époque du duc de Biron.....	p. 39
2. Étude du matériel extrait de la fosse U.S. 219.....	p. 45
a) Contexte de découverte, nature et datation du dépôt.....	
b) Le matériel céramique.....	p. 46
c) Les éléments de décor en terre cuite.....	p. 51
E- SYNTHÈSE	p. 53
ANNEXES.....	p. 56
TABLEAU HISTORIQUE.....	p. 61

Avant-propos

Ce document rend compte des connaissances acquises sur les jardins de l'hôtel Biron suite à l'étude archéologique menée de février à septembre 2007.

Cette étude se proposait d'apporter des éléments tangibles à la connaissance de l'évolution du site, et d'alimenter l'interprétation critique de la documentation historique, afin de permettre au Musée Rodin d'appréhender la question du réaménagement des parties boisées de son jardin avec toute la lucidité requise.

Le croisement des données archéologiques recueillies lors de l'intervention terrain, avec les informations issues de l'analyse approfondie de la documentation historique a permis d'éclaircir les conditions de la création du jardin d'Abraham Peyrenc de Moras en 1728-1730 et de caractériser une dizaine d'étapes différentes, jalonnant son histoire du début du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

En quelques décennies, des terrains vagues situés aux portes de Paris, limitrophes de l'hôtel royal des Invalides, ont été transformés en jardin d'avant-garde, cité comme modèle et visité par les plus grands dès le XVIII^e siècle. Connu par des plans et des descriptions de l'époque, le jardin du duc de Biron, datant des années 1753-1755, fait encore référence auprès de nombreux spécialistes de l'histoire des jardins.

La découverte d'une « fosse-dépotoir » au sein du grand quinconce actuel, fut un peu la cerise sur le gâteau de cette passionnante enquête sur les traces laissées par les générations de jardiniers s'étant succédés à l'entretien de ce jardin. Grâce au matériel contenu dans cette fosse, nous avons maintenant une idée assez concrète du mobilier décoratif qui ornait les allées et les cabinets de verdure des jardins du duc de Biron dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

A- Contexte de l'intervention

1. Motifs et moyens

a) Cadre administratif

Adresse : Jardin du musée Rodin, 77 rue de Varenne, 75007 Paris

Propriétaire : Établissement public du musée Rodin

Entreprise prestataire : ALTER-EGOS, rue du Repos, 69640 Montmclas-Saint-Sorlin

Responsable scientifique : Cécile TRAVERS

Durée de l'intervention terrain : du 20 février au 23 mars 2007

Moyens techniques : une pelle mécanique à pneus (Ent. E.L.T.P., Maisons-Alfort, 94)

Topographie : ALPHA-TOPO, 34 rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 Paris (positionnement des sondages sur plan)

Personnel : une archéologue chargée d'étude (Cécile Travers), une archéologue assistante (Magali Gondal) et un pelleteur

b) Conditions de l'intervention

Une étude phytosanitaire des arbres du jardin du musée Rodin, réalisée en 1999, et actualisée en juin 2006, prévoyait l'abattage, à plus ou moins long terme, de près de 80 % des sujets. Face à ce constat, l'Établissement public du Musée Rodin a entrepris de réfléchir au devenir de son parc. À savoir, était-il préférable de replanter à l'identique ou bien fallait-il mettre à profit cette situation pour élaborer un projet qui valoriserait et serait en harmonie avec l'histoire de cet hôtel particulier du XVIII^e siècle.

La Commission Supérieure des Monuments Historiques 6^{ème} section « Parcs et Jardins » s'étant réunie le 19 mai 2005, a mis en évidence la nécessité de procéder au préalable à une étude historique approfondie afin de mieux connaître l'histoire du jardin et de caractériser les différentes étapes ayant conduit à son état actuel.

L'étude historique, confiée au GRAHAL, a donné lieu à un rapport, remis en avril 2006. Grâce à la quantité de documents d'archives mise au jour, une chronologie détaillée des événements ayant marqué le jardin depuis le début du XVIII^e siècle a pu être dressée. En revanche un certain nombre de plans étaient en contradiction les uns avec les autres et laissaient subsister des doutes quant aux aménagements ayant effectivement été réalisés. Il est très vite apparu que seule une investigation de type archéologique était en mesure d'apporter des éléments tangibles à la connaissance de l'évolution du jardin au cours du temps et d'alimenter l'interprétation critique de la documentation historique.

Indissociable des recherches en archives, l'archéologie des jardins permet de déchiffrer dans le temps et dans l'espace les événements vécus par un jardin, en allant voir au plus près de sa matière, la terre. Dans la plupart des cas, elle apporte également des informations d'ordre structurel (nature du sous-sol, anciens aménagements liés à la gestion de l'eau, etc...) dont la compréhension s'avère souvent favorable à la pérennité d'un projet de jardin, quel qu'il soit.

2. Problématique et méthode

a) Méthodologie de terrain

L'étude archéologique d'un jardin, à l'image de son objet, est par nature pluridisciplinaire. Menée selon les techniques de l'archéologie classique, sous forme de sondages ou de fouilles plus étendues, elle s'appuie également sur des disciplines environnementales telles que la pédologie, la géomorphologie, voire le cas échéant, la palynologie, tout en faisant appel à des connaissances spécifiques en botanique, en histoire des jardins, en histoire des techniques et en histoire de l'architecture.

Lorsqu'il s'agit d'un diagnostic, ce qui était le cas pour le jardin du Musée Rodin, la mise en oeuvre de terrain consiste à réaliser un certain nombre de sondages linéaires au moyen d'une pelle mécanique à godet lisse de 1 m 80 à 2 m de large. Leur profondeur varie en fonction de celle du terrain dit « géologique », c'est-à-dire n'ayant pas subi d'impact anthropique. Leur nombre et leur emplacement précis sont définis en fonction des données historiques connues sur le jardin et des observations préalablement effectuées sur le terrain. Ils prennent également en compte les contraintes spatiales liées aux réseaux souterrains (eau, électricité, gaz) et aux structures végétales présents sur le site. Afin de répondre aux questions pouvant survenir pendant le déroulement du chantier, des décapages ponctuels sont également envisageables.

Dans le cas présent, nous étions confrontés à de très fortes contraintes spatiales liées à la présence des arbres et des structures héritées des aménagements antérieurs. Celles-ci ont conditionné de manière très stricte notre choix d'implantation des sondages, laissant peu de place à une stratégie d'ordre purement archéologique. Pour des raisons d'accessibilité et de respect de la composition actuelle, ont volontairement été exclues du périmètre de fouille : la zone centrale du jardin aménagée par Jacques Sgard en 1992, ainsi que la zone Ouest qui laissait trop peu de marge de manœuvre, compte tenu de la distance aux arbres à respecter et du recul nécessaire aux déplacements de la pelle mécanique.

L'espace imparti était donc limité, mais en théorie suffisant pour répondre aux principales questions qui nous étaient posées. En tout, 15 sondages ont été réalisés, implantés sur une surface de 13 600 m² correspondant au tiers oriental du jardin et à la zone comprise entre la terrasse de Jacques Sgard et le mur de clôture Sud, soit environ la moitié de la surface parcellaire globale. À eux seuls, ces 15 sondages représentent environ 4,5 % de la surface étudiée. Leur profondeur oscille entre 0 m 70 (S. XV) et 3 m (S. VI), et leur longueur entre 1 m 60 (S. XV) et 27 m 30 (S. II).

Ils ont été répartis de la manière suivante (ill. 1) :

- S.I entre la roseraie et le bosquet des Trois Ombres
- S. XIII et S. XIV dans le bosquet des Trois Ombres

- S. XV dans l'allée latérale Est
- S. VII, S. VIII, S. IX, S. X, S. XI, et S. XII dans le grand sous-bois
- S. V et S. VI dans le petit sous-bois
- S. II, S. III, et S. IV dans l'aire jeu située à l'extrémité Sud du jardin

Les faces latérales de ces sondages ont ensuite été étudiées selon la méthode stratigraphique, par la caractérisation d'unités stratigraphiques (U.S.) décrites selon des critères colorimétriques, texturaux et structuraux, généralement utilisés en pédologie, ainsi que sur des traits biologiques et archéologiques (voir le tableau des U.S. p. ???)

L'analyse archéologique proprement dite a reposé sur l'interprétation croisée des données de fouille et leur confrontation avec les données issues de la documentation historique. Ce travail a nécessité une relecture approfondie des sources d'archives, ainsi que la mise à l'échelle des plans les plus significatifs. Ces derniers ont ensuite été superposés au plan des sondages afin d'orienter l'interprétation des unités stratigraphiques et de favoriser leur calage chronologique. Au final, cette analyse a permis de confirmer ou d'infirmer la présence des structures de jardin mentionnées dans la documentation, et de parfaire la connaissance de leur évolution au cours du temps.

Compte tenu des attentes de M. Mouton, A.C.M.H. en charge du dossier, et des questions propres à l'archéologie des jardins, notre intervention de terrain s'est articulée autour des axes de recherche suivants :

- Compréhension de la structure profonde du jardin et de son incorporation au sein du schéma hydrogéologique général,
- Repérage et calage chronologique des différents niveaux d'occupation du jardin depuis le terrain dit « géologique » jusqu'à nos jours,
- Repérage et calage chronologique d'anciens aménagements et éléments de composition propres au jardin (allées, structures maçonnées, structures hydrauliques, plantations, dénivellations...),
- Compréhension des différences de niveau observées sur le site, notamment de la transition entre l'avant-cour et le bosquet des Trois Ombres.

b) État des connaissances historiques

Nous renvoyons le lecteur au tableau historique figurant en page 62 de ce rapport. Réalisé à partir de l'étude historique rendue par le G.R.A.H.A.L. en avril 2006, celui-ci restitue de manière chronologique l'ensemble des informations issues de la documentation historique. Il permet de parcourir en un coup d'oeil l'enchaînement des événements ayant marqué la genèse, puis l'évolution des jardins de l'hôtel Biron, de 1719 à nos jours.

L'analyse de la documentation historique, a permis d'élaborer certaines hypothèses quant à la configuration du site avant et après l'implantation de l'hôtel, et quant à son intégration dans le tissu urbain du XVIII^e siècle. Ces thèmes sont abordés dans la partie B de ce rapport.

Enfin, certaines sources¹, étudiées de manière plus approfondie, ont fourni des renseignements inattendus, notamment en ce qui concerne :

- l'aspect des jardins à l'époque d'Abraham Peyrenc de Moras,
- les modalités techniques des aménagements effectués par le duc de Biron entre 1753 et 1755,
- l'évolution de la décoration au cours du XVIII^e siècle.

En plus d'apporter des informations précises et datées sur les états successifs du jardin au XVIII^e siècle, ces documents ont servi à alimenter l'interprétation croisée des données de fouille. Nous nous y référons tout au long des parties B, C et D de ce rapport.

c) Analyse critique de la cartographie

Face à la quantité de plans parfois contradictoires, mis au jour par l'étude historique, une analyse critique de la documentation cartographique s'est vite avérée nécessaire.

Ainsi, les plans de la ville de Paris restituent assez fidèlement le dessin d'ensemble des jardins, et permettent de se faire une idée relativement juste de l'évolution générale de la propriété entre le XVIII^e et le XX^e siècles. En revanche, ils tombent dans l'imprécision notoire dès qu'il s'agit de détails. Force a été de constater que la plupart d'entre eux n'étaient pas exacts du point de vue des rapports d'échelle, faussant toute interprétation reposant uniquement sur une superposition avec le plan actuel. De plus, les dates affectées correspondaient bien souvent non pas à une date de réalisation, mais à une date de publication, d'où certaines incohérences chronologiques. En effet, certains plans, considérés comme de beaux objets, ont été réédités tels quels pendant parfois plusieurs décennies².

Pour toutes ces raisons, les plans de la ville de Paris se sont finalement avérés peu fiables, tout au moins pour ce qui concerne l'évolution de la structure interne des jardins de l'hôtel Biron. Ils nous ont en revanche beaucoup apporté en ce qui concerne l'intégration de la propriété dans le tissu urbain et l'évolution de ses limites parcellaires (cf. partie B de ce rapport).

Les plans les plus précis du point de vue de la représentation des jardins sont des relevés d'architectures accompagnés de descriptions, publiés dans deux ouvrages de référence du XVIII^e siècle. Les éléments qu'ils figurent sont attestés par de nombreux témoignages historiques (descriptions, inventaires, mémoires de travaux...). Ces plans apparaissent donc comme des sources relativement fiables en ce qui concerne la composition des jardins au XVIII^e siècle :

¹ Indiquées en gras dans le tableau.

² Le plan de Jean DELAGRIVE (1689-1757) – *Plan de Paris dédié à Messieurs les Prévôts des marchands et échevins de la ville* – publié en 1761, donc après la mort de son auteur, représente un état antérieur à 1753. Ce plan date en réalité de 1740. Il s'intitulait alors : *Nouveau plan de Paris et de ses faubourgs ou sont marqués tous les quartiers toutes les rues et cul-de-sac, toutes les églises et communautés de cette ville*. De même le plan de Robert de VAUGONDY (1723-1786) – *Plan de la ville et des faubourgs de Paris divisé en ses vingt quartiers* – publié en 1771, est une réédition d'un plan publié pour la première fois en 1760.

- Le « *Plan général de la maison et jardin de Madame de Moras qui l'a cédée à vie à Madame la duchesse du Maine* » publié par Jacques-François Blondel en 1752³ (ill. 6 et annexe n° 1).

Ce plan représente la propriété probablement dans l'état où la duchesse du Maine la découvre en 1736⁴. Blondel est visiblement venu faire ses relevés avant que celle-ci ne construise le bâtiment pour les officiers donnant sur la rue de Varenne⁵, car celui-ci ne figure pas sur le plan. En revanche, Blondel en parle dans sa description, rédigée vraisemblablement dans un second temps. Parlant de ce bâtiment, il précise : « *Nous n'avons point fait cette addition, ce bâtiment n'ayant pour objet que la commodité* ». L'hôtel ayant été construit entre 1728 et 1730, nous avons tout lieu de penser que l'aspect des jardins tels qu'ils sont dessinés par Blondel correspond dans ses grandes lignes à celui de l'état d'origine. D'après les documents historiques, la composition est restée sensiblement la même jusqu'en 1753, date des aménagements du duc de Biron. Malgré une haute précision de détail, Blondel modifie les rapports géométriques de la parcelle afin de reproduire l'effet d'optique ressenti sur le terrain⁶. Ainsi, la superposition avec le plan de localisation des sondages n'est pas vraiment pertinente (ill. 2).

- Le musée Rodin possède un autre plan détaillé des jardins d'Abraham Peyrenc de Moras, non daté, mais probablement postérieur à 1753 puisqu'il s'intitule : « *Plan des cours et jardins de l'hôtel de Biron* »⁷ (ill. 3). Apparemment, l'auteur s'est contenté de reproduire le plan paru chez Blondel, en version aquarellée. Moins précis en ce qui concerne certains détails⁸, il est en revanche plus exact pour ce qui est des dimensions de la parcelle.

- Le « *Plan des jardins de M. le Maréchal Duc de Biron à Paris* » publié par Georges-Louis Le Rouge entre 1776 et 1788⁹ (ill. 21, 22 et annexe n° 3).

Le plan général de la propriété (ill. 21) représente l'état des jardins après les modifications structurelles et esthétiques effectuées par le duc de Biron entre 1753 et 1755. Il a vraisemblablement été dessiné entre 1776 et 1779, date de la construction de la terrasse de style anglo-chinois à l'extrémité Sud du jardin, qui n'y figure pas. Celle-ci est en revanche représentée dans le 12^e livre de l'ouvrage (ill. 22).

Enfin il y a les plans cadastraux de la ville de Paris, qui, bien que précis du point de vue des rapports d'échelle, ne donnent pas beaucoup de détails en matière de représentation des jardins. Seuls sont indiqués : les contours schématiques des masses végétales, les alignements d'arbres, les cheminements et les structures hydrauliques apparentes. Les plans ayant servi pour l'étude archéologique sont :

- le cadastre par îlots de Vasserot et Belanger réalisé entre 1810 et 1836¹⁰

- le plan cadastral de Paris dessiné en 1900¹¹

- et le plan parcellaire de Paris datant de 1999¹²

³ BLONDEL Jacques-François, *Architecture française ou recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais et édifices les plus considérables de Paris, ainsi que des châteaux et maisons de plaisance situés aux environs de cette ville, ou en d'autres endroits de la France, bâtis par les plus célèbres architectes et mesurés exactement sur les lieux*, Paris, 1752, tome 1^{er}.

⁴ État des lieux dressé lors de la prise de possession de l'hôtel par la duchesse du Maine (15/01/1737, A.N., Minutier central, LXV, 263).

⁵ Les travaux se sont étalés entre mars 1737 et août 1738.

⁶ « (...) l'optique rapprochant toujours les parties éloignées (...) » Extrait de Jacques-François BLONDEL, *Architecture française* (...), Paris, 1752, tome 1^{er}, p. 205-208.

⁷ Extrait de l'étude historique de Raphaël MASSON, juin 2005 (Documentation du musée Rodin)

⁸ Par exemple les proportions de la terrasse de l'hôtel ne sont pas respectées.

⁹ LE ROUGE, Georges-Louis, *Jardins anglo-chinois à la mode, Détail des nouveaux jardins à la mode : 1^{er} cahier*, Paris, 1776-1788.

¹⁰ A.N. Contributions directes F³¹92, « quartier Saint-Thomas d'Aquin, îlot n° 13 »

¹¹ Archives de Paris, Documents iconographiques, 1Fi 4664, feuille 233bis.

¹² Feuilles 89 A et C, octobre 1999 (Ville de Paris, Service technique de la documentation foncière).

Tous ces documents cartographiques (plan de la ville de Paris, relevés d'architecture, plans cadastraux...) ont été convertis à l'échelle 1/1000^e afin de pouvoir être confrontés au plan de localisation des sondages (ill. 1). Celui-ci est basé sur un plan général de la propriété, levé en 2004 par l'agence Matthias KÜLKER¹³. Obtenue par reprographie, la conversion à l'échelle 1/1000^e a engendré des déformations et des décalages dont il a fallu tenir compte lors du travail de superposition. En ce qui concerne le plan des jardins du duc de Biron publié dans l'ouvrage de Georges-Louis Le Rouge, très fiable par ailleurs, nous avons cru bon d'effectuer deux superpositions, l'une basée sur le bassin, et l'autre sur l'hôtel, deux éléments censés ne pas avoir varié au fil du temps (ill. 4 et 5). Ainsi, selon l'emplacement du sondage étudié, nous nous sommes référés soit à l'une, soit à l'autre.

B- Genèse et évolution du site au XVIII^e siècle, d'après la documentation historique

1. Évolution de l'urbanisme entre le Moyen Age et le XVIII^e siècle dans le secteur d'implantation de l'hôtel

Les terrains sur lesquels ont été implantés l'hôtel Biron et ses jardins au XVIII^e siècle se situaient en rive gauche de la Seine, dans ce que les documents de l'époque appelaient : la « plaine » ou « couronne » de Grenelle¹⁴, dépendant du quartier de Saint-Germain-des-Prés. Situés à 750 m des berges actuelles, ces terrains sont formés des sédiments sablo-graveleux déposés par le fleuve au cours de son histoire. Ceux-ci surmontent le calcaire grossier du Lutétien¹⁵ qui apparaît à environ – 11 m de la surface du sol actuel¹⁶.

Au Moyen Age, cet endroit était une garenne, zone déserte et en friche dans laquelle les seigneurs et abbés de Saint-Germain-des-Prés venaient probablement chasser le lapin à leurs heures perdues. Le percement de la rue de Varenne, formant la limite Nord de la parcelle occupée par l'hôtel Biron, date seulement du début du XVII^e siècle. Appelée successivement « rue du Plessis », « rue de la Garenne », et finalement « rue de la Varenne », cette artère renvoie à l'existence de cette grande garenne qu'elle traversait d'Est en Ouest¹⁷.

En 1670, Louis XIV choisit ce secteur écarté de la ville, pour construire l'hôtel royal des Invalides. Les travaux sont menés rapidement entre 1671 et 1677. En revanche, la construction de l'église, le fameux dôme des Invalides, a duré trente ans, et s'est prolongée jusqu'en 1706. À cette époque, la rue de Varenne ne se prolongeait pas au-delà de l'actuelle rue de Bourgogne¹⁸ et se terminait par une barrière d'octroi, où l'on arrêtait les négociants qui rentraient dans Paris pour leur soustraire une taxe à l'importation de marchandises. La rue de Babylone, appelée « petite rue de Grenelle » en 1670 et qui formera plus tard la limite Sud

¹³ Documentation du Musée Rodin.

¹⁴ Vient du latin « garonella », qui a donné « garenne » en français.

¹⁵ Tranche de temps appartenant à l'ère tertiaire, comprise entre – 49 MA à – 40 MA. À cette époque, le bassin de Paris est un golf, il y règne un climat sub-tropical et la mer est chaude. Plusieurs transgressions marines vont déposer les sédiments marneux et sableux qui constitueront le fameux calcaire du Lutétien présent dans le sous-sol parisien, exploité à grande échelle dès l'époque gallo-romaine.

¹⁶ D'après : « Sol-Essai-Etudes », dossier n° 14.369, février 1987 (documentation musée Rodin) ; « Sol Progrès », Étude n° 90.5396, février 1991 (documentation musée Rodin) ; « Fondasol », JFS/JFS/IP 99388, août 2000 (documentation musée Rodin).

¹⁷ Par déformation linguistique, le mot « garenne » s'est transformé en « varenne ».

¹⁸ Celle-ci n'était pas encore percée.

des jardins de l'hôtel Biron ne se prolongeait pas jusqu'aux Invalides. Elle se terminait elle aussi par une barrière d'octroi située au niveau de l'actuelle rue Vaneau¹⁹ (ill. 17).

La parcelle sur laquelle l'hôtel Biron et ses jardins prendront place quelques années plus tard se trouvait donc à l'extérieur de la ville, dans l'intervalle compris entre les chemins menant à ces deux barrières d'octroi et l'hôtel royal des Invalides. Sur le plan de Nicolas de Fer, publié en 1705 (ill. 17), cette parcelle est représentée en friche et traversée du N/O au S/E par un chemin encaissé reliant l'allée bordée d'arbres qui longeait à cette époque l'enceinte orientale de l'hôtel des Invalides, à la barrière d'octroi de la rue de Babylone.

Avec la construction de l'hôtel royal des Invalides s'amorce un vaste mouvement d'urbanisation, qui prendra son envolée au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, lorsque de richissimes propriétaires investiront peu à peu les parcelles de terrain bordant les rues de Varenne et de Grenelle pour y construire de magnifiques hôtels particuliers assortis de jardins de plaisance. En quelques années, la rue de Varenne prendra le visage que nous lui connaissons aujourd'hui, fait d'une succession d'hôtels particuliers tous plus prestigieux les uns que les autres²⁰.

Le percement de la rue de Bourgogne, reliant la rue de Varenne à la rue de Grenelle, date quant à lui de 1717. À cette occasion, la barrière d'octroi qui se trouvait à l'extrémité de la rue de Varenne a probablement été supprimée, permettant le prolongement de la rue en direction des Invalides. Les plans de Bretez et de Roussel, datant tous deux des années 1730, donnent une image relativement fidèle de la physionomie des lieux après cette vague d'urbanisation (ill. 7 et 8). L'extension de la rue de Babylone jusqu'à l'actuel boulevard des Invalides, ordonnée par lettre patente de 1720²¹, n'est en revanche toujours pas réalisée en 1732²²...

À cette époque, le double alignement d'arbres figurant le long de l'enceinte orientale des Invalides sur les plans précédents a disparu. La mention « *cour à faire* », portée sur le plan d'un terrain acquis par Abraham Peyrenc de Moras en 1732 (ill. 16), révèle l'émergence d'un projet d'urbanisme²³. Le plan de Delagrive datant de 1740 (ill. 9) représente effectivement le tracé d'une voie bordée d'arbres longeant les Invalides à l'Est et se prolongeant en droite ligne jusqu'à la Seine. Il ne s'agit alors que d'un projet car le tracé se superpose au parcellaire de l'époque, sans tenir compte des constructions existantes. L'ouverture du cours des Invalides, puisque c'est de lui qu'il s'agit, n'aura lieu qu'en 1760²⁴. À cette date, seule la partie comprise entre la rue de Babylone et la rue de Varenne, longeant la parcelle de l'hôtel Biron, est réellement effective. La partie reliant la rue de Varenne à la rue de Grenelle figure encore en pointillé sur le plan de Jaillot réalisé en 1762 (ill. 10). Les expropriations de terrain et destructions de bâtiments engendrées par le projet ont dû retarder la réalisation de cette section. Le plan de Vaugondy, datant de 1771 (ill. 11), montre le cours des Invalides achevé, se prolongeant en droite ligne jusqu'à l'extrémité Ouest de la rue de Grenelle, et encadré sur toute sa longueur de deux contre-allées délimitées par des alignements d'arbres. Le projet d'extension jusqu'à la Seine a finalement été abandonné...

¹⁹ Anciennement « rue des Brodeurs ».

²⁰ Actuellement la rue de Varenne est l'une des rues de Paris les plus riches en hôtels particuliers du XVIII^e siècle.

²¹ Information extraite de la « Nomenclature officielle des rues de Paris » (<http://www.v1.paris.fr>).

²² Voir le bail à rente d'un terrain acquis des Invalides en 1732 par Abraham Peyrenc de Moras : « (...) tenant d'un bout à la terrasse du jardin dudit grand hôtel et de l'autre à l'endroit marqué pour continuer la rue de Babylone (...) » (A.N., Minutier central, CXVII-384, source : GRAHAL R&E avril 2006).

²³ Cette mention se trouve le long de la parcelle appartenant anciennement à l'hôtel royal des Invalides, sur laquelle le duc de Biron réalisera l'extension des jardins de l'hôtel jusqu'à la rue de Babylone. Deux doubles alignements d'arbres encadrent le tracé du futur cours. (A.N., Minutier central, CXVII-384, source : GRAHAL R&E avril 2006).

²⁴ Information extraite de la « Nomenclature officielle des rues de Paris » (<http://www.v1.paris.fr>).

2. Un petit décroché de mur qui en dit long sur l'histoire des terrains d'implantation de l'hôtel

En regardant d'un peu plus près certains plans de Paris de la seconde moitié du XVIII^e siècle (ill. 10) et du XIX^e siècle²⁵, nous remarquons que le mur Ouest de la clôture du jardin de l'hôtel Biron comporte un petit décroché significatif, environ vers le milieu de son parcours. Le graveur n'a sans doute pas dessiné ce détail par hasard. En effet, nous le retrouvons sur le plan cadastral du début du XIX^e siècle, considéré comme étant une source fiable en matière de découpage parcellaire (ill. 12). Une analyse succincte de la documentation historique révèle que ce petit décroché permet de parcourir quasiment toute l'histoire des terrains d'implantation de l'hôtel Biron et de ses jardins.

En 1719, soit deux ans après le prolongement de la rue de Varenne jusqu'aux Invalides, Louis de Roye de la Rochefoucauld, lieutenant général des galères de France, sa femme, Marthe Ducasse, et Charles-Gabriel de Belsunce acquièrent un terrain trapézoïdal situé à l'angle de la rue de Varenne et du « chemin qui conduit au dôme des Invalides »²⁶. Au moment de l'achat, ce terrain est clos de murs, excepté du côté Ouest où le vendeur s'est réservé une bande de terre, le long de laquelle les acquéreurs ont dû construire un mur de séparation à leurs frais (ill. 13 et 14)²⁷. En avril 1727, ce mur constitue la limite Ouest des terrains vendus par Louis de Roye de la Rochefoucauld à Abraham Peyrenc de Moras. Grâce à l'achat de plusieurs terrains limitrophes entre juin 1727 et août 1728, ce dernier parvient à constituer une grande parcelle unitaire, quasiment rectangulaire, qu'il destine à la construction de son hôtel (ill. 15). Celui-ci, ainsi que les jardins qui en dépendent sont réalisés de 1728 à 1730. À cette occasion, le mur Ouest évoqué plus haut, a probablement été prolongé de quelques dizaines de mètres vers le Sud, afin d'enclore la totalité de la parcelle nouvellement constituée. Le plan de Roussel donne une représentation certainement assez fidèle de la configuration des lieux au début des années 1730 (ill. 8).

En 1732, Abraham Peyrenc de Moras acquiert à titre de rente le grand terrain vague situé entre l'extrémité Sud de ses jardins et la rue de Babylone (ill. 16 et 25). Il ne va rien y entreprendre de son vivant. Ce terrain reste déclôt et à l'état de friche au moins jusqu'en juillet 1753, date à laquelle Louis-Antoine de Gontaut de Biron, venant de racheter l'hôtel, annexe des terrains limitrophes obtenus par échange de sa voisine Jeanne-Thérèse-Pélagie d'Albert, veuve du marquis de Saissac, et constitue à son tour une nouvelle parcelle unitaire dans le prolongement des jardins aménagés par son prédécesseur. Il souhaite se servir de cette parcelle pour étendre les jardins de l'hôtel jusqu'à la rue de Babylone. Des travaux titanesques sont alors engagés et se poursuivent jusqu'en novembre 1755. Parmi ces travaux, l'ancien mur de clôture Sud des jardins est abattu, et une clôture est élevée autour de la parcelle nouvellement constituée.

D'après notre analyse, la limite occidentale de cette parcelle, suivant exactement l'axe du futur cours des Invalides, était légèrement désaxée par rapport au mur Ouest du terrain acquis en 1719, qui lui, avait été orienté en fonction du découpage parcellaire des propriétés bordant la rue de Varenne. Ainsi, au lieu de raccorder les deux murs, ce qui n'était pas possible sans faire apparaître un angle, on a prolongé le nouveau mur jusqu'au mur de clôture Sud du

²⁵ Voir l'étude historique de Raphaël MASSON, juin 2005 (Documentation du musée Rodin) : plans de Pichon (1804), Picquet (1804, 1812, 1814, 1826, et 1834), Verniquet (vers 1825), Jacobet (1835), Vasserot et Bellanger (n. d.).

²⁶ Acte de vente du 10/12/1719 (A.N. Minutier central, XCVIII-402, source : GRAHAL R&E avril 2006).

²⁷ Cette bande de terre apparaît avec des constructions sur les plans de Paris faits par Bretez et Roussel dans les années 1730 (ill. 7 et 8), et disparaît des plans de Paris postérieurs à 1760, date de l'ouverture du cours des Invalides, qui a été partiellement implanté sur ce terrain.

terrain limitrophe réservé en 1719. Quelque temps plus tard, ce terrain ayant été récupéré pour l'implantation du cours des Invalides, ses clôtures ont été abattues, faisant apparaître le petit décroché dont il est question ici.

Il est intéressant de remarquer que Dominique Madeleine Moisy, concepteur des jardins du duc de Biron, intègre ce décroché dans sa composition et en fait une entrée latérale donnant directement accès aux bosquets Ouest du jardin depuis le cours des Invalides. Il s'agit de la *porte batarde vis à vis le Grand bassin qui donne vis à vis le corps de garde faite apres coup*, dont la construction est mentionnée dans un mémoire des travaux de maçonnerie engagés par le duc de Biron entre 1753 et 1755²⁸. Cet accès est bien repérable sur le plan des jardins publié par Le Rouge (ill. 21).

Le dernier témoignage de l'existence de ce décroché date de 1835²⁹ et il n'apparaît plus sur le plan cadastral de Paris réalisé en 1900. Sa disparition pourrait remonter à la réhabilitation des jardins pour le compte de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur entre 1835 et 1836 par Duvillers, ou à la construction des bâtiments de la même Congrégation le long du boulevard des Invalides et de la rue de Babylone sur l'emplacement du grand potager du duc de Biron, entre 1856 et 1858.

3. Un hôtel et des jardins assis sur d'anciennes sablières

En 1720, Louis de Roye de la Rochefoucauld, sa femme, Marthe Ducasse, et Charles-Gabriel de Belsunce font l'acquisition du terrain vague situé à l'Est du terrain trapézoïdal acquis en 1719. Il s'agit d'une bande de terre faisant environ 18 m de large sur 200 m de long (ill. 14) dont le document précise que la plus grande partie est « fouillée »³⁰, en d'autres termes, qu'elle a été creusée.

Ce détail est important puisqu'il explique en partie l'épaisseur de remblais constatée lors des différentes études géologiques menées dans le sous-sol de la cour d'honneur entre 1987 et 2000³¹. Celles-ci ont en effet révélé une épaisseur de remblais conséquente, pouvant aller jusqu'à 9 m en certains endroits. L'une de ces études n'hésite pas à parler d'une ancienne sablière remblayée, située au niveau de la roseraie orientale de la cour d'honneur, soit exactement à l'emplacement du terrain « fouillé », mentionné dans le document de 1720³².

Les sondages archéologiques réalisés en février-mars 2007 ont révélé que ces remblais s'étendaient également à la zone du jardin. Nous les avons identifiés à la base de toutes les coupes stratigraphiques et c'est sur eux que reposent les niveaux d'occupation du XVIII^e siècle.

Même si elle n'explique pas la totalité des remblais présents sur le site, l'hypothèse de carrières ponctuelles, dans le temps et dans l'espace, est envisageable. Ce caractère informel

²⁸ « *Memoire des ouvrages de maçonnerie faites pour Monseigneur Le Duc de Biron en son hotel et dependance scize a Paris rue de Varenne pendant le courant des années 1753, 1754 et 1755* » (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²², art. 658)

²⁹ Plan de Paris réalisé par Jacobet.

³⁰ Acte de vente du 30/07/1720 : « (...) Neuf dixième indivis en totalité d'un arpent de terre vague et vide et en friche la plus grande partie fouillée (...) » (A.N. Minutier central, XCVIII-405, source : GRAHAL R&E avril 2006).

³¹ D'après les études données en référence ci-après, cette épaisseur oscille entre 2,70 m et 9,20 m.

« Sol Progrès », Étude n° 90.5396, février 1991 (documentation musée Rodin) ; « Sol-Essai-Etudes », dossier n° 14.369, février 1987 (documentation musée Rodin) ; « Fondasol », JFS/JFS/IP 99388, août 2000 (documentation musée Rodin).

³² « (...) Sur le sondage P4 on a observé la présence d'alluvions très remaniées souvent mêlées à des blocs divers qui font penser à une ancienne sablière remblayée. (...) » extrait de « Sol Progrès », Étude n° 90.5396, février 1991 (documentation musée Rodin).

justifierait qu'elles ne soient pas mentionnées dans les actes de vente mis au jour par l'enquête historique. Vu la proximité de l'hôtel royal des Invalides et la quantité de matériaux, et notamment de sable, nécessité par la construction de cet édifice, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les terrains alluviaux situés à proximité, pour la plupart en friche, aient été sollicités comme source d'approvisionnement dès le XVII^e siècle. De plus, le nombre d'hôtels particuliers construits depuis le début du XVIII^e siècle dans le quartier pourrait sans doute à lui seul justifier l'existence de ces carrières. À cette époque, il n'était pas question d'aller se procurer des matériaux de construction dans des endroits éloignés s'ils étaient disponibles sur place ou à proximité...

Le plan de Roussel, réalisé dans les années 1730, représente avec un réalisme frappant le terrain vague situé au Sud des jardins de l'hôtel Peyrenc de Moras, et achève de nous convaincre (ill. 8). En effet, il figure deux zones excavées aux bords escarpés et irréguliers, dont l'une, parcourue par un chemin qui se dédouble dans la partie la plus large de l'excavation, traverse le terrain de part en part, reliant le chemin menant au dôme des Invalides à la rue de Babylone, tout en empiétant au passage sur quelques potagers riverains. L'autre zone excavée, adjacente à la précédente et de dimensions plus réduites, se termine en cul-de-sac au bout d'une centaine de mètres. De toute évidence, ces excavations ont été creusées par la main de l'homme et font clairement penser à des carrières. Étant donné la nature géologique du sous-sol de la plaine de Grenelle, cela n'a pu être que des carrières de sable.

Les documents d'archives évoquent effectivement l'existence d'une carrière de sable dans les terrains situés entre le jardin d'Abraham Peyrenc de Moras et la rue de Babylone : l'acte relatif à l'échange de terrains intervenu entre la marquise de Saissac et le duc de Biron en juillet 1753 mentionne deux arpents de terre dont une partie est en « sablonnière »³³ (ill. 20 et 26).

4. Morphologie des jardins d'Abraham Peyrenc de Moras

a) Un jardin d'agrément implanté sur une plate-forme maçonnée offrant un point de vue sur le paysage alentour

En 1728, Abraham Peyrenc de Moras décide de construire un hôtel et des jardins de plaisance à l'emplacement du terrain approximativement rectangulaire qu'il vient de constituer, suite à l'achat de plusieurs parcelles contiguës (ill. 15). Il faut imaginer un terrain à la topographie mouvementée, parsemé de creux et de bosses, un peu à l'image de ce que le plan de Bretez représente au niveau de la grande parcelle en friche située entre l'hôtel et la rue de Babylone (ill. 7).

L'épaisseur de remblais présente sur la totalité de la zone sondée, ainsi que de nombreux détails issus de la documentation historique montrent qu'il ne s'est pas contenté de combler les anciennes sablières et d'aplanir superficiellement les irrégularités de la parcelle. Son intervention est allée beaucoup plus loin.

³³ Échange de terrains entre Jeanne-Thérèse-Pélagie d'Albert, veuve du marquis de Saissac, demeurant en son hôtel rue de Varenne, paroisse Saint-Sulpice, et Louis-Antoine de Gontaut de Biron (A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 629).

Les documents de l'époque parlent de manière assez récurrente de « la terrasse du jardin »³⁴, des « murs de terrasse du jardin »³⁵. Une description datant de 1737 évoque : « (...) le bout du grand jardin fermé d'un mur de terrasse sur la campagne couronné dans toute sa longueur d'une tablette en forme de console de 16 pouces³⁶ de hauteur de pierre d'Arcueil servant à s'asseoir (...) »³⁷. Ce mur dominait le terrain vague limitrophe de 8 pieds 1/2, soit environ 2 m 80. Il était couronné d'un « bahut » en pierre plate faisant 1 pied de haut sur 2 pieds de large, dont la face regardant le jardin, était sculptée en *quart-de-rond, filet et grande gorge*³⁸.

Abraham Peyrenc de Moras a donc remodelé la topographie du site et créé une vaste plate-forme plus ou moins horizontale³⁹ sur laquelle les visiteurs pouvaient se promener sans fournir d'effort, tout en pouvant jouir d'un point de vue sur l'extérieur. Ces éléments tendraient à prouver que le terrain d'origine présentait un pendage naturel Nord/Sud, qu'Abraham Peyrenc de Moras aurait souhaité rectifier afin d'y implanter un jardin tel que le XVIII^e siècle les préférait, c'est-à-dire de niveau, et offrant une belle vue⁴⁰.

b) Un potager-fruitier protégé par des murs et situé en contrebas du jardin d'agrément

La description des *Jardins potagers* d'Abraham Peyrenc de Moras effectuée lors de la prise de possession de l'hôtel par la duchesse du Maine en 1737⁴¹, correspond exactement à la description qu'en fait Blondel dans son ouvrage publié en 1752 (voir annexe n° 1). Cette partie utilitaire des jardins de la première moitié du XVIII^e siècle longeait le jardin d'agrément par l'Est, et s'étirait de la rue de Varenne jusqu'au terrain vague situé à l'extrémité de la propriété. Du Nord au Sud, plusieurs espaces se succédaient :

- Une melonnière⁴² donnant sur la rue de Varenne, visible et accessible par une grille en fer « *garnie de pointes par dessus (...) le tout peint en verd* ». À cette époque, il était très prestigieux de posséder une melonnière, d'où peut-être cet emplacement un peu ostentatoire...

- Une cour pavée dite « *cour des fumiers* », comportant en son centre un puits équipé d'une poulie et d'une auge, d'où partaient des tuyaux de plomb en direction du jardin d'agrément et une canalisation en terre cuite servant à alimenter par gravité les petits réservoirs du jardin potager. Une porte charretière à deux vantaux, située à l'extrémité du passage entre le grand bosquet carré et le petit quinconce latéral, donnait accès à cette partie des jardins depuis le jardin d'agrément. Le plan de Blondel figure une rampe encadrée de deux murs, indiquant une différence de niveau entre les deux espaces.

³⁴ Bail à rente du 11/01/1732, A.N., Minutier central, CXVII, 384.

³⁵ État des réparations du 15/01/1737, A.N., Minutier central, LXV, 263.

³⁶ Soit environ 43 cm (valeur du pouce de Paris : 2,707 cm).

³⁷ État des lieux du 15/01/1737, A.N., Minutier central, LXV, 263.

³⁸ État des réparations du 22/06/1753, art. 145 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479).

³⁹ Un jardin n'était jamais totalement horizontal. On lui donnait toujours une légère pente pour l'écoulement des eaux de pluie, de manière à éviter qu'elles ne stagnent dans les allées, formant les vilaines « flaches » mentionnées dans un État des réparations daté du 15/01/1737, lors de la prise de possession de l'hôtel par la duchesse du Maine : « le rétablissement des flaches qui se trouvent dans les allées du jardin » (A.N., Minutier central, LXV, 263, source : GRAHAL R&E, avril 2006).

⁴⁰ « (...) La quatrième condition que demande une heureuse situation, c'est la vue et l'aspect d'un beau Pays ; sans être aussi nécessaire que les précédentes, elle est une des plus agréables. Quel avantage y auroit-il de planter un Jardin dans un endroit enterré, triste et bouché ? Il n'y a rien de plus divertissant, ni de plus agréable dans un Jardin, qu'une belle vue, et l'aspect d'un beau Pays. (...) » in DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003 - (p. 44) (1^{ère} édition en 1709 et 1739).

⁴¹ 15/01/1737 (A.N., Minutier Central, LXV, 263).

⁴² « La melonnière désigne plus particulièrement la partie du jardin réservée à la culture des melons sur couche et sous cloche de verre » Extrait de BENETIERE Marie-Hélène, *Jardin, Vocabulaire typologique et technique*, Centre des monuments nationaux / Editions du patrimoine, Paris, 2000.

- Un potager clos de murs, composé de 5 modules rectangulaires de 25 X 7 m divisés en quatre parties égales comportant en leur centre un petit réservoir d'eau pour l'arrosage. Chaque module était entouré d'un treillage élevé à hauteur d'appui, peint en vert et garni d'arbres fruitiers. En 1737, ce potager comportait une seule issue à son extrémité Sud. Il s'agissait d'une porte pleine « *ferrée de deux pentures avec leurs gonds, une serrure, une gâche et son entrée* »⁴³ donnant de plain-pied sur le terrain vague dépendant de l'hôtel royal des Invalides, acquis à titre de rente par Abraham Peyrenc de Moras en 1732.

Les murs intérieurs de ces trois espaces étaient recouverts de treillages verts palissés d'arbres fruitiers. Le maillage de ce treillage faisait 7 X 8,5 pouces⁴⁴, soit environ 19 X 23 cm.

Un état des réparations à faire, daté du 22/06/1753, soit juste avant que le duc de Biron ne commence ses travaux, mentionne un escalier à l'extrémité Sud du mur de séparation entre le potager et le jardin d'agrément⁴⁵. Cet escalier n'est pas mentionné dans la description de 1737, et n'est pas représenté sur le plan de Blondel : il a probablement été aménagé par la duchesse du Maine, alors que celle-ci occupe l'hôtel entre 1737 et 1753. L'existence de cet escalier atteste que le potager se situait en contrebas du jardin d'agrément. Ce dernier ayant été établi sur une plateforme artificielle, nous avons tout lieu de penser que le potager suivait quant à lui la pente naturelle du terrain d'origine. C'est pourquoi la porte percée dans le mur de clôture Sud du potager était de plain-pied avec le terrain vague limitrophe, alors que l'extrémité Sud de la terrasse du jardin dominait ce terrain d'environ 3 m. Un document plus tardif confirme nos déductions : « (...) Monsieur le maréchal de Biron ayant voulu supprimer le potager de l'hôtel du Maine, l'élever et exhausser de niveau aux allées des bosquets dans l'état où elles sont (...) »⁴⁶.

Cette position encaissée était voulue, voire recherchée. En effet, les traités de jardin conseillaient d'entourer les potagers par des murs pour les protéger des actes de vandalisme, mais aussi pour servir de brise-vent et fixer les espaliers⁴⁷. Contrairement aux jardins d'agrément, les potagers étaient des espaces essentiellement utilitaires, supportant de ne pas avoir de vue sur l'extérieur.

Le mur Est du potager d'Abraham Peyrenc de Moras, servant également de limite avec la propriété voisine, faisait 7 pieds ½ de haut⁴⁸, soit environ 2 m 40, tandis que le mur Ouest, retenant la terrasse du jardin d'agrément, faisait selon un mémoire des travaux effectués en 1753-1755⁴⁹, 12 pieds de haut, soit environ 4 m. Ce dernier était chapeauté d'un bahut en pierre arrondi sur le dessus, agrémenté, côté potager seulement, d'une bordure en moellons. Du côté du jardin d'agrément, ce mur se présentait sous l'aspect d'un muret faisant à peu près 1 m de haut sur 57 cm d'épaisseur.

⁴³ Celle-ci est déjà indiquée dans la description de 1737 (A.N., Minutier Central, LXV, 263).

⁴⁴ État des réparations du 22/06/1753, art. 143, A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²².

⁴⁵ « (...) À l'escalier au bout du jardin descendant au potager (...) » - État des réparations du 22/06/1753, A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²², art. 146.

⁴⁶ Estimation d'ouvrages de maçonnerie du 02/07/1761, A.N., Chambre et greffier des bâtiments, Z^{1j} 869.

⁴⁷ Arbres fruitiers de demi-tige ou de basse-tige, alignés régulièrement et palissés le long d'un mur.

⁴⁸ Document du 22/06/1753, art. 143 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

⁴⁹ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755, art. 727 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

c) Une cour d'honneur pavée entourée d'une barrière en bois peinte en vert

D'après un état des lieux réalisé en 1737⁵⁰, la cour d'honneur de l'hôtel Peyrenc de Moras était recouverte de pavés de « grès » et était entourée d'une barrière en bois. La tête des poteaux qui servaient de montants verticaux à cette barrière était armée de tôle. Le tout était peint en vert.

À peu près vers le milieu de cette barrière, à droite de la cour en entrant, se trouvait une porte charretière équipée de quatre bornes communiquant avec la basse-cour. Vis-à-vis de cette porte, à gauche de la cour en entrant, se trouvait une grille en fer, elle-même peinte en vert, par laquelle on pouvait admirer les bosquets et pénétrer dans l'espace réservé au jardin. En voici la description : « *une grille de fer fermant la porte entre le Jardin et lad. cour avec les couronnements au dessus garnie de sa serrure et son verrouil a ressort et coulisse le tout peint en vert deux bornes aux costés de lad. grille* »⁵¹.

Un document plus tardif, relatif à des réparations à faire sur l'hôtel au moment de son acquisition par le duc de Biron en 1753⁵², fait apparaître que la barrière en bois a été remplacée par un mur faisant 8 pieds de haut, soit environ 2 m 60⁵³. Cette modification est attribuable à la duchesse du Maine, ayant occupé l'hôtel entre 1737 et 1753.

d) Un grand bosquet de tilleuls et de charmilles traité en décaissé à l'Est de la cour d'honneur

Le sondage I, pratiqué au niveau de l'angle S/E de la roseraie orientale, n'a pas apporté les éléments escomptés en ce qui concerne la question de la transition entre la cour d'honneur et le jardin.

L'analyse de la documentation historique a par ailleurs été très instructive. En effet, un document de 1753⁵⁴, rédigé avant les transformations du duc de Biron, et confirmé par un mémoire des travaux réalisés entre 1753 et 1755⁵⁵, évoque une rampe soutenue par deux contre-murs permettant de passer de la cour d'honneur au jardin. Cet aménagement figure sur le plan des jardins de Madame de Moras publié par Blondel (ill. 6), ainsi que sur le plan aquarellé anonyme de ce même jardin (ill. 3). D'après les données historiques, les contre-murs qui soutenaient cette rampe faisaient 15 pieds, soit environ 5 m de long. L'existence de cette rampe atteste que le sol du grand bosquet carré se situait légèrement en contrebas de celui de la cour d'honneur.

Cette différence de niveau se justifie assez facilement. En effet, dans sa description, Blondel précise que la terrasse qui entourait l'hôtel faisait 6 pieds de haut⁵⁶. En considérant que celle-ci se situait au même niveau que la cour d'honneur, ce qui est approximativement le cas aujourd'hui, il y avait une différence d'environ 2 m entre le niveau de la cour et celui des parterres du côté Sud de l'hôtel⁵⁷. Traiter le grand bosquet carré en décaissé permettait de

⁵⁰ État des lieux du 15/01/1737 (A.N. Minutier Central, LXV, 263).

⁵¹ État des lieux du 15/01/1737 (A.N. Minutier Central, LXV, 263).

⁵² État des réparations du 22/06/1753, art. 150 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

⁵³ À l'époque du duc de Biron la hauteur de ce mur passera à 12 pieds, soit environ 4 m.

⁵⁴ État des réparations du 22/06/1753, art. 150 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

⁵⁵ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755, art. 357 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

⁵⁶ À l'époque d'Abraham Peyrenc de Moras, les murs de cette terrasse étaient revêtus d'un treillage vert agrémenté de jasmin.

⁵⁷ Actuellement la cour d'honneur et la terrasse de l'hôtel sont à une altitude d'environ 39 m 20. Au pied de la terrasse de l'hôtel, le jardin se trouve à une altitude de 37 m 40. Cela fait donc une différence d'un peu moins de 2 m, ce qui n'est pas si loin des données du XVIII^e siècle.

ratrapper cette différence de niveau, tout en préservant une certaine fluidité spatiale et visuelle entre les parties avant et arrière du jardin d'agrément. L'unité du jardin était également assurée par une grande allée rectiligne qui partait du grand bosquet carré et traversait le jardin du Nord au Sud, en longeant l'hôtel puis le parterre central par l'Est.

5. Les aménagements de Louis-Antoine de Gontaut de Biron

En mai 1753, Louis-Antoine de Gontaut de Biron rachète l'hôtel aux héritiers d'Abraham Peyrenc de Moras. Dès le mois de juillet, il fait un échange de terrains avec sa voisine Madame la Marquise de Saissac (ill. 20 et 26), afin de constituer une grande parcelle unitaire s'étendant jusqu'à la rue de Babylone. Il envisage d'y asseoir de nouveaux jardins dessinés par Dominique Madeleine Moisy, futur gendre de Claude Richard, jardinier de Madame de Pompadour pour l'Hermitage à Versailles, puis du Roi, à Trianon⁵⁸. À la fois plus sobres⁵⁹ et plus ambitieux⁶⁰ que ceux de la première moitié du XVIII^e, ces jardins sont bien connus, en grande partie grâce à Georges-Louis Le Rouge, qui les a dessinés et décrits entre 1776 et 1788 (voir annexe n° 3 et ill. 21 et 22).

Grâce à l'étude approfondie d'un certain nombre de documents d'archives⁶¹, les modalités techniques du vaste chantier mis en œuvre par le duc de Biron pour transformer son jardin, ont pu être appréhendées de manière très concrète.

Le chantier a duré un peu plus de deux ans, de septembre 1753 à novembre 1755, sous la direction d'un certain Vacuelin (ou Vaclin). La réalité d'un chantier de cette envergure commence toujours par l'intervention des terrassiers. De manière générale, celle-ci consiste à détruire les structures déclarées inutiles, et à modeler la topographie du site pour le rendre conforme au projet de l'architecte. Les documents étudiés parlent de 115 journées, situées entre le 27 octobre 1753 et le 24 mars 1754, employées exclusivement à « fouiller les terres du jardin », « défoncer le jardin », « enlever le terrain du jardin », et « niveler le jardin ». On paye des « voitures » pour évacuer des gravats, on en paye d'autres pour faire acheminer de la bonne terre de jardin, appelée « terre franche ». Les chevaux du duc de Biron sont même réquisitionnés pour transporter de la terre à l'intérieur de l'enceinte du jardin⁶².

À l'occasion de ces travaux, les murs Est et Sud de l'ancienne terrasse d'Abraham Peyrenc de Moras, ainsi que l'extrémité du mur Ouest, longeant les Invalides, ont été détruits afin de permettre l'extension du jardin vers le Sud et vers l'Est. L'essentiel de la pierre de taille employée à la construction des nouveaux murs de clôture Ouest et Sud a été fourni par la Régie de l'École royale militaire⁶³, laquelle devait sans doute posséder des carrières à proximité. Le sommet de ces murs était protégé par un chaperon en tuiles de Bourgogne sur lesquelles étaient scellés des tessons de bouteille en vue de dissuader les intrus éventuels. Le mur de clôture oriental, jouxtant la propriété du duc de Broglie, a quant à lui été restauré avec les moellons provenant de la destruction du mur de l'extrémité Sud de l'ancien jardin.

⁵⁸ RENARD Pierre-Émile, *Les Richard, jardiniers-fleuristes et botanistes du roi ou La généalogie au service d'une histoire non légendaire*, inédit – Ce document nous a été communiqué par Mme Gabriela LAMY, du Centre de Recherche de Versailles.

⁵⁹ Des parterres de gazon aux formes épurées et adoucies ont remplacé le grand bowling orné de broderies et de parterres découpés.

⁶⁰ Allongement de la perspective autour d'un miroir d'eau central, multiplication des espaces destinés aux cultures horticoles de prestige (tulipes, figuiers et melons), et création d'un grand potager d'ornement, séparé du jardin d'agrément par une terrasse.

⁶¹ Voir le tableau historique : documents allant de 1753 à 1755.

⁶² « (...) fouille de terre (...) eu egard que les terres ont été transportées dans le jardin par les chevaux de Monsieur le Marechal (...) » (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²)

⁶³ Cette école, implantée sur des terrains vierges de la plaine de Grenelle, à proximité des Invalides, a été créée en 1751.

Une terrasse faisant quasiment toute la largeur du terrain et haute de 7 pieds, soit environ 2 m 30, matérialisait la limite entre le parterre et le grand jardin potager. Le pourtour de cette terrasse était agrémenté d'une grille d'appui en fer forgé, permettant aux visiteurs de s'y accouder pour admirer la nouvelle composition avec un peu de hauteur.

Le grand bassin circulaire placé au centre de la composition du parterre, dans l'axe de l'hôtel, faisait à peu près 17 m 50 de diamètre. Sa margelle en pierre « dure » faisait 13,5 cm d'épaisseur et 48,5 cm de large, et son jet d'eau central pouvait monter jusqu'à 6 m 50. Un second bassin circulaire ornait le centre du petit bosquet latéral, à l'Ouest de la terrasse de l'hôtel. Celui-ci faisait 3 m 40 de diamètre, et sa margelle, environ 12 cm d'épaisseur et 32 cm de large. Ces bassins, tout comme ceux qui se trouvaient dans le grand jardin potager, étaient conçus selon la technique d'un double mur encadrant un corroi d'étanchéité en argile.

En ce qui concerne le devenir de l'ancienne composition, les documents historiques nous apprennent que le 23 septembre 1753, 65 *voies de terre franche* ont été *voiturées* dans le jardin, tandis qu'un certain Dubois, désigné comme étant le jardinier du duc de Biron, avait pour mission de faire évacuer *le terrain du jardin*. Ces deux événements semblent indiquer que les couches superficielles du jardin d'Abraham Peyrenc de Moras ont été rabotées et que le substrat du jardin a été complètement renouvelé en vue de l'implantation du nouveau parterre. Cette opération a eu comme conséquence de faire disparaître les traces de l'ancienne composition, ce que l'analyse archéologique a par ailleurs confirmé. L'espace occupé antérieurement par le potager d'Abraham Peyrenc de Moras a quant à lui été comblé, élevé au même niveau que les bosquets, et converti en allée.

En comparant le plan des jardins d'Abraham Peyrenc de Moras à celui des jardins du duc de Biron, il apparaît que le dessin du bosquet situé à l'Est de la cour d'honneur, celui du petit quinconce latéral et du grand bosquet de la partie Est du jardin d'agrément, à quelques détails près, n'ont quasiment pas varié entre la première et la seconde moitié du XVIII^e siècle. Tandis qu'il modifie la composition du parterre central en profondeur, au propre comme au figuré, Moisy préfère gagner du temps, et épargner de l'argent au duc de Biron, en conservant les plantations de ligneux effectuées par Abraham Peyrenc de Moras. Sachant qu'il faut en moyenne cinq à dix ans pour qu'une structure paysagère arborée parvienne à pleine maturité, cette option permet à Moisy de livrer au duc de Biron un jardin avec des parterres impeccables, des bosquets bien fournis et des allées ombragées, quasiment dès les premiers mois qui suivent sa réalisation.

À y regarder de plus près, quelques changements de détail ont malgré tout été opérés. Dans le grand bosquet latéral, le dessin du parterre de gazon central a par exemple été redessiné, des arbres de haute tige ont été plantés autour des taillis, les alignements d'arbres de l'espace ouvert central ont été doublés, et la largeur des taillis orientés à l'Est a été augmentée de quelques mètres. Au niveau du petit quinconce latéral, une ligne d'arbres a été rajoutée à la place de l'ancien mur Ouest du potager et le dessin du parterre central a été simplifié. Le bosquet situé à gauche de la cour d'honneur en entrant a lui aussi subi quelques modifications. Le mur de séparation avec la cour d'honneur⁶⁴ a été surélevé de plus de 1 m, passant de 8 pieds à 12 pieds de hauteur⁶⁵. Les murs de la rampe d'accès descendant de la cour d'honneur au jardin – les documents parlent de *la descente en glacis au droit de la grille* ce qui indique que la grille est toujours là – ont été reconstruits⁶⁶, de même que les contours

⁶⁴ Ce mur date de l'époque de la duchesse du Maine. Auparavant il s'agissait d'une barrière en bois peinte en vert.

⁶⁵ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755, art. 354 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

⁶⁶ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755, art. 357, 362, 363, 365 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

de certains cabinets de verdure. Des arbres de haute tige ont également été plantés en bordure des taillis.

Un journal manuscrit, rédigé par un certain Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments du roi, fait le compte-rendu d'une visite des jardins effectuée en 1761, saisissant de réalité⁶⁷ (annexe n° 2). À cette époque, Dominique Madeleine Moisy vient d'épouser la fille de Claude Richard⁶⁸, et réside dans une maison qui lui est réservée, rue de Babylone, à l'extrémité Sud des jardins du duc de Biron⁶⁹. Les végétaux plantés en 1753 ont alors atteint leur plein épanouissement : les bosquets de tilleuls *font un bel effet*, la melonnière est *remarquable*, seules les guirlandes de chèvrefeuille ornant les bordures du grand quinconce ont du mal à fleurir à cause de l'ombre formée par les têtes des tilleuls...

C- L'évolution du jardin au regard des données de fouille

Pour cette partie, nous renvoyons le lecteur au volume 2 de ce rapport. Les relevés des coupes stratigraphiques se trouvent à la page 44. Figurent tout d'abord les planches colorées et interprétées, puis viennent les planches vierges. Chaque unité stratigraphique (U.S.) est décrite dans le « tableau des unités stratigraphiques » figurant en page 1 du même volume.

1. Les niveaux antérieurs à l'implantation de l'hôtel

Les niveaux correspondant à la formation alluviale du site et à son évolution historique en tant que terrain vague n'apparaissent dans aucun des sondages étudiés.

En raison de l'existence d'anciennes carrières de sable et de l'exhaussement du site pour l'implantation du jardin d'agrément d'Abraham Peyrenc de Moras entre 1728 et 1730, les alluvions anciennes et les paléosols qui les surmontaient ont été, soit décapés, soit enfouis sous d'importantes quantités de remblais, et n'ont donc pas pu être atteints. Seule l'U.S. 171, située au fond du sondage VI, à – 2 m 80 sous le niveau actuel, composée de sédiments sableux et gravillonneux non pédogénésisés⁷⁰, pourrait être une couche d'alluvions anciennes. Cependant, le doute persiste quant à savoir s'il s'agit de sédiments remaniés ou en place.

2. Les traces liées aux aménagements d'Abraham Peyrenc de Moras

Les sondages situés dans l'emprise des jardins d'Abraham Peyrenc de Moras sont : S.I, S.VII, S.VIII, S.IX, S.X, S.XI, S.XII, S.XIII, S.XIV et S.XV (ill. 1 et 2).

Les traces laissées par cette première occupation se limitent principalement aux couches de remblais ayant servi à combler les zones excavées des anciennes sablières et à constituer la terrasse du jardin d'agrément entre 1728 et 1730. Ceux-ci sont constitués majoritairement de gravats probablement issus de chantiers de construction proches⁷¹ (U.S. 191, 208, 209, 210,

⁶⁷ Ce document a été découvert et étudié par Mme Gabriela LAMY, du Centre de recherche de Versailles, dans le cadre du programme « Histoire de la botanique appliquée aux jardins ».

⁶⁸ Le mariage est célébré le 4 mai 1761, la visite a eu lieu quant à elle le mercredi 8 juillet 1761.

⁶⁹ Ce bâtiment, bien que remanié, existe encore.

⁷⁰ Pédogenèse : Ensemble des processus concourant à la formation des sols à partir des roches, et à leur évolution au cours du temps.

⁷¹ Nous pensons en particulier aux nombreux chantiers en cours à proximité, du fait de la prolifération des hôtels particuliers dans le quartier, en ce début de XVIII^e siècle.

211, 212, 213, 217, 220, 228, 295, 296, 297, 298, 301, 324, 335, 336, 337, 338, 339, 349, 349ter, 388, 392, 393, 396, 397, 398, 399, 400, 413, 447, 448, 453, 454, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 499, 500, 502, 528, 529, 541, 542, 543, 547, 584, 585, 586, 602). Dans les zones destinées à être plantées, comme les taillis ou les parterres, ces matériaux ont parfois été surmontés de sédiments terreux, plus propices à l'enracinement des végétaux (U.S. 193, 200, 203, 227, 348, 389, 412, 501, 548).

Dans le sondage S.XIV, les couches U.S. 459, 460 et 475, seraient des remblais de construction du mur de terrasse oriental du jardin d'agrément de la première période.

Hormis ces couches de remblais, apparentées aux niveaux de fondation du jardin, il ne subsiste quasiment aucune trace des aménagements paysagers réalisés par Abraham Peyrenc de Moras. Les couches superficielles de ce premier jardin ont apparemment été décapées lors des travaux engagés par le duc de Biron en 1753-1755. Quelques trous ou fosses de plantation, mis au jour dans la zone Est du jardin - grand bosquet latéral (S.VII, U.S. 215 ; S.VIII, U.S. 218 ; S.X, U.S. 325, 326, 327, 328, 329, 330, 333, 340 ; S.XII, U.S. 412) et petit quinconce latéral (S.XIV, U.S. 484, 485 ; S.XIII, U.S. 539, 540, 544, 545) - témoignent encore des taillis de tilleuls et de charmilles, et des tilleuls de haute tige plantés au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. Tandis que l'U.S. 386, située à l'extrémité Nord du sondage S.XI, et les U.S. 483, 486, 488 du sondage S.XIV, constituées majoritairement de sable jaune stabilisé à la chaux, seraient les rares reliquats du revêtement des espaces de circulation contemporains d'Abraham Peyrenc de Moras.

3. Les traces liées aux aménagements de Louis-Antoine de Gontaut de Biron

Les quinze sondages réalisés dans le jardin du Musée Rodin se situent tous dans le périmètre du jardin d'agrément du duc de Biron (ill. 1 et 2). Ils se complètent afin d'apporter des informations sur chacune des parties constitutives de la composition de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

a) Les travaux de terrassement

- Extension de la terrasse des jardins vers le Sud

Les sondages S.II, S.III, S.IV, S.V et S.VI se situent dans la partie de terrain acquise à titre de rente par Abraham Peyrenc de Moras en 1732⁷², et que le duc de Biron va utiliser dès 1753, augmentée d'un terrain en triangle échangé depuis peu avec sa voisine Madame de Saissac (ill. 20 et 26), pour agrandir ses jardins.

Les couches de remblais (U.S. 10, 36, 90, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 118, 119, 120) présentes dans chacune des coupes stratigraphiques des sondages concernés ont été rapportées entre 1753 et 1755 pour prolonger vers le Sud la terrasse des jardins créée par Abraham Peyrenc de Moras, et y asseoir la nouvelle composition. Le niveau supérieur de ces remblais comporte ponctuellement des sédiments de nature terreuse (U.S. 30, 64, 89, 112), destinés à favoriser l'enracinement des végétaux qui devaient être plantés.

⁷² 11/01/1732, bail à rente d'un terrain par Nicolas-Prosper Bauyn, administrateur de l'hôtel royal des Invalides, à Abraham Peyrenc de Moras (A.N., Minutier Central, CXVII, 384).

- Décapage des couches superficielles de l'ancien jardin

Dans les sondages S.VII, S.VIII, S.IX, S.X, S.XI, S.XII, S.XIII, S.XIV, et S.XV, situés dans l'emprise du jardin d'Abraham Peyrenc de Moras, la rareté des traces associées à l'intervention paysagère de ce dernier, laisse penser que le duc de Biron a complètement remanié la surface du jardin lors des travaux préalables à l'implantation de la nouvelle composition. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par les données historiques (cf. ci-dessus).

Dans le grand bosquet et le petit quinconce de la partie Est du jardin, ce décapage n'a visiblement concerné que les surfaces de circulation. Les structures arborées (taillis des bosquets, arbres de haute tige), hormis quelques modifications de détail, ont semble-t-il été préservées. Ceci est particulièrement visible dans le sondage S.XII, où le niveau d'allée contemporain du duc de Biron (U.S. 599, 600, 601) forme une sorte d'entaille dans le substrat terreux ayant servi aux plantations d'Abraham Peyrenc de Moras.

Cette hypothèse n'a pas pu être vérifiée dans la zone du parterre central, cette dernière ne faisant pas partie de l'emprise de fouille.

- Suppression du mur de terrasse oriental de l'ancien jardin et comblement du potager d'Abraham Peyrenc de Moras

D'après la superposition du plan des jardins d'Abraham Peyrenc de Moras avec le plan topographique actuel, les sondages S.VIII, S.IX, et S.XIV, auraient dû recouper le mur de terrasse oriental du jardin d'agrément de la première moitié du XVIII^e siècle. L'absence de structure maçonnée, croisée avec les données issues de la documentation historique, permet d'affirmer que ce mur a été détruit au moment des aménagements du duc de Biron.

Deux fosses tronconiques, de morphologie sensiblement identique, situées à l'emplacement présumé de ce mur dans les sondages S.VIII (U.S. 231) et S.XIV (U.S. 458) et surmontées par les niveaux contemporains de l'occupation Biron, semblent correspondre à la tranchée de récupération de la partie sommitale de ce mur.

Les documents historiques⁷³ évoquent un mur de terrasse d'environ 1 m 15 d'épaisseur, constitué d'un parement de moellons avec des « garnies » et des « gravois » par derrière (S.XIV, U.S. 459, 460, 475). Selon ces mêmes documents, la maçonnerie faisait en tout 6 m de haut, dont environ 2 m en fondation, et a été récupérée en totalité, permettant de compenser les frais de démolition engagés. La suppression de ce mur s'est faite « *par épaulée à cause des arbres qui étoient au derrière*⁷⁴ ». L'opération consistait à partir de la base du mur en extrayant tout d'abord les pierres de fondation, puis les pierres de parement en remontant progressivement vers le haut du mur. Cela était possible grâce aux remblais de comblement du potager ajoutés au fur et à mesure du prélèvement des pierres de parement de manière à soutenir les terres de la terrasse.

⁷³ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755, art. 727 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

⁷⁴ Il s'agit des taillis du grand bosquet latéral. Ceci est un argument supplémentaire en faveur de l'hypothèse de la conservation des structures arborées de la première moitié du XVIII^e siècle.

Ces remblais de comblement ont été observés dans les sondages S.VIII (U.S. 232, 233, 234), S.IX (U.S. 243, 244, 245, 246, 247, 248, 294, 272), S.XI (U.S. 359, 360, 361, 361bis, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 375, 376, 377, 378, 379, 383, 384), S.XIV (U.S. 423, 424, 425, 445, 446, 456, 457).

b) Les travaux de maçonnerie relatifs au mur de clôture Est

Les sondages mettant en évidence l'histoire du mur de clôture oriental de la propriété du duc de Biron sont les sondages S.VI et S.IX.

Le sondage S.IX est implanté contre le mur formant, dès 1728-1730, à la fois la limite parcellaire de la propriété d'Abraham Peyrenc de Moras et la limite orientale de son potager. Le sondage S.VI borde quant à lui la portion de mur, qui, pendant toute la première moitié du XVIII^e siècle, excédait la parcelle d'Abraham Peyrenc de Moras et séparait la propriété de madame Jullien (acquise en 1753 par l'abbé de Broglie) du terrain vague appartenant à l'hôtel royal des Invalides (ill. 7 et 8), et qui, dès 1753, sera prolongée vers le Sud afin d'enclore le nouveau jardin d'agrément du duc de Biron. Ces deux sondages font apparaître des maçonneries constituées de diverses parties, dont la lecture peut être éclairée au regard des informations historiques issues notamment du « *Memoire des ouvrages de maçonnerie faites pour Monseigneur Le Duc de Biron en son hotel et dependance scize a Paris rue de Varenne pendant le courant des années 1753, 1754 et 1755* »⁷⁵.

Ce document évoque notamment la construction d'un contre-mur *maçonné en terre d'argile*, de 30 pouces d'épaisseur, soit environ 80 cm, pour 8 pieds de haut, soit 2 m 60, contre la partie de mur excédant l'ancienne parcelle, et 6 pieds de haut, soit quasiment 2 m, contre le mur de l'ancien potager. Un certain nombre d'*éperons* maçonnés, dont le document nous dit qu'ils étaient liés avec le mur de clôture, assuraient la cohésion entre les deux murs. Ces massifs de maçonnerie débordaient du mur de 80 cm, soit exactement l'épaisseur du contre-mur, et faisaient 80 cm de large⁷⁶. Selon toute vraisemblance, la maçonnerie localisée dans la face Est du sondage S.VI, U.S. 117bis, liée au mortier de terre, correspond au contre-mur évoqué ci-dessus, tandis que l'U.S. 181, enjambée par l'U.S. 117bis, et faisant 80 cm de large, pourrait constituer l'un des 38 éperons répartis le long du mur d'origine. Les couches U.S. 118, 119, 120 seraient donc des remblais propres à la construction de ce contre-mur, laissés sur place afin de participer à l'exhaussement de terrain relatif au prolongement de la terrasse des jardins vers le Sud.

Concernant la portion de mur longeant l'ancien potager, le sondage S.IX dessine un scénario légèrement différent, mais néanmoins tout à fait plausible au regard des informations historiques. En effet, nous avons retrouvé les remblais correspondant à la construction du contre-mur cité plus haut (U.S. 244 à 248). Ceux-ci constituent en partie les remblais de comblement de l'ancien potager. Ils sont en revanche recoupés verticalement par une tranchée étroite (U.S. 242) précédant une maçonnerie liée au mortier de chaux, assimilable à un massif de fondation, dont le niveau supérieur présente des traces d'arrachement (U.S. 249). Surmontant cette fondation et liée à elle, une maçonnerie liée au mortier de chaux, constituée d'une partie non assisée (U.S. 250) couronnée d'une assise de finition (U.S. 251), constitue visiblement l'élévation d'un ancien mur.

⁷⁵ A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²².

⁷⁶ « Les 38 Eperons liés avec le corps dud. mur contre ledit contremur en terre d'argile cont. chacun 2 pieds ½ réduit sur 2 pieds ½ de long et de 9 pieds de bas (...) » (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²², art. 398).

D'après la documentation historique, il semblerait que le mur de clôture oriental, conforté par un contre-mur à la fin de l'année, ait montré des signes de faiblesse dès 1754. En effet, deux conventions de mitoyenneté, l'une datée du 02/08/1754⁷⁷, et l'autre non datée⁷⁸, mais sans doute postérieure, ont été rédigées entre le duc de Biron et son voisin, Victor-François de Broglie, afin de définir les mesures à prendre de chaque côté pour consolider ce mur, probablement fragilisé par les poussées provenant du terrain du duc de Biron, plus haut d'environ 2 m 30 par rapport au potager de son voisin. Finalement une nouvelle convention, datée du 17/03/1758, nous apprend que ce mur s'est écroulé sans que l'une ou l'autre des parties n'ait engagé les travaux décrits dans les deux premières conventions⁷⁹. La maçonnerie U.S. 249, 250, 251, correspond probablement à la reconstruction de ce mur de clôture et l'US. 243, aux remblais terreux rapportés postérieurement aux travaux pour combler la cavité résultant de l'effondrement des remblais de la terrasse.

La tranchée U.S. 242, remplie de matériaux drainants, serait un repentir, et aurait été creusée dans un second temps pour drainer les eaux souterraines provenant de la terrasse du duc de Biron et les empêcher de dégrader la nouvelle maçonnerie. Lors de cette opération, le niveau supérieur du massif de fondation du mur de clôture a été rogné sur environ 40 cm d'épaisseur, de même qu'une pierre située à l'angle de la façade du massif.

Pour finir, des remblais sableux plus ou moins terreux, ont été répandus afin de ramener le sol au niveau voulu (U.S. 240, 241).

c) L'aménagement du jardin d'agrément

- Le parterre central (S.II, S.III, S.IV)

Dans les sondages situés au niveau de l'emprise du parterre central, les couches de remblais rapportées en 1753 sont retaillées par une tranchée tronconique à fond plat de 1 m d'ouverture, dans laquelle repose une canalisation en terre cuite entourée d'une chemise de mortier de tuileau (U.S. 26, 27, 28, 81, 82, 83). Présente dans les quatre faces des sondages S.II et S.III, et placée dans l'axe de la perspective centrale du parterre de la seconde moitié du XVIII^e siècle, cette canalisation est sans aucun doute en rapport avec le grand bassin circulaire mis en place par le duc de Biron au centre de la composition (ill. 24). Nous sommes probablement en présence de la décharge de ce bassin, laquelle permettait d'évacuer l'eau vers le Sud pour alimenter les deux petits bassins circulaires du grand potager. Constituée de tuyaux en terre cuite emboîtés les uns dans les autres (ill. 24), bien protégée par la chemise de mortier de tuileau censée la soutenir et en assurer l'étanchéité, cette canalisation n'a visiblement pas bougé depuis sa pose au milieu du XVIII^e siècle. En 1927, lors de la restauration du bassin par le conservateur Georges Grappe, celui-ci constate que les « canalisations d'eau primitives » sont toujours en place. Chaque tuyau fait à peu près 66 cm

⁷⁷ A.N., Minutier Central, LXXXIII, 438.

⁷⁸ A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²².

⁷⁹ « (...) Lesdits seigr Marechal Duc de Biron et Duc de Broglie avoient reconnus et fait différentes conventions a l'occasion du mur mitoyen et de separation des jardins de leurs hôtels scis susdite Rüe de Varennes, lesquelles conventions n'ont point eu leur entiere exécution par rapport a differents inconveniens imprévus, et pour y subvenir Lesd. (...) sont demeurés d'accord de ce qui suit, c'est sçavoir
1^o qu'ils consentent respectivement que l'acte dud. jour deux aoust mil sept cent cinquante quatre demeure nul comme non fait.
2^o a l'occasion de la Reconstruction qui est actuellement a faire dud. mur de separation par rapport a la chute de celui qui y etoit precedament, laquelle est provenue de la mauvaise construction du contre mur de la terrasse dud. seigr Mal Duc de Biron ; reconnoissent que ce mur de séparation qui etoit élevé de trois pieds trois pouces du rez de chaussée de la terrasse dud. seigr Mal Duc de Biron et de dix pieds trois pouces du rez de chaussée du Potager dud. seigr Duc de Broglie, sera reconstruit dans toute sa longueur sur la même hauteur et le même alignement quant a la partie dudit mur qui etoit et sera au dessus du rez de chaussée de la terrasse dudit seigr Mal Duc de Biron (...) » (A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 646).

de longueur⁸⁰, 11,5 cm de diamètre externe et 10 cm de diamètre interne⁸¹. Légèrement évasé du côté de l'extrémité femelle, le corps possède un ourlet à 6,5 cm de l'extrémité mâle, destiné à retenir le mastic chaud qui étaient coulé sur le « viret » (ou embout mâle) recouvert de filasse. Cette technique permettait d'assurer l'étanchéité de la canalisation à la jointure des tuyaux. L'intérieur des tuyaux mis au jour n'est pas vernissé.

Le niveau supérieur de la tranchée de fondation de cette canalisation est recouvert par une couche de calcaire concassé jaune stabilisé à la chaux, globalement plus grossier que celui des allées identifiées pour le jardin de la première moitié du XVIII^e siècle. Cette couche correspond à l'allée centrale du grand parterre, rétablie dans son état d'origine en 1835-1836 (S.II, U.S. 22 ; S.III, U.S. 77). Le niveau d'allée contemporain du duc de Biron a visiblement été décapé lors de la restauration du jardin par François Duvillers. D'après les données de fouille, la largeur de cette allée avoisinait les 8 m 50, ce qui correspond approximativement aux données figurant sur le plan de Le Rouge. Dans le sondage S.II, l'extrémité Ouest de cette allée surmonte un trou de plantation (U.S. 70, 71, 72) pouvant se rapporter à la ligne d'arbustes (buis ou ifs), qui, sur le plan de Le Rouge, entoure chacun des quatre parterres de la composition (ill. 1 et 2).

De part et d'autre de cette allée, creusées dans le niveau de remblais, les couches de sédiments bruns et bien structurés U.S. 9, 18, 52, 53, 57 et 102, constituent selon toute vraisemblance le reliquat de terre arable sur laquelle ont été implantés les parterres de gazon contemporains du duc de Biron, et que François Duvillers a probablement réutilisé en 1835-1836.

Les couches U.S. 51 et 64 du sondage S.II, pourraient quant à elles correspondre aux passe-pieds, qui, selon le plan de Le Rouge, cernaient chacun des parterres de gazon. Ces passe-pieds avaient deux fonctions : une fonction esthétique du fait qu'ils mettaient en valeur le gazon par effet de contraste de matière et de couleur – ces couches ont une coloration claire du fait qu'elles contiennent beaucoup de fragments de mortier blanc ou jaune – et une fonction utilitaire en permettant aux jardiniers de circuler autour des structures végétales pour les entretenir.

La couche U.S. 48, succédant à ce passe-pied en bordure du parterre Sud-Ouest, constituerait le substrat de la plate-bande fleurie, qui, toujours selon le plan de Le Rouge, bordait la limite extérieure de chaque parterre. Cette plate-bande faisait environ 2 m de large, ce qui correspond aux dimensions de la couche U.S. 48. Celle-ci a probablement été réutilisée par François Duvillers en 1835-1836.

Enfin, deux conduites en plomb, orientées Nord-Sud et implantées réciproquement à 19 m de l'axe de symétrie central, ont été repérées dans les sondages S.II et S.IV. Retrouvées sous le parterre Sud-Est, dans les remblais de la seconde moitié du XVIII^e siècle pour l'une (U.S. 111), et sous le parterre Sud-Ouest, dans le substrat de la plate-bande fleurie pour l'autre (U.S. 47), ces conduites appartiennent de par leur position stratigraphique au réseau hydraulique mis en place par le duc de Biron entre 1753 et 1755. Nous supposons qu'elles servaient à transporter l'eau d'arrosage dans les parterres du jardin. Bien que la terre qui encaisse la canalisation U.S. 47 ait été retravaillée par Duvillers au début XIX^e, cette dernière n'a pas été bousculée. On a peut-être cherché à la préserver pour faire resservir le réseau hydraulique du XVIII^e siècle.

⁸⁰ Cette mesure équivaut à 2 pieds, ce qui est un argument en faveur d'une datation haute, ou en tout cas antérieure à l'établissement du système métrique. Par ailleurs, dans son traité, le théoricien des jardins du XVIII^e siècle, Dezallier d'Argenville, recommande vivement cette dimension pour les tuyaux de canalisation en grès.

⁸¹ Soit environ 4 pouces, ce qui, selon Dezallier d'Argenville, est la taille idéale du point de vue de la durabilité d'une canalisation en terre cuite.

Les archives du chantier de 1753-1755 mentionnent à deux reprises ce type de conduite :

« Avoir fait transporter et desceller tous les plombs provenant des conduites de l'ancien potager avec les auges en plomb qu'on a fait venir sur des rouleaux et mis dans les magasins et les avoir sortis pour les donner aux plombiers (...) »⁸² »

et

« Tranchées faites pour tirer des plombs (...) »⁸³ »

Ces informations attestent de l'existence de conduites en plomb dans le jardin de la seconde moitié du XVIII^e siècle et laissent penser que celles qui ont été retrouvées en fouille proviennent peut-être du recyclage des conduites en plomb du potager d'Abraham Peyrenc de Moras.

En recoupant les données de fouilles (partielles) et celles figurant sur le plan de Le Rouge, nous avons pu établir un plan de la structure interne de chaque parterre telle qu'elle devait exister au XVIII^e siècle (ill. 23) et proposer le tableau suivant :

	allée centrale	bordure végétale	passe-pied	gazon	passe-pied	plate-bande	passe-pied	bordure végétale	allée latérale
mètre	8	1	1	8	0,70	2	0,70	1	6
pieds		3	3		2		2	3	
toises	4			4		1			3

(note : les mesures en mètres sont approximatives)

- Le grand quinconce (S.V, S.VI)

D'après le plan de Le Rouge, ce quinconce était alors formé de 7 lignes de tilleuls, espacés d'environ 4 m les uns des autres. Les arbres placés sur les lignes extérieures étaient reliés par des guirlandes de chèvrefeuille montant le long des troncs. Cette pratique ornementale était nouvelle pour l'époque. D'après la coupe stratigraphique du sondage S.V, une simple couche de terre rapportée, U.S. 113, constituait le sol de ce quinconce à l'époque du duc de Biron.

- Le grand bosquet latéral (S.VII, S.VIII, S.IX, S.X, S.XI, S.XII)

En comparant les plans de Blondel et de Le Rouge, il s'avère que le grand bosquet de la seconde moitié du XVIII^e siècle recouvrait approximativement les limites de celui implanté à l'époque d'Abraham Peyrenc de Moras. Seule sa limite orientale s'est déplacée vers l'Est, du fait de la suppression de l'ancien potager. Pour compléter la structure existante, le duc de Biron a dû garnir de tilleuls et de charmilles⁸⁴ une bande de terrain faisant environ 4 m de large et toute la longueur du grand bosquet.

⁸² « Memoire des ouvrages de maçonnerie faites pour Monseigneur Le Duc de Biron en son hotel et dependance scize a Paris rue de Varenne pendant le courant des années 1753, 1754 et 1755. », A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²², art. 1479.

⁸³ « Relevé estimatif », A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²².

⁸⁴ Ces essences sont celles qui composaient les bosquets plantés à l'époque d'Abraham Peyrenc de Moras. Nous supposons que le duc de Biron, par souci d'harmonie, a respecté la palette végétale du début du XVIII^e siècle. Ce ne sera pas le cas de Duvergier en 1835-1836.

Lors de la fouille, la face Sud du sondage VIII (non relevée), comportait vers 12 m un départ de couche relativement épaisse, constituée de sédiments terreux s'étirant vers l'extrémité Est du sondage. Par sa position stratigraphique ainsi que par sa composition, cette couche serait clairement assimilable à l'extension des bosquets opérée par le duc de Biron, de même que les couches U.S. 374, 380 et 385 du sondage S.XI, surmontant les remblais de comblement de l'ancien potager.

Le plan de Le Rouge révèle également quelques modifications de détail tant au niveau du dessin des taillis que de la répartition des arbres de haute tige. Les trous de plantation observés dans les sondages S.X (U.S. 352) et S.XII (U.S. 390, 391, 595) correspondent *a priori* aux tilleuls d'alignement rajoutés par le duc de Biron en 1753-1755 en bordure occidentale des taillis jouxtant la grande allée Nord-Sud (U.S. 352) et le long de l'espace de circulation central (U.S. 390, 391, 595).

Le duc de Biron a également créé deux passages symétriques, permettant de passer du cabinet de verdure situé le plus au Sud à l'allée latérale Est, d'un côté, et à la grande allée latérale Nord-Sud, de l'autre. L'un de ces passages a été identifié dans la face Nord du sondage S.VIII (U.S. 229), sérieusement entamé par les aménagements du XIX^e siècle. La nature de cette couche, constituée de calcaire concassé jaune stabilisé à la chaux, révèle un revêtement à la granulométrie un peu plus fine que celui de la grande allée centrale, observé dans les sondages S.II et S.III, et répandu par Duvillers en 1835-1836.

Contrairement aux structures arborées, les espaces de circulation localisés à l'intérieur du grand bosquet latéral ont été complètement décapés et recréés entre 1753 et 1755. Les niveaux de sable jaune et de calcaire concassé jaune stabilisé à la chaux, à granulométrie plus ou moins fine, repérés dans les sondages S.VII (U.S. 207), S.VIII (U.S. 229), S.IX (299, 315, 319), S.X (U.S. 354), S.XII (U.S. 395, 420, 599, 600, 601) ont été répandus par le duc de Biron au milieu du XVIII^e siècle. Ils sont surmontés localement d'une fine couche de limons gris-brun à tonalité verdâtre, observée dans quasiment tous les sondages (U.S. 206, 230, 300, 314, 355, 417). Cette couche dénote la formation de flaques d'eau, dues à un mauvais drainage ou à un défaut d'entretien, et pourrait dater de la période qui sépare la mort du duc de Biron de la reprise en main des jardins par les Sœurs de la Congrégation, en 1835-1836.

En ce qui concerne les parterres fleuris qui ornaient chacun des trois cabinets de verdure du grand bosquet latéral, si l'on se réfère aux plans de Blondel et de Le Rouge, seul le dessin de celui du milieu aurait été modifié entre la première et la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les traces relatives à ce parterre, observées dans le sondage S.IX (U.S. 321), sont cependant trop partielles pour pouvoir en déduire quoi que ce soit et celles relatives au parterre circulaire situé le plus au Sud ont été occultées par les fosses de plantations du XIX^e (S.VII, U.S. 201, 202, 204 ; S.VIII, U.S. 221, 223). Nous avons toutefois retrouvé la couche associée au parterre ovale du XVIII^e siècle, repérée dans la face Sud du sondage S.X (U.S. 347).

- Le petit quinconce latéral (S.XIII, S.XIV)

Dans cette partie du jardin, les traces attribuables aux aménagements du duc de Biron se limitent aux remblais de comblement de l'ancien potager évoqués précédemment (S.XIV, U.S. 456, 457), à une fosse de plantation (S.XIV, U.S. 455, 461) correspondant à la ligne de

tilleuls située la plus à l'Est, ajoutée en 1753-1755⁸⁵ du fait de la place gagnée sur le potager, et à d'autres remblais localisés dans le sondage S.XIII (U.S. 516, 517, 530). Ces derniers font 80 cm d'épaisseur dans la face Ouest du sondage S.XIII et à peine 15 cm dans la face réciproque, située à deux mètres de la précédente. Étrangement, cette fosse est localisée exactement à l'emplacement du petit parterre à l'anglaise de l'ancienne composition. Tout indique que ce dernier a été décapé en profondeur par le duc de Biron et que le sol a été remblayé afin d'installer le parterre de gazon aux lignes extrêmement sobres, dessiné par Le Rouge à cet endroit. Le niveau de sol contemporain du duc de Biron a été occulté lors des aménagements postérieurs.

- Le grand bosquet carré (S.I)

Les données concernant cette partie des jardins sont très succinctes. Éventuellement, la couche U.S. 548, constituée de remblais terreux, et surmontée par les aménagements du XIX^e siècle, pourrait correspondre au substrat de plantation de ce grand bosquet carré. Le niveau supérieur de cette couche se trouve à 37 m 40 d'altitude, soit légèrement plus haut que les couches du XVIII^e siècle repérées dans les sondages S.XIII et S.XIV, ce qui n'est pas incohérent,⁸⁶ et 1 m plus bas que le niveau actuel de la rue de Varenne, ce qui apporterait un élément de précision sur la profondeur du décaissé du grand bosquet au XVIII^e siècle. N'ayant pas plus de données, nous préférons nous en tenir là, quant à l'estimation de cette profondeur.

- L'allée latérale Est (S.VI, S.IX)

Le niveau d'allée constitué sur les remblais de comblement de l'ancien potager en 1753-1755 a été entièrement occulté par les aménagements postérieurs. Seul subsiste de cette époque, un trou de plantation retrouvé à l'extrémité orientale du sondage S.IX (U.S. 253). Creusé dans les remblais mis en place par le duc de Biron après le 17/03/1758⁸⁷ et recoupé par les niveaux récents, celui-ci est assimilable à l'alignement d'arbres plantés le long du mur de clôture oriental figurant sur le plan de Le Rouge. Distant du mur d'environ 2 m, cet alignement était probablement constitué de tilleuls de haute tige.

- La grande allée Nord-Sud (S.XV)

Les restaurations successives ont complètement occulté les traces de cette grande allée qui, au XVIII^e siècle, reliait les parties antérieure et postérieure du jardin d'agrément.

Pour conclure, il faudrait préciser que, seul le fond des structures du XVIII^e siècle mises en évidence par la fouille, a été retrouvé. En effet, l'altitude du jardin ayant sans doute peu varié au cours du temps, le niveau supérieur des couches du XVIII^e siècle a forcément été partiellement ou entièrement entamé par les aménagements postérieurs.

⁸⁵ Celle-ci a fait passer le nombre d'arbres composant ce quinconce de 42 à 51 sujets.

⁸⁶ En effet, afin que les eaux de pluies ne stagnent pas dans le jardin, et notamment dans les allées, on s'arrangeait toujours pour que le jardin, même de niveau, présente une légère pente, orientée selon le sens d'écoulement des eaux, et si possible imperceptible à l'œil nu.

⁸⁷ Date de la convention relatant l'écroulement de l'ancien mur de clôture (A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 646).

4. Les interventions successives du XIX^e siècle à nos jours

a) La restauration à l'identique de l'architecte François Duvergès : 1835-1836

D'après les sources historiques, en 1835-1836, les sœurs de la Congrégation du Sacré-Cœur, et en premier lieu leur supérieure générale, Madame Bara, auraient fait l'option d'une restauration « à l'identique », inspirée des plans dessinés par Le Rouge. Les traces liées à l'intervention de François Duvergès, architecte chargé de la réalisation du projet, sont nombreuses et confirment en général ce présupposé. D'après les données de fouille, les travaux se seraient déroulés de la manière suivante :

- Décapage des couches superficielles de l'ancien jardin

Selon les sondages étudiés, les couches relatives à l'occupation du XVIII^e siècle ont été entièrement ou partiellement entamées par les niveaux associés à la restauration de 1835-1836. L'hypothèse selon laquelle les anciennes structures paysagères auraient été décapées afin de pouvoir refaire un jardin plus ou moins au même niveau que celui du XVIII^e siècle, est tout à fait plausible. Étant donné que les niveaux de l'hôtel sont toujours restés sensiblement les mêmes depuis le XVIII^e siècle, il n'était tout simplement pas possible d'empiler les jardins les uns sur les autres, sans risquer de se retrouver au final avec un jardin aligné sur le niveau de la terrasse de l'hôtel... Donc la seule solution était de décaper le jardin de son prédécesseur et d'installer le nouveau jardin sur un substrat en adéquation topographique avec les structures architecturales. C'est déjà ce qu'avait fait le duc de Biron en 1753-1755. L'opération a visiblement été répétée par François Duvergès en 1835-1836.

- Enfouissement des objets « périmés » provenant de l'ancienne décoration

La fosse U.S. 219, retrouvée dans la face Nord de l'extrémité Ouest du sondage S.VIII, contient du matériel décoratif et utilitaire principalement horticole, dont les caractéristiques présentent de nombreuses analogies avec les éléments de décoration des jardins de la seconde moitié du XVIII^e siècle⁸⁸. D'un point de vue stratigraphique, cette fosse entaille les niveaux du XVIII^e siècle et est scellée par une couche de sédiments bruns, organiques et bien structurés, correspondant au parterre fleuri aménagé en 1835-1836, lors de la restauration à l'identique par François Duvergès. Ce dernier aurait ainsi profité du décapage de l'ancien parterre situé au milieu du cabinet de verdure de l'extrémité Sud du grand bosquet latéral, pour creuser une fosse et y enfouir le matériel délaissé qui se trouvait dans le jardin et/ou dans l'orangerie, et dont les sœurs voulaient sans doute se débarrasser. La conversion de l'ancienne orangerie en école de botanique lors de la restauration de 1835-1836, pourrait à elle seule justifier que, dans le même temps, les pots et autres éléments mis au rebut à l'intérieur de l'édifice au moment du décès du duc de Biron, aient été évacués et jetés dans la fosse U.S. 219, creusée à cet effet⁸⁹.

⁸⁸ Voir la description de ce matériel dans la partie D- de ce rapport.

⁸⁹ « (...) La cour de l'orangerie est convertie en école de botanique, le bâtiment, en amphithéâtre et galeries de botanique, dans lesquels des leçons pratiques professées par l'auteur de cet ouvrage, sont suivies d'excursions dans les prairies et tapis verts ; ces cours ont reçu l'approbation et la félicitation des autorités. (...) », cité dans : François Duvergès, *Les parcs et jardins*, Paris, F. Duvergès, 1871-1878, tome 2, p. 85 et suivantes.

- Aménagement de la surface du jardin

Après avoir décapé partiellement, voire entièrement, les surfaces de circulation de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'architecte François Duvillers s'est employé à les revêtir de calcaire concassé jaune, stabilisé à la chaux, sensiblement similaire à celui de la période précédente, moyennant une granulométrie plus grossière. Ce revêtement a été repéré dans la zone du grand parterre central, celle du grand bosquet latéral, et celle du petit quinconce latéral (S.II, U.S. 77 ; S.III, U.S. 22 ; S.VII, U.S. 195, 199, 205 ; S.VIII, U.S. 226 ; S.IX, U.S. 312, 312bis ; S.X, U.S. 354bis ; S.XII, U.S. 415, 596, 597 ; S.XIV, U.S. 433, 463, 474). Dans ce dernier sondage, les couches de calcaire concassé reposent sur des remblais (U.S. 426, 427, 444, 452, 462) et s'interrompent à 7 m 50 dans les deux parois du sondage S.XIV. Elles devaient s'étendre à l'origine sur l'ensemble de la superficie du quinconce, à l'exception de l'espace consacré à un tapis de fleurs venu remplacer celui du duc de Biron, et qui a été à son tour occulté par les aménagements postérieurs.

Dans la partie centrale du jardin, nous retrouvons les couches signalées pour le XVIII^e siècle. Celles-ci ont très certainement été retravaillées tout au long de la première moitié du XIX^e siècle, d'où le palimpseste observé au niveau des sondages S.II, S.III et S.IV (U.S. 9, 18, 48, 52, 53, 57, 92, 93, 102). La couche U.S. 96, plus foncée que U.S. 95, est assimilable au niveau de passe-pied contemporain du jardin de Duvillers.

La couche U.S. 114, localisée dans le sondage V, correspond à de la terre rapportée en 1835-1836 pour renouveler le sol du grand quinconce.

Pour ce qui est des petits parterres fleuris situés au centre des trois cabinets de verdure, tous ont semble-t-il été quelque peu modifiés⁹⁰. Manifestement, le parterre ovale du cabinet de verdure Nord, a été entièrement remanié et replanté avec des fleurs. Dans la face Nord du sondage S.X, les couches U.S. 356, 357, et 358, coupant net le niveau d'allée recréé par Duvillers (U.S. 354bis), correspondent au parterre ovale remanié en 1835-1836. Dans la face Sud de ce même sondage, un niveau de calcaire concassé signé Duvillers (U.S. 343, 346) surmonte la couche de terre attribuée au parterre fleuri du XVIII^e siècle (U.S. 347), et semble indiquer un retrait ou un déplacement de l'emprise spatiale du parterre ovale lors de la restauration de Duvillers. En ce qui concerne celui situé au Sud, il aurait été replanté avec des plantes vivaces. Les U.S. 201, 202, 204, 221 et 223, des sondages S.VII et S.VIII, témoignent d'une reprise complète des plantations après décapage de celles du XVIII^e siècle. Quant au parterre du centre, il a visiblement été étendu vers l'Est d'au moins 1 m (S.IX, U.S.320, 322) et a été planté de mahonia et d'anémones pulsatilles.

Les arbres de haute tige ont *a priori* été conservés par Duvillers. En revanche, celui-ci regarnit, voire refait, certains taillis, en plantant divers arbustes à feuilles caduques et persistantes, choisis en fonction de leur capacité à vivre à l'ombre de grands arbres (S.IX, U.S. 304, 307 ; S.X, U.S. 331, 332, 346, 349bis, 350 et 351) et non pas en accord avec la palette végétale du XVIII^e siècle⁹¹. La couche de terre rapportée U.S. 334, surmontant U.S. 332 dans le sondage S.X, est contemporaine de ces aménagements, de même que celle repérée

⁹⁰ (...) au centre du premier, une corbeille de fleurs oviforme garnie de fleurs, puis une autre corbeille circulaire ornée de plantes vivaces, la troisième est occupée par des Mahonia entourés d'Anémone Pulsatilla, tous les arbres tiges sont des Tillia (tilleuls), dans les divers bosquets (...), les bordures de ces divers bosquets sont en Hedera Hibernica (...), cité dans : François Duvillers, *Les parcs et jardins*, Paris, F. Duvillers, 1871-1878, tome 2, p. 85 et suivantes.

⁹¹ (...) bosquets regarnis et refaits, il était important pour rétablir le reboisement d'y placer des arbustes à feuilles persistantes et caduques aimant à croître sous la protection d'arbres plus élevés. (...), cité dans : François Duvillers, *Les parcs et jardins*, Paris, F. Duvillers, 1871-1878, tome 2, p. 85 et suivantes.

à l'extrémité Nord du sondage S.VII (U.S. 194). À d'autres endroits où Duvillers semble être intervenu plus légèrement, le substrat des taillis du XVIII^e forme un palimpseste avec celui des taillis du XIX^e (S.VII, U.S. 216 ; S.XI, U.S. 374, 380, 385 ; S.XII, U.S. 406, 416 inf.).

L'allée latérale Est ne comportent plus aucune trace des aménagements réalisés en 1835-1836. Seule une petite couche de terre, rapportée derrière l'alignement d'arbres qui bordait cette allée, témoigne d'un léger exhaussement du sol près du mur de clôture oriental (S.IX, U.S. 239). La petite fosse de plantation U.S. 237, pratiquée au sommet de cette couche, est datable du XIX^e siècle et correspond peut-être à la plantation d'un petit végétal grimpant (rosier, lierre ?).

b) Les transformations attribuées aux Sœurs de la Congrégation du Sacré-Cœur au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle

D'après les éléments historiques, il semblerait que cette période soit marquée par un effacement progressif des structures d'agrément du XVIII^e siècle, au profit d'une utilisation plus pragmatique de l'espace du jardin.

- Plantation d'arbres dans les parterres du jardin d'agrément

La documentation historique évoque en particulier la plantation d'arbres fruitiers dans les parterres du jardin⁹². Ceux-ci sont bien identifiables sur une photographie du jardin prise vers 1907⁹³ (ill. 27A). D'après les données de fouille, avant cette plantation systématique d'arbres fruitiers, quelques ligneux avaient déjà été plantés dans les parterres au cours du XIX^e. Il s'agit des U.S. 92, 93, U.S. 106 à 108, identifiées dans les sondages S.III et S.IV, sous la couche de terre rapportée par les sœurs pour constituer le substrat du nouveau verger (U.S. 7, 33, 44, 45inf, 50, 54, 62, 63, 87, 88, 101). Creusées dans cette couche, plusieurs fosses disposées sur les lignes extérieures et médianes des parterres étudiés, semblent correspondre aux trous de plantation de ces fruitiers (S.II, U.S. 66 à 69, U.S. 54bis à 56, U.S. 80 ; S.III, U.S. 8, U.S. 23, 23bis et U.S. 34, 35, 40).

- Construction de bâtiments utilitaires à l'emplacement du grand bosquet carré

Un autre événement, attribuable, d'après la documentation historique, à la seconde moitié du XIX^e siècle, et repérable en stratigraphie, témoigne à sa façon de cette phase d'abandon progressif des structures paysagères du XVIII^e siècle. Il s'agit de la construction de bâtiments sis de part et d'autre de la cour d'honneur. À l'emplacement du grand bosquet carré, ceux-ci étaient répartis autour d'une cour appelée « cour intérieure du petit hôtel »⁹⁴. Ils figurent sur un plan schématique de la propriété réalisé à la main vers la fin du XIX^e siècle (ill. 28), et sont repérés sur le plan cadastral de Paris levé en 1900 (ill. 18). En superposant ce dernier à celui des sondages, il apparaît que le sondage S.I recoupe le bâtiment en longueur bordant le côté Sud de la cour, lequel ouvrait au Sud sur une cour de récréation. D'après le plan schématique, ce bâtiment de trois niveaux abritait une salle de musique (pianos) et des

⁹² En 1911, l'îlot A correspondant aux n° 75-77 et 79 rue de Varenne est occupé par : « (...) l'hôtel Biron proprement dit et différents bâtiments, annexes, dépendances, communs, des cours, un parc et des jardins à la française, plantés d'arbres fruitiers constituant le surplus de terrain (...) » (A.N., Versement des ministères (Beaux-Arts), F²¹6029 – Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron).

⁹³ Déduction opérée par les chercheurs du GRAHAL.

⁹⁴ Nom donné au bâtiment donnant sur la rue de Varenne et adossé au mur de clôture oriental, construit par la duchesse du Maine en 1738 à l'emplacement d'une partie des potagers d'Abraham Peyrenc de Moras, et qui était toujours debout en 1900.

dortoirs dans sa partie Ouest, et dans sa partie Est, une petite chapelle ouverte sur l'extérieur, nommée « Chap. C. de M. »⁹⁵. À côté de cette chapelle, un porche couvert par le bâtiment, situé d'après le plan schématique dans l'axe de l'entrée du n° 77 rue de Varenne, assurait le passage entre la cour intérieure et le jardin. Au regard des traces observées en fouille, le sondage I se situerait plutôt dans la zone du porche.

En stratigraphie, les niveaux liés à la construction de ce bâtiment sont les U.S. 550bis, niveau de chantier, U.S. 549, 578, tranchée de fondation du mur Sud, U.S. 580 et 551, sorte de dalle composée de grandes « poutres » orientées Nord-Sud, constituées de petits moellons coffrés dans du plâtre, entre lesquelles et sur lesquelles ont été jetés des gravats, et U.S. 581, fondation du mur Sud surmontée d'une pierre plate assimilable à une sorte de seuil. L'U.S. 552, constituée d'une fine couche de sédiments terreux très organiques, matérialise peut-être le niveau de circulation à l'intérieur du porche. L'U.S. 579 définit un pavage large de 1 m 20, courant le long de la façade Sud de l'édifice. La fondation U.S. 180 empiète sur ce pavage à intervalles réguliers, sous la forme d'encoches rectangulaires espacées de 1 m 40. Ainsi ce passage pavé pourrait correspondre au sol d'une galerie de circulation extérieure couverte en appentis, les encoches matérialisant l'emplacement des pilastres qui soutenaient cet appentis. D'après la taille des encoches, les pilastres faisaient au moins 40 cm de large et étaient engagés de 22 cm dans le pavage.

Stratigraphiquement, l'U.S. 568, composée de sédiments terreux organiques, assez analogues à ceux de l'U.S. 552, et recouvrant l'extrémité du pavage décrit précédemment, semble matérialiser le niveau de circulation précédant la façade Sud du bâtiment des Sœurs. Il se situe à 37 m 60 d'altitude.

Les structures arborées du grand bosquet ont probablement été en grande partie détruites à l'occasion de l'aménagement de ces bâtiments. Les ouvriers avaient besoin d'une surface libre de toute contrainte pour travailler.

- Conversion du petit quinconce latéral en cour de récréation

Après le décapage du tapis de fleurs établi au sein du petit quinconce latéral et l'apport de remblais pour combler la fosse d'extraction qui en a résulté (S. XIII, U.S. 503, 515, 527), les Sœurs n'ont pas souhaité recréer de structure végétale. Elles semblent avoir converti cet espace abrité par des tilleuls en cour de récréation (ill. 28). Dans les sondages S.XIII et S.XIV, une couche noire, composée principalement de mâchefer (U.S. 451, 487, 504), et reposant sur les remblais de comblement cités précédemment, à 37 m 40 d'altitude, constitue apparemment le niveau de sol contemporain de l'occupation en cour de récréation. La répartition spatiale de cette couche de mâchefer semble dessiner un rectangle parfait et recouvrir tout l'espace du quinconce qui n'était pas planté, au-delà même de l'emprise des précédents parterres. Autour de cet espace remanié, d'aspect minéral et légèrement bombé, les Sœurs ont manifestement fait le choix de conserver les arbres du quinconce et le niveau de calcaire concassé de 1835-1836 (U.S. 433, 463, 474). Dans la coupe Sud du sondage S.XIII, la couche de mâchefer vient mourir sur l'U.S. 474 vers 7 m 50, tout au bord de la troisième ligne de tilleuls (en partant de l'Est). L'intérêt et l'utilité de cet épandage de mâchefer restent encore assez énigmatiques.

⁹⁵ Peut-être « Chapelle du Cœur de Marie ».

- Conservation relative des allées en calcaire concassé

D'après les données de fouille, il apparaît que les espaces de circulation conçus par François Duvergiers en 1835-1836 continuent de fonctionner pendant tout le XIX^e siècle. En revanche, ils ne sont pas nécessairement entretenus. Dans le sondage S.II, les U.S. 76 et 79, constituées de limons gris-bruns à tonalité verdâtre⁹⁶, surmontent la couche de calcaire concassé répandue par Duvergiers en 1835-1836. Ce niveau semble caractériser une phase de relâchement dans l'entretien de la grande allée centrale. Des apports localisés de terre et de graviers surmontent ce niveau d'abandon. Ils se situent au pied de l'un des arbres fruitiers qui bordait cette allée (S.II, U.S. 75 et 78).

c) De 1912 à 1923

- Destruction des bâtiments de la cour en 1912-1913

Les édifices construits de part et d'autre de la cour d'honneur, y compris le « petit hôtel » de la duchesse du Maine, ont tous été démolis entre 1912 et 1913. Seule la chapelle jouxtant la rue de Varenne, construite par Gustave Lisch en 1875-1876, a échappé à ce grand nettoyage. D'après les données de fouille observées dans le sondage S.I, une bonne partie des décombres sont restées sur place (U.S. 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 569, 570, 571, 572, 573, 575, 576, 594), augmentant le niveau du sol d'environ 80 cm, par rapport à ce qu'il avait déjà été augmenté à la fin du XIX^e siècle lors de la construction de ces mêmes édifices.

- Remise en état de la cour et du jardin par M. Léonce Bénédict entre 1919 et 1923

En 1916, Henri Eustache, architecte en chef, constate que les jardins se composent d'« une partie, la plus importante, n'étant plus entretenue depuis longtemps », autrement dit la partie postérieure des jardins, et d'une « autre partie étant complètement à créer », celle située entre la rue de Varenne et l'hôtel, qui était à l'époque entièrement occupée de décombres.

Les travaux de remise en état ne sont engagés qu'en 1919, après la guerre. La cour est tout d'abord repavée. Puis, de part et d'autre de celle-ci, est rapporté de la terre⁹⁷ pour remblayer les décombres et y implanter des pelouses et des parterres. Au niveau du sondage S.I, les couches U.S. 561, 562, 563, 566 et 574, constituées de sable et de graviers roulés, à la structure compactée voire feuilletée, et surmontant les décombres dans toute l'étendue du sondage, correspondent aux revêtements successifs appliqués sur les espaces de circulation de la partie antérieure des jardins depuis 1919.

Les documents historiques nous apprennent que la « grande allée » a également été refaite. Dans le sondage S.XV, la couche U.S. 582, constituée de calcaire blanc concassé, non stabilisé, répandu sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres, pourrait témoigner de cette intervention. Ce type de revêtement n'a été retrouvé dans aucun autre sondage. Il repose en revanche sur une petite couche de sable rouille (U.S. 583), qui, d'après nos observations, distinguent les allées tardives de celles aménagées au XVIII^e siècle.

⁹⁶ Hydromorphie (teinte verte prise par les particules argileuses dans un contexte saturé en eau) et suspension de particules fines liées à la formation de flaques.

⁹⁷ Léonce Bénédict parle de « 7 000 chariots de terre » (Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940).

Pour ce qui est des structures végétales proprement dites, les documents de l'époque parlent de « nettoyage du jardin » et d'achat d'arbustes. En 1923, Léonce Bénédict, conservateur du Musée Rodin, se défendant d'avoir délaissé les jardins, affirme avoir replanté plus de 200 arbres dans les taillis qui bordaient la grande allée, ainsi que dans plusieurs autres parties du jardin. Les taillis en question sont ceux du grand bosquet latéral, qui avaient été recomposés par François Duvillers en 1835-1836. Nous n'avons pas d'information sur ce que les Sœurs en ont fait au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il semblerait, d'après les données de fouille, qu'elles n'y aient pas touché et que la végétation ait suivi son libre cours jusqu'au début du XX^e siècle. Plusieurs fosses, observées au niveau des sondages implantés dans l'emprise de ce bosquet, pourraient témoigner des plantations effectuées entre 1919 et 1923. Il s'agit de fosses de petite taille caractérisées par une morphologie en triangle (S.VII, U.S. 214 ; S.X. U.S. 353 ; S.XI, U.S. 370).

Par respect de la composition héritée, Léonce Bénédict choisit de ne pas toucher au grand parterre, occupé depuis la seconde moitié du XIX^e siècle par des arbres fruitiers. Dans un rapport destiné au ministre de la Justice, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il écrit : « (...) *un établissement unique au monde, formé de cet incomparable musée, de ce beau jardin un peu sauvage, sobrement entretenu, dans son caractère et dans son style, ouvert aux visiteurs choisis, qui respecteraient les arbres fruitiers de son verger, les marbres de ses allées (...). Enfin, ceux qui considèrent que ce beau jardin tout à fait particulier doit être conservé intact comme une belle œuvre d'art, et c'était un vœu émis par le Parlement à l'occasion de la discussion du projet de donation, s'inquiètent à bon droit des projets de l'architecte jardinier municipal, M. Forestier, projet consistant à bouleverser ce jardin dans le but d'en faire une prétendue reconstitution dans le vrai style de l'hôtel avec suppression du verger et établissement de parterre à la Le Nôtre (...)* ».

d) La réhabilitation des jardins par M. Georges Grappe en 1927

Léonce Bénédict meurt en mai 1925. Avant le mois de janvier 1926, la Commission du Vieux Paris s'était réunie, et préconisait le classement en totalité de l'hôtel et de ses jardins, un réaménagement de ces derniers, ainsi que leur ouverture au public. Le classement de l'hôtel est réalisé en juin 1926. Le 15/12/1927 a lieu la cérémonie d'inauguration des nouveaux jardins. C'est Georges Grappe, nouveau conservateur du Musée Rodin, qui a chapeauté cette réhabilitation, avec l'aide de l'architecte-paysagiste, M. Pilloy. Il a notamment remis au jour l'ancien bassin circulaire comblé et aménagé en rotonde depuis 1835-1836, et créé un vaste tapis vert dans la perspective centrale (ill. 27B). Du fait de l'indécision de l'administration concernant le devenir du terrain situé à l'extrémité Sud de la parcelle, réservé au début XX^e siècle pour le prolongement de l'avenue de Tourville⁹⁸, celui-ci n'a pas été concerné par cette réhabilitation, tout au moins dans un premier temps. Il se trouvait donc encore en broussaille en 1927.

La couche U.S. 74, localisée dans le sondage S.II, et recouvrant toute l'étendue de l'ancienne allée centrale, serait un reliquat du tapis vert créé en 1927, lequel a perduré une bonne partie du XX^e siècle. Le niveau de calcaire concassé jaune, assez grossier, retrouvé à l'extrémité de ce même sondage, serait quant à lui un reliquat de l'allée latérale Ouest, réhabilitée par Georges Grappe.

⁹⁸ Cette question ne sera toujours pas réglée en 1955 : « Commission pour la répartition des surfaces de l'ancien domaine des Dames du Sacré-Cœur entre le lycée Victor Duruy et le musée Rodin, tenue le 2 août 1955 au lycée Victor Duruy » (Centre des archives contemporaines, versement 19880557, article 113).

Dans les sondages S.III et S.IV, les traces relatives à cette période ont été occultées par les aménagements de la seconde moitié du XX^e siècle.

Le revêtement du petit quinconce latéral a quant à lui été complètement refait. Nous supposons que cette réfection a été décidée en 1927, dans le mouvement de rénovation des jardins en vue de leur ouverture au public. Il s'agit des couches superposées de graviers roulés mêlés de sable et de limons brun-foncé compactés, identifiées dans les sondages S.XIV et S.XIII (U.S. 464, 465, 466, 467, 468, 473, 497, 546) comme constituant le sol du petit quinconce. L'espace rectangulaire correspondant à l'emplacement des anciens parterres a quant à lui été sablé (U.S. 507, 512, 513, 514, 524, 525, 526, 531, 532, 534, 535) et cerné d'une petite bordure maçonnée (U.S. 508, 509, 510, 511). Cet aménagement et ce revêtement de sol ont perduré pendant tout le XX^e siècle.

e) La réfection de l'allée latérale et du mur de clôture oriental : 1934-1938

Deux très imposantes fosses situées au niveau de l'allée latérale Est, ont été repérées dans les stratigraphies des sondages VI et IX. Les raisons qui ont prévalu à leur réalisation restent inexplicables. Elles ont occulté les aménagements des XVIII^e et XIX^e siècles, et sont datables de la première moitié du XX^e siècle. Une épaisse couche de gravats constitue la plus grande partie de leur remplissage (U.S. 124, 161, 169, 170, 173, 176, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264bis, 270, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 289, 290, 291, 292, 603). Ces gravats sont surmontés de couches de sable et de calcaire concassé jaune (U.S. 126, 135, 151, 157), reposant sur une couche de sable rouille (U.S. 125, 132, 136, 137, 138, 150, 158, 264). Cet empilement de couches de calcaire est plus épais dans le sondage S.VI que dans le sondage S.IX. Sans doute a-t-on voulu rétablir une certaine horizontalité. Deux niveaux de surface semblent se distinguer à l'intérieur des couches de calcaire concassé les plus proches de la surface : un premier niveau (S.VI, U.S. 140, 156 ; S.IX, U.S. 265, 283) auquel est associé dans le sondage VI, une tranchée remplie de matériaux grossiers, au fond de laquelle se trouve un fragment de canalisation en mortier de tuileau (U.S. 139, 144), et un second niveau (S.VI, 141, 145, 153, 154 ; S.IX, U.S. 266, 285) de nature identique au premier. Dans le sondage S.VI, ces deux niveaux de surface sont intercalés d'une fine couche de limons gris hydromorphes (S.VI, U.S. 155, 172) caractéristiques de la formation de flaques persistantes. Dans le sondage S.IX, ils sont séparés par une couche de déblais concassés (265bis, 269, 284), présents également dans le sondage S.VI, au même niveau stratigraphique, sous la forme d'une petite fosse aménagée dans l'axe de l'allée (U.S. 143). Cet apport drainant, en couche ou en fosse, était censé résoudre les problèmes de stagnation d'eau rencontrés à la surface de cette allée, particulièrement accentués au niveau du sondage S.VI. Il y a de fortes présomptions pour que ce problème récurrent de formation de flaques vienne du fait que l'on ait cherché à réduire la pente de cette allée lors de sa conception.

Dans le sondage S.IX, qui se situe au niveau de l'axe de symétrie du grand bosquet, cette allée de calcaire concassé se prolonge à l'intérieur de ce dernier sur environ 10 m, formant une allée transversale de pénétration dans l'espace boisé du bosquet (U.S. 288). Bien que cette allée ait été surmontée d'une couche de terre végétale en 1948 (U.S. 287), l'utilisation de cette zone comme voie de passage s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Trois éléments de datation nous permettent de dater ces fosses des années 1930 :

- En 1934, la démolition d'un péristyle en plâtre, qui se trouvait contre le mur de clôture, au niveau de l'ancienne orangerie⁹⁹ donc, à proximité immédiate du sondage S.VI, et qui a dû occasionner d'importants travaux de terrassement.

- En 1935, la remise en état du bassin circulaire, d'où pourrait provenir le fragment de canalisation en mortier de tuileau retrouvé au fond de la tranchée de drainage aménagée au centre de l'allée repérée dans le sondage S.VI.

- En 1938, la démolition puis reconstruction du mur de clôture oriental, qui expliquerait que l'on retrouve dans les remblais de comblement de la fosse du sondage S.VI, un fragment de maçonnerie évoquant les structures du contre-mur construit par le duc de Biron en 1753-1755 (U.S. 181bis)¹⁰⁰ et détruit en 1938.

La fosse de plantation identifiée dans le sondage S.VI (U.S. 121, 122) le long du mur de clôture correspond à une replantation effectuée dans la foulée de la réfection de cette allée, la fosse U.S. 238, identifiée dans le sondage IX sur le même alignement, également.

Quelques années plus tard, un document de 1938 nous apprend que le mur de clôture oriental a été refait. Il s'agit des maçonneries identifiées dans les sondages S.VI et S.IX (U.S. 252, 117, 117ter), surmontant les anciennes maçonneries du XVIII^e siècle. Ce mur a été recouvert d'un enduit « fausse-pierre » encore visible de nos jours en certains endroits. La petite fosse U.S. 123 correspond à un niveau de chantier.

f) La restauration du « parc » en 1948

Le 26/01/1948, un crédit est alloué pour la restauration et la remise en état du « parc » de l'hôtel Biron, c'est-à-dire de la partie boisée située sur le tiers oriental du jardin, occupée anciennement par le grand quinconce, le grand bosquet latéral, et le petit quinconce latéral¹⁰¹. D'avril à juin 1948, une première tranche de travaux est réalisée : « enlèvement d'arbres morts ou dépérissant, plantation d'arbres (tilleuls) de remplacement, remises en état des massifs, des haies et des pelouses »¹⁰². Néanmoins, le conservateur du musée et l'architecte M. Jacques Hardy, architecte des Bâtiments Civils, estiment que l'esthétique du jardin laisse encore à désirer et qu'il ne faut pas s'arrêter là.

La S.E.R.P.E.S., entreprise de jardinage, fait une proposition au Musée qui comprend entre autres le transport de terres aux décharges publiques, la fourniture de terre végétale, de tilleuls « forts », de charmillles, et de « sable gros pour remblai des allées »¹⁰³.

Les traces relatives à cette importante campagne de rénovation, en raison de leur caractère récent, sont assez prégnantes. Il y a notamment la couche de terre rapportée présente sur l'ensemble de la surface du grand bosquet latéral et du grand quinconce (S.V, U.S. 115 ; S.VI, U.S. 167 ; S.VII, U.S. 196, S.VIII, U.S. 224 ; S.IX, U.S. 287, 309, 323 ; S.X, U.S. 344, S.XI,

⁹⁹ Dans un premier temps, en 1835-1836, cette orangerie avait été transformée en école de botanique. Ce n'est que plus tard qu'elle a été convertie en chapelle, sans doute celle qui est indiquée sur le plan schématique datant de la fin du XIX^e siècle (ill. 28), et agrémentée d'un péristyle néo-classique, construit le long du mur de clôture (voir tableau historique, 09/08/1934).

¹⁰⁰ Ce fragment de maçonnerie figure en plan au niveau de l'extrémité orientale du sondage S.VI, sur le plan de localisation des sondages (ill. 1).

¹⁰¹ A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F²¹7185.

¹⁰² Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413.

¹⁰³ A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F²¹7185.

U.S. 371 ; S.XII, U.S. 401, 405, 411, 416sup). Dans le grand bosquet, cette couche de terre végétale surmonte une grande fosse d'extraction de végétal, dont le remplissage contient du bois calciné, et qui est attribuable au nettoyage de la première tranche de ces travaux (S.VIII, U.S. 222 ; S.IX, U.S. 302, 308, 311), ainsi que plusieurs trous de plantation de grande envergure, situés dans l'alignement des arbres existants. Ces trous de plantations correspondent de toute évidence aux plantations de tilleuls « forts » mentionnés dans les documents de 1948 (S.VI, U.S. 162 ; S.IX, U.S. 316, 317, 318 ; S.XII, U.S. 394, 414, 419 ; S.XIV, U.S. 435, 436, 437). Une fosse de plantation recoupée à moitié dans le sondage S.XV (U.S. 587, 588), indique un renouvellement de haie au bord de la grande allée Nord-Sud refaite en 1948 (U.S. 591).

En 1948, est également signalée la restauration d'une partie de haie de prunellier située le long de l'allée latérale Est. Dans le sondage S.VI, il s'agit de la fosse U.S. 127 creusée dans une couche de terre rapportée recouvrant toute la partie comprise entre l'allée latérale et le mur (U.S. 127).

La restauration des structures arborées du parc s'est visiblement accompagnée d'une réfection des surfaces de circulation. Elles ont reçu un revêtement constitué d'un mélange de graviers roulés, de sable et de limons noirs très compacté, identifié notamment dans l'allée latérale Est (S.IX, U.S. 267 ; S.VI, U.S. 142, 152, 189), le grand bosquet latéral (S.XI, U.S. 373 ; S. XII, U.S. 402), la grande allée Nord-Sud (S.XV, U.S. 591), le petit quinconce latéral (S.XIV, U.S. 334, 439, 440, 469 ; S.XIII, U.S. 505, 536) et l'allée latérale Ouest (S.II, U.S. 41).

g) Les aménagements de la seconde moitié du XX^e siècle

- La composition de Charles Dorian (1956-1963)

Pour le XX^e siècle, le plan le plus ancien que les chercheurs du GRAHAL aient retrouvé, est un plan réalisé par l'architecte en chef Charles Dorian entre 1956 et 1963, pour la préparation d'une exposition internationale de sculpture contemporaine dans les jardins du Musée¹ (ill. 29).

Les traces relatives à ce jardin sont particulièrement bien conservées dans le sondage S.IV réalisé sur l'emprise d'un des petits parterres sinueux. Les U.S. 99 et 105 correspondrait à une zone engazonnée, l'U.S. 86 à un trou de plantation d'arbuste, et les U.S. 103, 104, à une surface de circulation.

Les tranchées creusées pour l'installation de tuyaux en PVC aux deux extrémités du sondage S.II (U.S. 6, 12, 13, 15, 16, 17, 31, 38, 39) pourraient dater de cette période, de même que les sédiments terreux très organiques et chargés en sable grossier qui les recouvrent, retrouvés à l'arrière du bassin dans les sondages S.II et S.III (U.S. 19, 20, 32, 45sup, 49, 61, 65), et situés au niveau du tapis vert central.

- Plantation de charmilles

En 1970, une campagne de plantation de haies bahuts en charmilles a laissé quelques empreintes dans le sous-sol du jardin. Ainsi, les trous de plantation retrouvés sous les niveaux

¹ Une exposition suisse de sculpture a lieu en 1963.

de sol actuels dans les sondages S.II (U.S. 43 ; U.S. 58, 59) et S.III (U.S. 11, 14), pourraient appartenir à cette campagne de plantation. Ils sont situés sur les limites extérieures du petit parterre sinueux occidental. Les trous de plantation de morphologie similaire, retrouvés de chaque côté de l'allée latérale Est dans les sondages S.VI (U.S. 131, 131bis ; U.S. 163, 164, 165, 166) et S.IX (U.S. 259 ; U.S. 286), relèvent de la même campagne de plantation. Celle-ci s'est accompagnée d'un apport de terre végétale en arrière de la ligne d'arbustes, du côté Est de l'allée latérale, tout contre le mur de clôture (U.S. 128 et 235).

- La réhabilitation de Jacques Sgard (1993)

Les traces archéologiques laissées par l'intervention de l'architecte-paysagiste Jacques Sgard effectuée en 1993, sont localisées dans les sondages S.II, S.III et S.IV. Le secteur situé à proximité de la nouvelle terrasse a été remanié sur une trentaine de centimètres et remblayé avec les U.S. 5, 21, 24, 24bis, et 37. L'espace central planté en herbe (U.S. 1, 60), et les espaces latéraux recouverts de sable grossier et de graviers à tonalité rouille (U.S. 2, 3, 4, 46, 100) sont bien identifiés dans les coupes stratigraphiques de ces sondages.

- Les travaux récents

L'installation de réseaux datant des 20 ou 30 dernières années ont été recoupés¹⁰⁵ par plusieurs de nos sondages. Les tranchées de pose identifiées, relatives à ces réseaux, sont : U.S. 29 (S.III) ; U.S. 146, 147, 148 (S.VI) ; U.S. 192, 198 (S.VII) ; U.S. 271 (S.IX) ; U.S. 382 (S.XI) ; U.S. 404 (S.XII) ; U.S. 577 (S.I). Cette dernière tranchée sert paraît-il à l'alimentation électrique de la galerie des marbres.

Les couches U.S. 84 et 85 situées à l'extrémité Est du sondage S.IV témoignent d'une réfection récente du revêtement sableux situé à l'arrière du grand bassin, de part et d'autre de la pelouse.

Il faut également signaler les socles de béton armé qui supportaient les statues d'Auguste Rodin à l'intérieur des espaces boisés de la partie latérale du jardin (S.XII, U.S. 410 ; S.XIV, U.S. 523), ainsi qu'une fosse d'extraction d'un arbre du petit quinconce latéral (S.XIV, U.S. 449). Une grande fosse rectangulaire localisée au centre du petit quinconce latéral (S.XIII, U.S. 521, 522), pourtant récente, n'a pas été élucidée.

Le revêtement des espaces de circulation datant de ces dernières années, est constitué d'un stabilisé de couleur claire, que l'on retrouve au niveau de la grande allée Nord-Sud (S.XV, U.S. 592), de l'allée latérale Est (S.VI, U.S. 129 et S.IX, U.S. 268), et près de la haie d'ifs séparant le petit quinconce latéral de la roseraie (S.I, U.S. 567). À la surface du petit quinconce latéral a été répandu du gravier gris compacté dans des limons foncés (S.XIV, U.S. 438, 472 ; S.XIII, U.S. 506). L'U.S. 564 dans le sondage I correspond à la dalle de béton qui recouvre le sol près de la Porte de l'Enfer.

Enfin, dans le grand bosquet latéral et le grand quinconce, un niveau de limons brun/noir tachetés de rouille très compactés, retrouvé en plusieurs endroits de la surface du sol actuel, correspond à des passages répétés et récents d'engins mécaniques, ayant occasionnés des tassements localisés, propices aux phénomènes d'hydromorphie (U.S. 116, 197, 225, 293, 310, 345, 372, 403).

¹⁰⁵ Au sens figuré, comme parfois malheureusement au sens propre...

D- Le décor des jardins de l'hôtel Biron au XVIII^e siècle

1. Les données historiques

Les plans mis au jour par l'étude historique, essentiellement ceux de Blondel et de Le Rouge, sont très éloquents en ce qui concerne les éléments structuraux de la composition : allées, masses végétales, alignements d'arbres, bassins, terrasses, bâtiments, sont bien individualisés, et permettent une lecture franche et immédiate de l'architecture de ces jardins. En revanche, ils n'apportent que peu, voire pas d'informations, sur le mobilier qui animait et ornait les différents espaces. Or le mobilier de jardin, qu'il soit utilitaire ou décoratif, contribuait beaucoup à l'embellissement et à la magnificence des jardins de cette époque.

L'analyse des documents d'archives, confortée par les découvertes archéologiques, a permis de révéler cet aspect caché de l'existence des jardins de l'hôtel Biron au cours du XVIII^e siècle.

a) À l'époque d'Abraham Peyrenc de Moras

En 1732, l'inventaire après décès d'Abraham Peyrenc de Moras¹⁰⁶ mentionne en tout et pour tout :

- 4 grands « vases »¹⁰⁷ en fonte

- 10 « vases » en faïence posés sur des dés de pierre

Ces « vases » en faïence étaient vraisemblablement d'assez grandes dimensions, d'où leur nombre assez restreint, et leur disposition sur des dés de pierre.

- 1 statue de gladiateur en bronze

- 1 triton en bronze

L'état des lieux réalisé quelques années plus tard à l'occasion du délaissement à vie de l'hôtel par Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, à Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine, en 1736, signale la présence de « vases » en faïence et de « vases » en fonte¹⁰⁸, mais n'évoque aucune statue. Le gladiateur et le triton ont sans doute été récupérés par la veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, entre 1732 et 1736.

Lorsque Louis-Antoine de Gontaut de Biron acquiert l'hôtel en 1753, l'acte de vente mentionne des « vases » et des bancs, sans plus d'indications. Le document précise qu'il s'agit du mobilier qui était présent dans les jardins en 1736¹⁰⁹, c'est-à-dire au moment où la

¹⁰⁶ Inventaire du 25/11/1732 (A. N., Minutier Central, XCV, 119).

¹⁰⁷ Au XVIII^e siècle, le terme « vase » désigne plus particulièrement un pot de jardin à vocation décorative, pouvant ou non contenir des plantes. Il comporte en général des parties sculptées et est souvent posé sur un socle ou sur un piédestal. À l'inverse, le terme « pot » désigne un récipient contenant de la terre, destiné à recevoir une plante. Sa vocation principale est utilitaire, mais il peut également être décoratif.

¹⁰⁸ État des lieux du 01/08/1736 (A. N., Minutier Central, LXV, 263).

¹⁰⁹ Acte du 07/05/1753 : « (...) vases et bancs pour le jardin étant dans ledit hôtel, jardins et dépendances qui ont été remis à feu son altesse Sérénissime la duchesse du Maine (...) » (A. N. Minutier Central, XXXV, 673).

duchesse du Maine prend possession des lieux. Cela signifie que les acquisitions faites par celle-ci entre 1736 et 1753 ne sont pas comprises au contrat. Or la duchesse avait probablement apporté un certain nombre de modifications à la décoration des jardins de l'hôtel Peyrenc de Moras. Un état des « réparations usufruitières » devant être accomplies sur l'hôtel et ses dépendances, dressé en juin 1753, en donne un léger aperçu¹¹⁰. D'après ce document, il y avait :

- 25 grands « vases » en faïence de Rouen à décor bleu et blanc, avec une partie ronde et une partie octogonale, faisant 2 pieds de haut et 18 pouces de diamètre¹¹¹,

- 17 bancs droits ou cintrés en bois dont la majorité étaient en mauvais état.

Le document stipule que la composition devait comporter exactement 38 vases et 9 bancs¹¹². Rien n'atteste que les 13 vases manquants aient été remplacés¹¹³. En effet, dès le mois de septembre 1753, le duc de Biron engage des travaux titanesques en vue de doubler la surface de ses jardins, entraînant probablement un renouvellement complet de la décoration des jardins.

b) À l'époque du duc de Biron

D'après les documents historiques, les éléments de décoration présents dans les jardins du duc de Biron étaient beaucoup plus nombreux et diversifiés après 1753 qu'au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. Il y a sans doute plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, l'extension de la propriété vers le Sud, doublant quasiment la surface du parterre central, a dû augmenter de manière considérable les besoins en mobilier de jardin. Ensuite, la fonction de maréchal de France occupée par Louis-Antoine de Gontaut de Biron à partir de 1757¹¹⁴, destinait la propriété à devenir un haut lieu de fréquentation mondaine. Les jardins devaient donc se distinguer par leur opulence et la beauté de leur décor, afin de renvoyer une image prestigieuse de leur propriétaire.

- Les sièges de jardin

Un mémoire des travaux de maçonnerie effectués au cours des années 1753, 1754 et 1755¹¹⁵, rend compte de la fabrication de 6 bancs en pierre d'Arcueil posés sur des consoles ornées de cannelures, et de la taille de 60 morceaux de « pierre dure » pour isoler du sol les pieds de bancs en bois. Ces données concernent uniquement les éléments ayant nécessité un travail de maçonnerie et par conséquent, ne sont pas exhaustives.

La description de Georges-Louis Le Rouge, effectuée entre 1776 et 1779¹¹⁶, donne quant à elle un aperçu général du mobilier présent dans les jardins du duc de Biron au cours de leur première période d'existence¹¹⁷ :

¹¹⁰ A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²².

¹¹¹ Soit 65 cm de haut (1 pied vaut 32,484 cm) et 49 cm de diamètre (1 pouce vaut 2,707 cm).

¹¹² 3 cintrés et 6 droits.

¹¹³ « *Audit jardin il doit y avoir trente huit vases de fayance de Rouën, partie ronds et partie octogones, de 2 p. de haut et 18° de diamètre tous bleu et blanc, il n'y en a actuellement que vingt cinq de bons et entiers, en fournir treize de pareille forme et grandeur à la place de ceux qui manquent.* » (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

¹¹⁴ Louis XV le fait maréchal de France en 1757. Il s'agit de la plus haute distinction militaire française.

¹¹⁵ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755, art. 718 à 724 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

¹¹⁶ Voir annexe n° 3 dans ce rapport.

¹¹⁷ Cette période s'étend grossièrement de 1753 à 1779, date de l'aménagement de la partie Sud de la propriété en jardin anglo-chinois.

- « 8 bancs superbement sculptés » placés autour du grand bassin,
Cet ensemble contient sans doute les 6 bancs en pierre d'Arcueil évoqués dans le mémoire de travaux¹¹⁸,

- Plusieurs bancs placés à l'intérieur des quatre cabinets de verdure du grand bosquet carré situé près de la cour d'honneur,
Ces bancs étaient très certainement en bois.

- Quantité de fauteuils et de canapés « artistement cachés sous des toiles cirées » en différents points du jardin.

L'inventaire après décès de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, réalisé le 10 novembre 1788¹¹⁹, rend compte d'une quantité bien plus importante de pièces et s'étend davantage sur la nature et la localisation de ce mobilier.

Dans les allées du parterre et les allées latérales :

- 14 grands bancs à dossier en bois sculpté peint en vert, dont 6 sont vieux,
Il s'agit probablement des bancs hérités des jardins de la duchesse du Maine, décrits comme neufs en 1753¹²⁰.

- 10 bancs longs en bois à dossier ajouré formant des balustres,

- 11 bancs cintrés en bois peint en vert à dossier ajouré.

Dans le kiosque situé à l'extrémité du jardin, rue de Babylone :

- 4 petites banquettes

- 8 petits tabourets en bois peint « *façon de sculpture et de damas* »

- 12 tabourets en fer peint « *garnis en dedans pour former chaises* »

- 2 petites chaises couvertes de toile peinte « *forme de Gien* »

À côté du kiosque, en face de l'hôtel :

- 4 grands bancs à dossier en bois peint en vert

Près de la pompe de l'orangerie :

- un « bâti en charpente de chêne formant amphithéâtre à gradins garnis de pupitres à musique et de bancs pour un orchestre »

Et, dans diverses caves et greniers de l'orangerie, des communs et de l'hôtel¹²¹ :

- 7 grands canapés en bois peint en vert avec sièges garnis

- 30 autres sièges et tabourets garnis « *avec usage de dossier* »

À cette époque, un « beau » jardin devait posséder un maximum de bancs. D'après Dezallier d'Argenville¹²², il n'y en avait jamais trop¹²³. Outre leur caractère utilitaire et leur rôle

¹¹⁸ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

¹¹⁹ Acte du 10/11/1788 (A. N., Minutier Central, LI, 1200).

¹²⁰ « État des réparations usufructières à faire à l'hôtel (...) » art. 151 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

¹²¹ Mis en réserve depuis le décès du duc de Biron.

¹²² Auteur de la célèbre « Théorie et pratique du jardinage (...) », rédigée entre 1709 et 1747, et dans laquelle sont fixés les règles et les repères du jardin de plaisance français du XVIII^e siècle.

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003

d'ornement, ils participaient aux vues¹²⁴ et n'étaient jamais placés au hasard : « *Les bancs (...) font encore un assez bel effet, quand ils sont mis dans de certaines places qui leur sont destinées, comme dans des niches ou renforcements en face des grandes allées et enfilades, dans les salles et galeries des bosquets, dans des angles pour découvrir deux allées (...)* »¹²⁵.

Cet inventaire donne une idée de l'animation qui devait régner dans les jardins lors des réceptions fastueuses organisées par le maréchal duc de Biron...

- Les structures en treillages

Un état des dépenses générales relatives à l'aménagement des nouveaux jardins, hors travaux de maçonnerie, parle d'un certain « Vacquelin », chargé de la réalisation des treillages du jardin¹²⁶.

Selon Le Rouge, deux grands treillages décoraient l'extrémité des allées du grand bosquet carré situé près de la cour d'honneur : « (...) *dans le fond se présente un magnifique Treillage, renfermant la Statue de Flore accompagnée de Zephyre et de Borée*¹²⁷. Arrivé à la Corbeille un autre beau Treillage paroît A gauche, il contient aussi trois Statues et sert de point de vue à une grande allée qui s'étend sur la droite (...) ». Ces deux treillages sont mentionnés dans l'inventaire après décès du duc de Biron datant de 1788. On parle alors de deux grandes structures circulaires avec couronnement et vases au-dessus peints en vert¹²⁸.

Le document évoque un troisième treillage placé sur la terrasse aménagée entre 1779 et 1780 par le duc de Biron à l'extrémité Sud de ses jardins, dominant la rue de Babylone. Le Rouge n'en parle pas dans sa description, mais en publie le plan et l'élévation dans le 12^e cahier de son ouvrage¹²⁹. Il s'agissait d'une grande structure architecturée de plan cintré comportant une niche centrale encadrée de quatre colonnes ioniques, et de deux panneaux latéraux, surmontés d'une corniche et d'un attique supportant des vases. Le tout était peint en vert¹³⁰.

L'inventaire après décès décrit aussi une niche en treillage dans la cour de l'orangerie. Celle-ci servait à abriter des gradins en bois sur lesquels étaient disposés des pots de fleurs.

D'après Dezallier d'Argenville, ces grands treillages décoratifs étaient souvent recouverts de végétation : « *de rosiers, de jasmins, chevre-feuilles, lilas, vignes vierges, pour y pouvoir jouir d'un peu d'ombrage* »¹³¹. Ils servaient à cacher des murs ou des vues « désagréables », à abriter des bancs ou à mettre en scène la statuaire à certains endroits stratégiques de la composition : fonds d'allées ou de perspective.

¹²³ « (...) *Les bancs, outre la commodité qu'ils offrent sans cesse dans les grands Jardins, où l'on n'en peut jamais trop mettre par le grand besoin que l'on en a en se promenant (...)* », extrait de : DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 188.

¹²⁴ Vue : Composition d'inspiration picturale ménagée dans un jardin pour être contemplée à partir d'un point d'observation déterminé.

¹²⁵ Extrait de : DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 188.

¹²⁶ « *Notes sur l'Etat des dépenses generales faites par le sieur Roussin qui ne concernent point la massonnerie* » (A. N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

¹²⁷ Dans son ouvrage, Le Rouge donne le plan de ce treillage en marge du plan des jardins du duc de Biron (LE ROUGE, Georges-Louis, *Jardins anglo-chinois à la mode, Détail des nouveaux jardins à la mode : 1^{er} cahier*, Paris, 1776-1788).

¹²⁸ Acte du 10/11/1788, art. 956 (A. N., Minutier Central, LI, 1200).

¹²⁹ LE ROUGE, Georges-Louis, *Jardins anglo-chinois à la mode, Détail des nouveaux jardins à la mode : 1^{er} cahier*, Paris, 1776-1788.

¹³⁰ Information provenant de l'inventaire après décès du duc de Biron (A. N., Minutier Central, LI, 1200, art. 964).

¹³¹ Extrait de : DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 176-177.

- La statuaire

Dans sa description des jardins du duc de Biron, effectuée entre 1776 et 1779, Le Rouge cite plusieurs statues ou groupes statuaire, pour la plupart réunis au sein du grand bosquet carré situé près de la cour d'honneur. Un groupe retient tout particulièrement son attention : Flore¹³² entourée de Zéphyr¹³³ et de Borée¹³⁴, placé dans le grand treillage de l'Est.

Il relève également :

- un groupe de 3 statues à l'intérieur du grand treillage situé au Nord,
- plusieurs statues ornant les quatre cabinets de verdure du même bosquet,
- et 6 groupes statuaire répartis autour du grand bassin, au centre du parterre.

Bien que les sujets de ces dernières statues ne soient pas précisés, il est possible de faire des rapprochements avec les statues mentionnées dans l'inventaire après décès du duc de Biron établi en 1788 :

- « *un Groupe de flore et lamour deux statues de coté représentant Zephire et Borée le tout en terre cuitte peint en gris sur pieds destaux en pierre* »

Décrit par Le Rouge entre 1776 et 1779, ce groupe se trouvait donc encore dans le grand bosquet carré en 1788, probablement à sa place originelle, sous le grand treillage de l'Est.

- « *un Groupe de mercure¹³⁵ et deux figures de soldats sculptés en Pierre peinte en gris et sur pieds destaux en pierre* »

Localisé dans le grand bosquet carré, ce groupe correspond probablement au groupe de trois statues vu par Le Rouge à l'abri du grand treillage situé au Nord. C'est la seule et unique sculpture en pierre du jardin à l'époque du duc de Biron, et le seul sujet n'évoquant pas le thème de la nature.

- « *une autre petite statue en terre cuitte représentant hebe¹³⁶ sur un pied destal en pierre* »

Localisée dans le grand bosquet carré, cette statue correspond sans doute à l'une des statues vues par Le Rouge à l'intérieur d'un des quatre cabinets de verdure.

- « *quatre forts groupes denfant en terre cuitte représentant les quatre saisons avec pieds destaux en pierre cannelée* »

Identifiés dans la zone du parterre, ces groupes d'enfants font peut-être partie des 6 groupes observés par Le Rouge autour du grand bassin. Cela voudrait dire qu'il en manquait deux en 1788.

- « *une statue en terre cuitte représentant venus¹³⁷ sur un pied destal en pied formant colonne cannelée avec Guirlandes de fleurs en terre cuitte* »

Il semblerait que cette statue soit celle qui ornait la niche du grand treillage de la terrasse située rue de Babylone, représenté par Le Rouge dans le 12^e cahier de son ouvrage. Au moment de l'inventaire après décès, cette Vénus est remise sur le côté de la terrasse, de même que le grand treillage et les statues qui suivent.

- « *une petite statue damour daprès falconet en terre cuitte sur pied destal en pierre* »

Le Rouge avait observé des statues dans chacun des quatre cabinets du grand bosquet carré situé près de la cour d'honneur. L'inventaire après décès, lui, n'en mentionne qu'une : la statue d'Hébé citée précédemment. Il est tentant d'assimiler ce petit Amour, ainsi que les deux

¹³² Flore : déesse romaine des fleurs et des jardins, allégorie du Printemps, représentée dans l'iconographie avec des petits amours et des guirlandes de fleurs.

¹³³ Zéphyr : dieu grec du vent d'Ouest ou du Nord-Ouest, épris de Flore et représenté sous la figure d'un jeune homme ailé, tenant à la main une corbeille de fleurs printanières.

¹³⁴ Borée : dieu grec du vent du Nord, frère de Zéphyr, souvent représenté à cheval.

¹³⁵ Mercure : dieu romain du commerce et des voyageurs et messenger des autres dieux.

¹³⁶ Hébé : déesse grecque personnifiant l'éternelle jeunesse, la vitalité, représentée tenant une aiguière et une coupe et versant à boire pour les dieux.

¹³⁷ Vénus : déesse romaine de l'amour et de la beauté, à l'origine protectrice de l'agriculture.

groupes d'enfants qui suivent, aux statues vues par Le Rouge. Selon cette hypothèse, le duc de Biron les aurait détournées de leur emplacement primitif pour les affecter au décor de la terrasse située rue de Babylone vers 1779-1780¹³⁸.

- « *deux petits Groupes de deux Enfants chacun en terre cuite* »

Même remarque que précédemment.

Ainsi nous constatons que l'essentiel de la statuaire ornant les jardins du duc de Biron était en terre cuite. Considérée comme un matériau « pauvre » par Dezallier d'Argenville¹³⁹, la terre cuite était moins résistante que le bronze ou que la pierre, d'où la nécessité de protéger les statues avec des structures en toile et en bois. Les « *quatre cabanes hautes et quatre plus basses en toile et planches pour couvrir les figures* », décrites dans l'inventaire après décès, du duc de Biron¹⁴⁰ étaient sans doute destinées à cet usage.

En matière d'iconographie, toutes ces statues représentent des sujets tirés de la mythologie gréco-romaine. Hormis le groupe en pierre composé d'un Mercure et de deux soldats, les thèmes développés tournent autour du grand thème esthétique et philosophique propre au XVIII^e siècle : la Nature. Les divinités des saisons et de la fertilité sont de surcroît tout à fait à leur place dans un contexte de jardin.

- Les pots de jardin

Nous savions d'après la description de Georges-Louis Le Rouge effectuée entre 1776 et 1779, qu'une quantité considérable de pots à fleurs ornait les jardins du duc de Biron. L'auteur parle de « *10 000 pots de fayence garnis de plus de 20 différentes sortes de Reines marguerittes* » et de « *variété de fleurs les plus rares en amphithéâtre* »... L'inventaire après décès de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, rédigé en novembre 1788, éclaire ce témoignage de données tangibles.

Sur la terrasse de l'hôtel :

- 4 grands « vases » à anses en fonte,

Ces « vases » sont mentionnés dès 1732 dans l'inventaire après décès d'Abraham Peyrenc de Moras.

- 12 « vases » à anses en terre cuite, ornés de cartouches en relief.

Ces « vases » étaient probablement d'assez grandes dimensions et reposaient sur des dés de pierre. En effet, un mémoire des travaux de maçonnerie réalisés entre 1753 et 1755 pour l'aménagement des nouveaux jardins, consigne la fabrication de 37 dés de pierre ornés de moulures¹⁴¹. Leur destination n'est pas précisée, en revanche, 12 d'entre eux, faisant environ 57 cm de côté et 27 cm de haut, ont pu servir de supports aux 12 « vases » en terre cuite cités dans l'inventaire après décès.

Dans les orangeries¹⁴² :

- 300 « pots »¹⁴³ de faïence de 8 et 10 pouces d'ouverture¹⁴⁴, garnis de géraniums,

¹³⁸ Date présumée de la construction de cette terrasse par d'Orbay, d'après : F.T.V., « Hôtel Peyrenc de Moras ou de Biron (77 rue de Varenne) », in *Le faubourg Saint-Germain : la rue de Varenne*, Paris, Musée Rodin, 1981, p. 82.

¹³⁹ « (...) les plus riches sont de bronze, de fonte, de plomb doré et de marbre ; les moindres sont de fer, de pierre, de stuc et de terre cuite que l'on peint en blanc à l'huile (...) ». Extrait de : DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 186-187.

¹⁴⁰ Acte du 10/11/1788, art. 970 (A. N., Minutier Central, LI, 1200).

¹⁴¹ Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits par le duc de Biron entre 1753 et 1755 : art. 720 (A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²).

¹⁴² L'inventaire après décès cite une première orangerie, dénommée « la grande orangerie », et parle ensuite de deux orangeries.

¹⁴³ Au XVIII^e siècle, le terme « vase » désigne plus particulièrement un pot de jardin à vocation décorative, pouvant ou non contenir des plantes. Il comporte en général des parties sculptées et est souvent posé sur un socle ou sur un piédestal. À l'inverse, le terme « pot » désigne un récipient contenant de la terre, destiné à recevoir une plante. Sa vocation principale est utilitaire, mais il peut également être décoratif.

¹⁴⁴ Soit environ 21,6 cm et 27,7 cm (1 pouce vaut 2,707 cm).

- 200 « pots » de faïence de Paris « à guirlandes », garnis d'œillets¹⁴⁵,
- 300 « pots » de terre.

Dans diverses caves et greniers de l'orangerie, des communs et de l'hôtel¹⁴⁶ :

- 320 « vases » de faïence à pied, à décor bleu et blanc, de 10, 12 et 15 pouces de haut¹⁴⁷, dont 48 étaient anciens et faisaient 18 et 20 pouces de haut¹⁴⁸,
- 400 « petits vases à pieds » dits « d'une pièce » en faïence de Nevers,
- 1 680 « petits vases » à décor de guirlandes en faïence de Paris,
- 2 200 autres « petits vases » dits « à jasmin » en faïence de Nevers.

Avec un total de 5 416 pots, cet inventaire justifie amplement l'impression de multitude ressentie par Le Rouge lors de sa visite des jardins du duc de Biron entre 1776 et 1779. En revanche, il ne permet pas d'avoir une vision précise de leur répartition au sein de la composition. D'après Dezallier d'Argenville, les pots à fleurs en faïence étaient placés dans les plates-bandes et bordures des massifs de gazon, sur les descentes d'escalier, sur des dés de pierre dans les parterres, sur les tablettes des murs de terrasse, etc... Ils étaient « *remplis de fleurs de toutes les saisons* » et contribuaient à la décoration et à l'embellissement des jardins¹⁴⁹. Les pots en terre en revanche n'avaient pas de vocation décorative : « (...) *Les pots dont on veut parler ici sont ordinairement de terre rouge, et très-différents de ceux de fayence qui contribuent à la décoration des Jardins, (...) ceux-ci servent, étant remplis de bonne terre, à élever des oignons de Tulippes, d'Anemones, de Tubéreuses et de fleurs de saison, qu'on tient en réserve pour regarnir les endroits vuides des plate-bandes (...). Ces pots servent encore à serrer durant l'Hiver les fleurs et les plantes qui craignent le froid (...)* »¹⁵⁰. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'inventaire les situe dans les orangeries au mois de novembre de l'année 1788.

Les pots à fleurs en faïence pouvaient aussi être disposés sur des gradins et former ce que Dezallier d'Argenville appelle des « théâtres de fleurs » : « (...) *Il y a encore une autre décoration de fleurs qui ne régarde point les parterres, c'est celle des théâtres de fleurs, qui ne consiste que dans le mélange des pots avec les caisses, ou dans l'arrangement que l'on fait par simétrie, sur des gradins et estrades de pierre, de bois ou de gazon. (...) Ces gradins et ces amphithéâtres de fleurs changent selon les saisons, de même que les parterres. (...)* »¹⁵¹.

¹⁴⁵ Le géranium craint le froid. On le cultive dans des pots afin de pouvoir le rentrer pendant l'hiver. Quant à l'œillet, plante rustique, Dezallier d'Argenville affirme pourtant qu'il était rarement cultivé en pleine terre : « (...) *La Giroflée double, l'œillet, la Tubéreuse, se mettent rarement en pleine terre ; elles s'élèvent bien mieux dans des pots et des vases de fayence (...)* » (DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 413).

¹⁴⁶ Tous ces vases d'ornement ont été mis en sécurité et réservés dans différents locaux à la mort du duc de Biron.

¹⁴⁷ Soit environ 27,7 cm, 32,5 cm, et 40,6 cm (1 pouce vaut 2,707 cm).

¹⁴⁸ Soit environ 48,7 cm et 54 cm (1 pouce vaut 2,707 cm).

¹⁴⁹ DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 188.

¹⁵⁰ Extrait de : DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 397-398.

¹⁵¹ DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la Pratique du Jardinage où l'on traite à fond des beaux Jardins*, « Thesaurus » Actes Sud / ENSP, Arles, 2003, p. 414.

Le duc de Biron possédait plusieurs « théâtres » ou « gradins » de fleurs. Ceux-ci ornaient la cour de l'orangerie, étaient en bois et pouvaient être abrités sous des structures en treillage¹⁵².

2. Étude du matériel extrait de la fosse U.S. 219

a) Contexte de découverte, nature et datation du dépôt

La fosse U.S. 219, observée dans la face Nord du sondage VIII (voir les coupes stratigraphiques figurant à la fin du volume II de ce rapport), en plein cœur du grand quinconce actuel, est large d'environ 2 m 20 et se situe à – 30 cm de la surface du sol actuel. Du fait de la proximité d'un arbre nous empêchant d'élargir le sondage, l'amplitude exacte de cette fosse n'est pas connue. Son remplissage, composé majoritairement de pots de jardin plus ou moins fragmentés, contenait également des fragments de statuaire en terre cuite, de l'ardoise, des tuiles, des carreaux de châssis en verre, et des goulots de bouteilles, mêlés à un peu de terre. Étant donné l'abondance de ce matériel, tout n'a pas été prélevé. Nous nous sommes efforcés de mettre de côté les fragments de statuaire en terre cuite apparaissant dans la coupe, et de constituer un corpus de tessons, représentatif de la variété des pièces céramiques mises au jour. Tous les éléments prélevés ont été photographiés et sont momentanément entreposés dans les locaux techniques du musée Rodin. Le surplus, resté sur place, a été enfoui lors du rebouchage des sondages.

En croisant nos observations avec les descriptions successives des jardins de l'hôtel, il apparaît que nous sommes probablement en présence d'éléments de décoration des jardins de la seconde moitié du XVIII^e siècle. En effet, certains objets désignés dans l'inventaire après décès du duc de Biron présentent des analogies évidentes avec le matériel extrait de cette fosse.

D'un point de vue stratigraphique, le creusement de la fosse U.S. 219 se situerait entre l'occupation de la deuxième moitié du XVIII^e siècle et la restauration du jardin par l'architecte François Duvillers. Le dépôt est très certainement postérieur à la mort du duc de Biron, car le mobilier mentionné dans l'inventaire après décès de 1788, avec lequel les objets extraits de la fosse U.S. 219 présentent de nombreuses analogies, a vraisemblablement perduré au sein des jardins pendant plusieurs années :

- En 1795, au moment de la succession de Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault et de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, l'hôtel est attribué à leur neveu, Armand-Joseph de Béthune-Charost. L'acte mentionne les « arbres, arbustes, pots, vases, statues, caisses, bancs, treillages, pompes, plombs, tuyaux, réservoirs, et conduites d'eau, et autres choses qui sont actuellement dans ladite maison, servant soit à sa décoration, soit à son utilité, amovibles ou non amovibles, sans aucune exception ni réserve (...) ». L'intégrité du mobilier de jardin présent à l'époque du duc de Biron semble préservée.

- En 1800, l'inventaire après décès d'Armand-Joseph de Béthune-Charost mentionne : « (...) Sur le perron de l'hôtel du côté du jardin (...). Item vingt-huit grands vases à pied en faïence bleue et blanche (...). Item quatre autres grands vases à fonte de fer à deux anses (...). Dans le kiosque à l'extrémité du jardin ayant vue sur le boulevard. Item quatre banquettes et huit

¹⁵² « (...) Vis a vis Lorangerie. 1008. Item une niche en treillage avec gradins a fleurs etablis en dessous, deux autres gradins detaches etablis pres de l'orangerie (...) ». (Acte du 10/11/1788, A. N., Minutier Central, LI, 1200).

tabourets de bois de chêne peint façon d'étoffe (...) »¹⁵³. Nous retrouvons là une bonne partie du mobilier mentionné en 1788. En revanche, les statues ne sont plus évoquées et rien n'atteste que tous les vases, notamment ceux de petite dimension retirés du jardin après la mort du duc de Biron, ont été conservés.

- En 1810, un bail locatif signé entre Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Souches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost, et le prince Alexandre Kourakine, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Russie, comprend « les plantations d'arbres fruitiers, vignes et arbres d'agrément » ainsi que « tous les vases qui existent dans les jardins et potager »¹⁵⁴. Le document manque de précision pour pouvoir estimer ce qui reste exactement du mobilier décrit en 1788. Certains vases subsistent, mais, là encore, la statuaire est absente.

- L'acte consignait la vente de l'hôtel aux sœurs de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus en 1820, n'évoque plus ni statue ni vase de jardin. Le démantèlement du décor des jardins du duc de Biron semble être complètement consommé.

- L'architecte François Duvillers, auteur de la réhabilitation des jardins du duc de Biron, atteste qu'en 1835-1836 les statues, qui, dans l'ancienne composition décoraient le grand bosquet carré situé à l'Est de la cour d'honneur, ont été remplacées¹⁵⁵, et que les bancs et piédestaux, qui se trouvaient autour du grand bassin, ont disparu¹⁵⁶.

De toute évidence le dépôt de ces objets correspond à la volonté de débarrasser le jardin de tous les éléments defectueux ou désuets qui l'encombraient. Cette intervention pourrait avoir un rapport avec la restauration des jardins de 1835-1836 et l'esprit de renouveau qui n'a pas manqué d'accompagner cette dernière. Un témoignage de François Duvillers laisse entendre que les toutes jeunes dames de la Congrégation du Sacré-Cœur, ayant racheté l'hôtel en 1820, avaient l'intention de repartir sur des bases, disons, plus saines... Parlant des statues qui ornaient le grand bosquet à l'époque du duc de Biron, celui-ci confie : (...) *tous ces souvenirs mythologiques ont été remplacés par des sujets de piété* (...) ¹⁵⁷.

b) Le matériel céramique

Pots de jardin en faïence à décor de grand feu¹⁵⁸ en camaïeu bleu sur émail blanc

- Type A

(fig. 1a à 19 et fig. 21 à 32)

Les pots appartenant à cette catégorie possèdent une panse globalement caliciforme, à double renflement, un à la base, l'autre près du col, plus ou moins accentués selon l'exemplaire considéré (fig. 2a, 10). Ils reposent sur un pied très large et très court, et comportent une paire de mascarons humains, plus rarement léoniens (fig. 30), placés en opposition au sommet de la panse. Entre ces mascarons, deux paysages champêtres à « fabrique »¹⁵⁹, inscrits dans des

¹⁵³ Acte du 12/11/1800, A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 1034.

¹⁵⁴ A. N., Minutier Central, LVIII, 648bis.

¹⁵⁵ « (...) protégés par des treillages artistiques d'une belle architecture, tous ces souvenirs mythologiques ont été remplacés par des sujets de piété (...) », cité dans : François Duvillers, *Les parcs et jardins*, Paris, F. Duvillers, 1871-1878, tome 2, p. 85 et suivantes.

¹⁵⁶ « (...) en ce moment, ce bassin est garni d'une collection de liliacées des plus complètes, les bancs et piédestaux ont disparu (...) », cité dans : François DUVILLERS, *Les parcs et jardins*, Paris, F. Duvillers, 1871-1878, tome 2, p. 85 et suivantes.

¹⁵⁷ Cité dans François Duvillers, *Les parcs et jardins*, Paris, F. Duvillers, 1871-1878, tome 2, p. 85 et suivantes.

¹⁵⁸ Un décor de « grand feu » est un décor qui est peint entièrement à cru, puis cuit en une fois.

¹⁵⁹ Édifice idéalisé placé dans une représentation de paysage.

cadres bordés de palmes stylisées, se font face, de part et d'autre de la panse. Des cernes bleus limitent le décor au niveau du col et de la base de la panse.

Selon l'exemplaire considéré, le décor présente certaines variabilités :

- Le modèle le plus représenté possède des mascarons dont le visage est simplement modelé, et des décors de paysage inscrits à l'intérieur de cadres droits.
- Sur certains pots, plutôt de petite taille, les paysages sont inscrits à l'intérieur d'une mandorle cernée de palmes en feston (fig. 10 et 18) et les mascarons ont les traits du visage esquissés en bleu.
- D'autres se distinguent avec un décor d'une plus grande finesse d'exécution, comportant des motifs floraux (fig. 21 à 23) et des mascarons dont les traits du visage sont également esquissés en bleu (fig. 22).
- Enfin, sur certains pots, le décor est surligné de traits au noir de fumée (fig. 31a à 31d) ou au manganèse¹⁶⁰ (fig. 32).

En général, la qualité graphique des mascarons n'est pas très bonne, que ce soit dans le modelé comme dans le dessin (fig. 28 et 29).

Quelques signes de fabrication ont été repérés sur le fond externe de certains pots, notamment les marques « 3 » (fig. 9), « N » (fig. 17b) et « P » (fig. 31b). Dans l'état actuel de nos connaissances, ces marques ne sont pas significatives.

La hauteur de ces pots oscille entre 11,5 et 19 cm, et le diamètre de leur fond entre 11 et 18 cm. Ils sont en général équipés de un à trois trous de drainage percés dans le fond. Quelques tessons se distinguent avec un orifice latéral percé à la base de la panse (fig. 23 et 24). Par ailleurs, quelques fonds possèdent des boutons de calage intérieurs, permettant d'interpréter certains modèles comme des cache-pots (fig. 25a et 25b).

En général, l'émail est de bonne qualité, gras et épais, indiquant qu'ils ont été conçus pour être exposés à l'extérieur. Néanmoins, de nombreuses pièces comportent des traces de réparation par perforation et pose d'agrafes métalliques (fig. 26a à 27b). La faïence étant gélive, il suffit que ces pots n'aient pas toujours été rentrés suffisamment tôt, pour que des accidents soient survenus...

- Type B :
(fig. 35 à 37)

Ce modèle se caractérise par un bord à bourrelet externe décoré de « larmes » bleues. Il est représenté par trois fragments de bord avec amorce de panse. Deux d'entre eux comportent un mascon humain simplement modelé (fig. 35 et 37). Un seul de ces mascarons est entier (fig. 37), sa qualité d'exécution est très supérieure à ceux du type A (fig. 29). Le troisième fragment révèle un décor de paysage champêtre à « fabrique » organisé de la même façon que sur le type A (fig. 36). Ce modèle existe en plusieurs dimensions.

¹⁶⁰ Le noir de fumée donne une teinte noir ou gris foncé, alors que le manganèse donne une couleur aubergine.

- Type C :
(fig. 33 à 34c)

Plusieurs fragments de bord avec amorce de panse, ainsi qu'une grande partie de panse reconstituée à partir d'une dizaine de fragments isolés, représentent un type de pot de grandes dimensions, au moins 40 cm de hauteur, caractérisé par une lèvre à bourrelet externe décoré de « larmes » bleues (fig. 34a à 34c). Il possède une panse en deux parties séparées par un bourrelet en relief rehaussé de bleu, disposé à peu près au niveau du tiers inférieur. L'organisation du décor de la partie supérieure est assez proche de celui des types A et B : deux paysages exotiques à « fabriques » contenus dans une mandorle bordée de palmes en feston se font face, de part et d'autre de la panse. La partie inférieure de la panse est, quant à elle, ornée d'une frise de palmes stylisées inscrites dans des mandorles festonnées.

Les tessons prélevés ne présentent pas de mascarons, nous pressentons néanmoins que ce type de pot en comportait.

Cinq fragments de panse, dont certains sont en connexion, possèdent un décor de palmes stylisées inscrites dans des mandorles festonnées, proche du modèle précédent. L'émail, de moins bonne qualité, ou plus ancien, est très usé et présente un aspect mat (fig. 33).

- Type D :
(fig. 20a et 20b)

Un pied, coupé au niveau du départ de la panse et orné extérieurement de cernes annulaires bleus, semble définir un type de petit vase à pied étroit. Le fond, faisant environ 8 cm de diamètre, est percé d'un trou de drainage central assez large.

Hormis de rares articles isolés¹⁶¹, aucune typologie n'existe en matière de faïence de jardin. Néanmoins, d'après l'avis de spécialistes reconnus¹⁶², tous ces pots à décor bleu et blanc sont datables du XVIII^e siècle et seraient des reproductions de prototypes nivernais du XVII^e siècle. Ils peuvent avoir été produits partout en France, et en particulier à Paris. Cependant, Mme Antoinette Faÿ-Hallé, directrice du Musée national de la céramique à Sèvres, plaide plutôt en faveur de peintres nivernais. Certaines variations dans le traitement décoratif de la panse sont peut-être révélatrices d'époques de production différentes. Nous pensons tout particulièrement au cadre qui cerne les paysages des types A, B et C : il se pourrait que le cadre droit soit une évolution du cadre en mandorle, dans un mouvement de simplification et de stylisation formelle, étalé peut-être sur plusieurs décennies.

L'inventaire après décès du duc de Biron (1788) cite explicitement deux sortes de pots en faïence de Nevers : des petits vases à pied « dits d'une pièce » au nombre de 400, et 2 200 autres petits vases « dits à jasmin ». Le document évoque également 320 vases à pied en faïence à décor bleu et blanc, faisant entre 27,5 et 54 cm de haut, dont certains, les plus grands, sont dits « anciens ». Ces données sont trop partielles pour établir des correspondances précises avec les types de pots définis plus haut. Elles nous permettent cependant d'affirmer qu'il existe une parenté certaine entre les pièces d'inspiration nivernaise retrouvées dans la fosse U.S. 219 et une partie des pots de jardin détenus par le duc de Biron dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il est toutefois tentant d'assimiler le type A aux

¹⁶¹ Voir l'article de Philippe BONNIN, archéologue du Groupement de Recherches Archéologiques Subaquatiques (GRAS), « Brunoy, Le mobilier domestique et les pots de jardin », dans *Catalogue d'exposition « Châteaux de faïence XIV^e-XVIII^e siècle »*, Musée promenade de Marly-Le-Roi, 1993. L'auteur décrit de grands pots à fleurs en faïence à décor de camaïeu bleu sur fond blanc assez similaire à ceux que nous avons retrouvés. Ces pots sont conservés au Musée de Brunoy (Essonne).

¹⁶² Antoinette FAÿ-HALLÉ, directrice du Musée national de la céramique à Sèvres, et Jean ROSEN, directeur de recherche au CNRS, UMR 5594 ARTeHIS de Dijon, dont je remercie ici la contribution.

petits vases à pied « dits d'une pièce » de l'inventaire de 1788, et le type D aux petits vases « dits à jasmin » du même inventaire.

Pots à plante en faïence à décor de grand feu bleu et vert sur émail blanc

Nettement sous-représentés par rapport aux pots à décor bleu et blanc décrit précédemment, les pots de cette série se distinguent par un décor de guirlandes de fleurs tracé au manganèse (couleur aubergine), et rehaussé d'aplats bleus et verts (fig. 41a à 45). Ils existent en deux versions : une version à dominante verte (fig. 44) et une autre à dominante bleue (fig. 41a à 43). Leur panse est tronconique et se termine par un bord en léger débord, souligné d'un cerne bleu, ou vert, selon le modèle. Ils ne possèdent pas de pied et reposent directement sur la base de la panse. Le fond, plat, est équipé de quatre trous de drainage, et se trouve en retrait par rapport à la base (fig. 45). Globalement, leur taille est assez constante : 20 cm à l'ouverture, 13,5 cm pour le fond, et 16,5 cm de haut.

D'un point de vue typologique, ces pots dateraient eux aussi du XVIII^e siècle et dériveraient d'un prototype rouennais du XVIII^e siècle¹⁶³. Ils ont pu être fabriqués à Paris, comme à Rouen. L'inventaire des objets civils et domestiques, édité par l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France¹⁶⁴, présente un type de pot identique à celui qui nous intéresse ici (ill. 19, fig. 1). La légende indique : « *pot à plantes à cinq trous d'aération*¹⁶⁵ ; *faïence, XVIII^e s., Musée de Louviers* ».

L'inventaire après décès du duc de Biron, rédigé en 1788, évoque quant à lui 200 « pots en faïence de Paris à guirlandes » garnis d'œillets, et un peu plus loin, 1 680 « petits vases à décor de guirlandes en faïence de Paris ». D'après nous, il s'agit d'une seule et même catégorie de pots. D'un côté, ils étaient garnis et ont été inventoriés comme « pots », de l'autre ils étaient vides, et ont été inventoriés comme « vases ». L'analogie entre ces pots dits en faïence de Paris et le type de pot à guirlandes retrouvé au sein de la fosse U.S. 219 s'impose.

Pots à plante en terre cuite

La fosse U.S. 219 a aussi livré quelques fragments de pots en terre cuite brute, sans engobe, ni verni. Leur forme, tronconique, avec le bord supérieur en léger débord, est assez similaire à celle des pots de fleurs les plus communs vendus par nos jardinerie actuelles. Leur fond est plat et comporte un ou cinq trous de drainage (fig. 38b et 39b), voire aucun, lorsque celui-ci se trouve à la base de la panse (fig. 40). Le fond possédant un seul trou de drainage fait 11,5 cm de diamètre, celui à cinq trous de drainage, 14,5 cm, et celui avec un trou de drainage latéral, 15 cm. Ces variations sont sans doute significatives d'utilisations spécifiques et/ou d'ateliers de production multiples.

L'inventaire après décès du duc de Biron dénombre 300 « pots en terre » situés dans l'orangerie. Certains d'entre eux pourraient être identifiés aux pots en terre cuite retrouvés dans le remplissage de la fosse U.S. 219.

¹⁶³ Information de Mme Antoinette Fay-Hallé, Directrice du Musée national de la céramique à Sèvres.

¹⁶⁴ ARMINJON Catherine et BLONDEL Nicole, *Objets civils et domestiques, principes d'analyse scientifique et vocabulaire typologique*, Imprimerie Nationale, Paris, 1984, p. 519, n° 2441.

¹⁶⁵ Il s'agit probablement d'une erreur, car l'image n'en montre que quatre.

Égouttoirs à fromage en terre cuite vernissée verte

Grâce à l'inventaire des objets civils et domestiques, édité par l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France¹⁶⁶ (ill. 19, fig. 2), plusieurs objets de forme étonnante ont finalement été identifiés comme étant des égouttoirs à fromage (fig. 46a à 49b). La forme de ces objets consiste en un récipient circulaire plus large que haut, équipé d'une pièce centrale cylindrique creuse, dont le sommet est plat et atteint presque le niveau du bord du récipient. La surface intérieure de ces objets est recouverte d'un verni au plomb et au cuivre de couleur verte, tandis que la surface extérieure est brute. Le fond, plat, comporte un trou central, non fonctionnel¹⁶⁷. Le bord, en léger débord, est agrémenté d'une rainure de finition. L'exemplaire montré dans l'Inventaire des objets civils et domestiques, datant du début du XX^e siècle, présente quelques différences formelles¹⁶⁸ dues probablement à un écart chronologique important avec les pièces qui nous intéressent.

En ce qui concerne les exemplaires tirés de la fosse U.S. 219, les variations portent sur :

- les parois du récipient, quasiment verticales ou tronconiques,
- le profil de la pièce centrale, rectiligne ou concave,
- le rapport hauteur-largeur du récipient,
- le rapport hauteur-largeur de la pièce centrale
- le diamètre du trou situé au fond, oscillant entre 2,5 cm et 6 cm,
- la qualité de l'émail,
- la nature du biscuit.

Ces variations formelles sont sans doute révélatrices d'ateliers ou d'époques de production différents. Nous pensons tout particulièrement à l'exemplaire de la fig. 48, qui se distingue radicalement des autres pièces par une teinte de biscuit très orangée, un verni plus épais, une pièce centrale trapue et concave, et des parois très évasées...

Mensurations des exemplaires présentés en fig. 16, 48 et 49 :

Ex.	diamètre d'ouverture (cm)	hauteur du récipient (cm)	hauteur pièce centrale (cm)	diamètre pièce centrale (cm)	diamètre du fond (cm)	diamètre du trou central (cm)
fig. 16 en bas à dr.	-	10	8	9,5	17	5,5
fig. 16 en haut. à g.	20	9	8	9	16,5	5,5
fig. 16 en haut à dr.	16	9	7	8,8	13	2,5
fig. 16 au milieu	14,5	8	6,5	8	13	3
fig. 16 en bas à g. ¹⁶⁹	-	-	6	8	18	6
fig. 48	-	-	5	9	14	6
fig. 49	-	-	8	8	18	2,5

¹⁶⁶ ARMINJON Catherine et BLONDEL Nicole, *Objets civils et domestiques, principes d'analyse scientifique et vocabulaire typologique*, Imprimerie Nationale, Paris, 1984, p. 519, n° 2441.

¹⁶⁷ Le récipient et la pièce centrale étant tournés séparément, puis soudés avant séchage, ce trou était indispensable pour faciliter les circulations d'air au moment du séchage, et pour libérer l'air emprisonné dans la pièce cylindrique et ainsi éviter que l'objet n'explose à la cuisson (Éclairage technique de Mme Colette ROBIN, céramiste).

¹⁶⁸ Parois très évasées, bec verseur, pièce centrale plus petite...

¹⁶⁹ La pièce centrale de cet exemplaire contient un plot de plâtre. D'après Colette Robin, céramiste, il s'agirait d'un gabarit resté emprisonné lors du séchage, du fait d'un retrait trop important de la terre.

D'un point de vue fonctionnel, la caractéristique de ces égouttoirs à fromage était de permettre la récupération du petit-lait : la faisselle était posée sur le sommet plat du support central, et le petit-lait, s'écoulait dans l'espace imparti autour de celui-ci¹⁷⁰. Les différentes tailles de récipients et de support central correspondent en partie à des différences de taille de faisselle.

Bien que surprenante, la présence d'égouttoirs à fromages mélangés à des pots de jardin n'est pas tout à fait hors de propos dans le contexte du jardin de l'hôtel Biron. En effet, la propriété du duc de Biron comptait une « vacherie ». Celle-ci est mentionnée aux articles 594 à 603 du mémoire des travaux de maçonnerie engagés par le duc de Biron lors de l'agrandissement des jardins entre 1753 et 1755¹⁷¹. Il s'agissait d'un petit édifice carré d'un peu plus de 4 m de côté, adossé au mur de clôture Ouest donnant sur les Invalides. Ce mur était percé d'une porte, équipée d'une trappe qui s'abaissait ou se montait, permettant d'évacuer les vaches vers les espaces de pâturage situés probablement à l'extérieur de la propriété, sans les faire transiter par le jardin. L'auge en plâtre faisait quasiment 1 m de large, et occupait toute la longueur d'un des trois côtés de face. Les murs, hauts de 3 m 40, étaient également construits en plâtre.

Le plan dessiné par Le Rouge entre 1776 et 1779 ne mentionne aucun édifice le long du mur de clôture Ouest du jardin. Il faut croire que l'édifice a été supprimé au cours des dix années séparant l'aménagement des jardins de la visite de Le Rouge. Il se peut aussi que la construction en plâtre n'ait pas résisté aux assauts du climat parisien... La présence d'une étable dans un jardin d'avant-garde de la seconde moitié du XVIII^e siècle ne doit pas nous étonner. D'une part, à cette époque, l'hôtel Biron est à la limite de la campagne. Et d'autre part, une révolution des idées est en marche : celle du retour de la Nature comme valeur philosophique et esthétique. De toute évidence, le charme de la vie rustique, tant prôné par Jean-Jacques Rousseau, n'a pas épargné le duc de Biron. D'ailleurs, au XVIII^e siècle, le petit-lait additionné de sirop de violettes passait pour être une boisson très rafraîchissante, spécialement à Paris¹⁷²... Siroter du petit-lait « maison » dans la fraîcheur d'un bosquet, face à une statue d'antique célébrant la générosité de la Nature, faisait sans doute très chic, surtout dans l'un des jardins les plus huppés de la capitale.

c) Les éléments de décor en terre cuite

(fig. 50 à 73)

Les éléments de décor en terre cuite découverts dans la fosse U.S. 219 peuvent être regroupés en deux catégories.

Des fragments de statuaire

Les éléments rentrant dans cette catégorie ont été travaillés par modelage et proviennent du démantèlement de statues ou groupes statuariers en terre cuite. Ils ont été classés en fonction de la nature des objets qu'ils représentent :

¹⁷⁰ Certaines formes plus récentes et plus sophistiquées présentent une paroi plus évasée et sont équipées d'un bec verseur (voir ARMINJON Catherine et BLONDEL Nicole, *Objets civils et domestiques, principes d'analyse scientifique et vocabulaire typologique*, Imprimerie Nationale, Paris, 1984, p. 7, n° 22).

¹⁷¹ A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²².

¹⁷² DIDEROT et D'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, articles « courge » et « édulcoration » (source : <http://portail.atlif.fr/encyclopédie>).

- éléments de figure humaine :

- une main de femme, ou d'enfant, tenant des épis de blé (fig. 64)
- un pied vu de dessous, près d'une gerbe de blé (fig. 63)

- éléments végétaux :

- un faisceau d'épis de blés (fig. 58)
- une fleur de tournesol (fig. 61)
- des raisins dans une corbeille en vannerie (fig. 59)
- une guirlande de laurier en fruit (fig. 60)
- deux bouquets de fleurs en forme de couronnements (fig. 50 et 51)

- éléments d'architecture :

- deux piédouches (fig. 52 et 53)¹⁷³
- une coquille reposant sur un enroulement (fig. 54)
- deux fleurons (fig. 62)
- deux consoles ornées de motifs végétaux (fig. 55 et 56)
- une vasque ornée de motifs floraux (fig. 57)

Tous ces éléments comportent des traces de badigeon blanc, indiquant qu'à l'origine, ces statues étaient peintes pour faire croire qu'elles étaient en pierre.

En plus des éléments retrouvés dans la fosse U.S. 219, les réserves du Musée Rodin (site de Meudon) comportent un certain nombre de fragments de statuaire en terre cuite, mis de côté par des jardiniers scrupuleux tout au long du XX^e siècle, et dont on sait qu'ils proviennent du sous-sol des jardins de l'hôtel Biron. Nous nous permettons de les mentionner dans ce rapport car ils montrent des rapports évidents avec les éléments de statuaire décrits ci-dessus. Il s'agit notamment de :

- deux têtes d'enfants (fig. 70 et 71)
- un quart supérieur gauche de visage (fig. 69)
- une main de femme, ou d'enfant, tenant une grappe de raisin (fig. 68)
- une main de femme, ou d'enfant, tenant des épis de blé (fig. 67)
- et deux bouquets de fleurs et de fruits, en forme de couronnements, identiques à ceux extraits de la fosse U.S. 219 (fig. 72 et 73)

D'un point de vue iconographique, tous ces éléments se réclament de la symbolique des saisons et de la nature.

Des fragments de plaques décoratives

D'autres éléments, travaillés par moulage, ont permis la reconstitution partielle de deux plaques circulaires en terre cuite, faisant environ 50 cm de diamètre et 5 cm d'épaisseur. L'une présente un décor de pampres de vigne avec grappes de raisin (fig. 66), et l'autre, des gerbes de blé liées en faisceau (fig. 65). Deux orifices, placés près du bord supérieur de

¹⁷³ Ces piédouches supportaient les deux bouquets de fleurs et de fruits cités plus haut.

chaque plaque, évoquent un système de suspension à l'aide de liens, ou bien de fixation par clous. Des traces de badigeon blanc sur la face ornée indiquent qu'à l'origine, ces plaques étaient peintes pour donner l'illusion de la pierre. D'un point de vue iconographique, l'une et l'autre renvoient à la thématique des saisons : l'automne pour la vigne, et l'été pour les blés.

Les rapports entre les éléments de décor en terre cuite découverts dans la fosse U.S. 219, et la statuaire mentionnée dans l'inventaire après décès du duc de Biron, sont donc nombreux. Le matériau tout d'abord, puisque la plupart des statues ornant les jardins du duc de Biron étaient en terre cuite, les thèmes iconographiques ensuite, centrés essentiellement sur les symboliques de la nature et des saisons. L'analogie peut même être poussée un peu plus loin en ce qui concerne certains fragments de statuaire. Ainsi, les têtes d'enfants, les mains, le faisceau de blés et la corbeille de raisin, pourraient tout à fait provenir des « *quatre forts groupes d'enfant en terre cuite représentant les quatre saisons avec pieds de pierre cannelée* » placés autour du grand bassin. Les bouquets de fleurs seraient quant à eux plutôt attribuables au « *Groupe de flore et amour* ».

E- Synthèse

Les éléments de terrain mis au jour lors de l'intervention archéologique de février-mars 2007 dans le jardin du Musée Rodin, croisés avec les informations historiques, ont permis de dégager une dizaine de phases historiques de l'état de surface des jardins de l'hôtel Biron.

En premier lieu, il faut noter que les niveaux associés à l'histoire géologique du lieu n'ont pas été atteints, de même que les niveaux associés aux occupations antérieures à l'implantation de l'hôtel, du fait d'une trop grande épaisseur de remblais.

En 1728, pour réaliser ses projets, Abraham Peyrenc de Moras trouve un terrain en friche légèrement en pente et ponctué de trous de sablières. Celui-ci se situe aux marges de Paris, à l'Est de l'hôtel royal des Invalides, entre deux barrières d'octroi, celle de la rue de Varenne, et celle de la rue de Babylone. Autour de son hôtel, construit entre 1728 et 1730, il envisage d'aménager un jardin tel que le XVIII^e siècle les préférait, c'est-à-dire de niveau, et offrant une belle vue. Il crée pour cela une vaste plate-forme terrassée, de plain-pied avec la rue de Varenne, au Nord, et dominant de près de 3 m le terrain vague appartenant aux Invalides, au Sud. Cette terrasse, destinée à accueillir le jardin d'agrément, était bordée à l'Est par un potager tout en longueur, qui, lui, a été implanté sur la pente naturelle du terrain. Topographiquement, le potager se situait donc en contrebas du jardin d'agrément. Un escalier, aménagé à l'époque où la duchesse du Maine est locataire des lieux (entre 1736 et 1753), et situé à l'extrémité Sud du mur de terrasse qui séparait ces deux entités, permettait de transiter d'un espace à l'autre en toute liberté. Hormis les remblais rapportés sur le site pour constituer cette terrasse, les traces liées à ce premier jardin sont très succinctes et ne permettent pas vraiment de vérifier les informations figurant sur le plan de Blondel. Nous sommes donc obligés de nous en tenir à ce plan pour tout ce qui concerne l'aspect de surface de ces jardins. Quelques lambeaux d'allées ont cependant été observés et laissent penser que celles-ci étaient recouvertes de sable jaune stabilisé à la chaux. L'analyse de la documentation historique a par ailleurs permis de comprendre que le grand bosquet carré situé à l'Est de la cour d'honneur était traité en décaissé et se situait topographiquement plus bas que la cour d'honneur. Une

rampe maçonnée, perpendiculaire à la barrière en bois qui séparait les deux espaces, permettait de descendre de la cour d'honneur aux allées du bosquet. Cette rampe était commandée par une grille d'où l'on pouvait admirer la partie antérieure des jardins en position légèrement dominante. Les éléments de fouille n'ont malheureusement pas permis de connaître précisément la profondeur de ce décaissé. En fonction des éléments qui subsistent, il est estimé à environ 1 m.

En 1732, Abraham Peyrenc de Moras acquiert à titre de rente le terrain vague dépendant des Invalides sur lequel donne sa terrasse au Sud. Il n'en fera rien de son vivant. C'est le duc de Biron, qui, se portant acquéreur de la propriété en mai 1753, va étendre celle-ci jusqu'à la rue de Babylone en agrandissant ses jardins. Il engage dès le mois de septembre 1753 des travaux de terrassement titanesques, qui durent plusieurs mois, et lui permettent de prolonger vers le Sud la terrasse aménagée par son prédécesseur, de détruire les murs de terrasse Est et Sud, et de combler l'ancien potager, afin d'élargir son jardin d'agrément vers l'Est. Il se permet probablement de raboter ponctuellement la surface du parterre d'Abraham Peyrenc de Moras, afin de garder les niveaux, et de renouveler le substrat pour les végétaux que Dominique Moisy, l'architecte concepteur des nouveaux jardins, prévoit de planter. Globalement, il respecte les bosquets et les arbres de haute tige existants, qu'il souhaite conserver pour sa composition. Dans le grand bosquet latéral, il modifie quelque peu le tracé de certains taillis afin de créer des échappées vers l'allée latérale, fraîchement aménagée sur l'emprise de l'ancien potager, et plante des tilleuls de haute tige le long des espaces de circulation. S'il ne touche pas aux anciennes structures arborées, il entame en revanche systématiquement les anciennes surfaces de circulation pour en constituer de nouvelles avec du calcaire concassé jaune stabilisé à la chaux. En ce qui concerne la composition, les traces observées en fouille, bien que très partielles, permettent de confirmer les éléments figurant sur le plan de Le Rouge. Ces jardins étaient également agrémentés d'une vacherie adossée au mur de clôture Ouest. Nous n'avons pas pu la localiser précisément, en revanche ses dimensions sont connues et il s'agissait d'un édifice de plan carré.

En ce qui concerne le mobilier décoratif de ces jardins, nous avons tout lieu de penser que les objets issus de la fosse U.S. 219 correspondent à des fragments résiduels de la décoration des jardins de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Paradoxalement, leur enfouissement au début du XIX^e siècle, censé les faire disparaître, a permis qu'ils parviennent jusqu'à nous dans un état de relativement bonne conservation. En raison de leur espérance de vie limitée et de leur caractère horticole, considéré comme secondaire jusqu'à ces dernières années, les pots de jardin sont assez mal représentés au sein des collections et peu étudiés par la communauté scientifique. Pourtant, d'après l'iconographie et certaines sources historiques, ils participaient grandement de la décoration des jardins des XVII^e et XVIII^e siècles. De même, la statuaire en terre cuite n'a pas toujours aussi bien résisté aux injures du temps que la statuaire en pierre ou en bronze. En cela, la découverte effectuée dans le jardin du Musée Rodin apporte une contribution importante à la connaissance des jardins du duc de Biron, et, de manière générale, à la connaissance de la décoration des jardins de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Les données de fouille concernant le jardin du duc de Biron ont été en grande partie occultées par les aménagements postérieurs et notamment la restauration à l'identique de l'architecte François Duvillers en 1835-1836, pour le compte des Sœurs de la Congrégation du Sacré-Cœur. À cette occasion, les allées de la seconde moitié du XVIII^e siècle sont à leur tour rabotées, de même que les parterres fleuris qui ornaient les salles de verdure des bosquets du duc de Biron. Le dessin des bosquets est globalement préservé, François Duvillers se contente de les regarnir. En revanche il introduit de nouvelles essences, modifiant complètement la

palette végétale des bosquets du XVIII^e siècle, qui étaient composés uniquement de tilleuls et de charmilles pour les taillis, et de tilleuls pour les arbres de haute tige. Le bassin est comblé et transformé en rotonde à la Vierge. Dans les bosquets, les statues d'antiques sont retirées et remplacées par des statues de piété.

L'effacement des structures du XVIII^e, ne débute véritablement qu'au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec la conversion du grand parterre en verger, la suppression du grand bosquet carré pour l'aménagement d'une cour cernée de bâtiments, et l'aménagement d'une cour de récréation au niveau du petit quinconce latéral.

Entre 1919 et 1923, Léonce Bénédict, conservateur du Musée Rodin, entreprend de démolir les bâtiments qui encombraient la partie antérieure du jardin afin d'y planter des pelouses et des parterres, et rénove la grande allée Nord-Sud en la revêtant de calcaire concassé blanc. Il effectue également quelques plantations dans les taillis du grand bosquet latéral. Sa stratégie est de ne pas trop intervenir afin de préserver le caractère naturel du jardin connu par Auguste Rodin.

En 1927, son successeur Georges Grappe veut retrouver l'ancienne composition du XVIII^e siècle et ouvrir les jardins au public. Son intervention semble s'être limitée principalement à l'avant-cour, au parterre central, et au petit quinconce latéral dont il aménage la surface en créant un espace sablé cerné d'une bordure maçonnée, autour duquel il répand des graviers roulés mêlés de limons noirs en guise de sol de circulation. Il implante également un tapis vert dans la zone centrale du jardin et réhabilite le bassin. De ces aménagements, seuls subsistent un niveau d'allée de calcaire concassé jaune correspondant à une réfection de l'allée latérale Ouest, et un niveau terreux relatif à l'implantation du tapis vert au-delà du bassin.

Le nettoyage et la rénovation du « parc », c'est-à-dire de la zone boisée située à l'Est du parterre, n'aura lieu qu'en 1948. Certains végétaux sont supprimés, le sol du grand bosquet latéral et celui du grand quinconce sont remblayés avec de la terre végétale de manière à accueillir de nouvelles plantations de ligneux, notamment des tilleuls. Les surfaces de circulation de l'ensemble du jardin sont alors revêtues de graviers et de sable compactés avec des limons noirs. Il s'agit de la dernière intervention portant sur les parties arborées du jardin, lesquelles, aujourd'hui, demandent à nouveau que l'on s'intéresse à elles.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Description de l'hôtel et des jardins de l'hôtel Peyrenc de Moras par Jacques-François Blondel en 1752

Extrait de : BLONDEL Jacques-François, *Architecture française ou recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais et édifices les plus considérables de Paris, ainsi que des châteaux et maisons de plaisance situés aux environs de cette ville, ou en d'autres endroits de la France, bâtis par les plus célèbres architectes et mesurés exactement sur les lieux*, Paris, 1752, tome 1^{er}, p. 205-208

« (...) Chapitre II

Description de l'hôtel de Madame la duchesse du Maine, situé rue de Varenne, faubourg Saint-Germain, près les Invalides.

Cet hôtel a été bâti en 1728 sur les dessins de M. Gabriel le père, premier architecte du roi, et sous la conduite de M. Aubert, architecte, pour M. Perrin de Moras, maître des requêtes. En 1736, sa veuve l'a vendu à vie à Madame la duchesse du Maine, veuve de S.A.S. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, pour le prix de cent mille livres en espèce, et cinquante mille livres qui seront employées à la construction d'un bâtiment pour les officiers de sa maison, qui après la mort de S.A. rentrera à Madame de Moras, ce que Madame la duchesse du Maine a exécuté. En conséquence, elle a fait construire dans le potager à l'endroit marqué O (Pl. I) une aile de bâtiment qui lui a coûté quatre-vingt mille livres, dans laquelle demeurent MM. les écuyers, intendants, aumônier, médecin, secrétaires, etc. Nous n'avons point fait cette addition, ce bâtiment n'ayant pour objet que la commodité, dont nous aurons occasion de parler plus d'une fois dans la suite de ce traité.

Plan général. Planche première.

L'emplacement de cet hôtel a de longueur 100 toises sur 54 de large, et est occupé du côté de l'entrée par une grande cour de 16 toises de largeur sur 24 de profondeur, à la droite de laquelle sont pratiquées plusieurs basses-cours destinées à l'usage des cuisines, des offices, écuries et remises, lesquelles dégagent par une porte particulière donnant sur la rue. Le mur qui sépare la grande cour d'avec les basses-cours est percé et décoré de deux piédroits qui symétrisent avec une grille qui lui est opposée et qui donne entrée à plusieurs bosquets A faisant partie des jardins de propreté.

Au fond de la grande cour et en face de la porte d'entrée D s'élève le principal corps de logis qui a de longueur 21 toises sur deux pieds, sur 10 toises de profondeur, lequel est isolé et élevé sur une terrasse B de 6 pieds d'élévation. Comme ce bâtiment a plus d'étendue que la largeur de la cour, les murs C sont peu élevés, de manière qu'ils n'empêchent pas de cette cour de jouir de toute la longueur du bâtiment. Au pied de la terrasse B est pratiqué un grand boulingrin E qui renferme deux parterres de gazons découpé, leur forme paraît dans ce dessin un peu longue pour leur largeur, mais dans l'exécution il n'en est pas de même, l'optique rapprochant toujours les parties éloignées, de manière qu'il faut avoir égard à cet effet d'optique lors de la composition d'un plan pour disposer la proportion de ces pièces de verdure à raison de la distance et selon la hauteur dont elles doivent être aperçues, en observant néanmoins d'en user avec plus ou moins de retenue selon que ces pièces se trouvent distribuées sur une surface plane, inclinée ou enfoncée. Cette considération aurait pu néanmoins engager à rendre ces parterres moins oblongs, le sol des appartements étant plus élevé que le fond du boulingrin d'environ 12 pieds : pratique qui aurait rendu plus large la terrasse G qui paraît ici trop étroite, étant bon d'ailleurs d'observer autant qu'il est possible dans un jardin un grand espace libre qui puisse rassembler une nombreuse compagnie.

Aux deux côtés et sur la longueur de ce boulingrin sont plantés des arbres qui produisent du couvert aux deux grandes allées H, I, dont celle H traverse toute la profondeur du jardin. Aux deux côtés de ces allées, dans la longueur du boulingrin, sont pratiqués des

bosquets, des salles de verdure, des cabinets, etc, qui rendent cette maison une des plus riante des extrémités de Paris. À côté des retours de la terrasse B sont placés deux petits parterres à l'anglaise K entourés d'arbres qui produisent du couvert au sortir du bâtiment et auxquels on arrive par les petits escaliers marqués L ; à gauche de ce jardin de propreté est placé un potager garni de plate-bandes pour les légumes, et environ 140 toises de murs en espalier. Au bout de ce potager, du côté de la rue, vers l'endroit marqué O, sont pratiquées de nouvelles basses-cours et le bâtiment des officiers dont nous avons parlé.

Dans la basse-cour P sont pratiquées des écuries pour 33 chevaux, huit remises, des logements au rez-de-chaussée et en entresols pour les officiers, avec des cuisines et des offices qui dégagent par l'escalier M dans les souterrains du principal corps de logis, pour arriver de ce bas étage dans le rez-de-chaussée et y servir à couvert pendant l'hiver, ce qui malgré son incommodité est préférable à placer les cuisines sous les appartements de maîtres. Ce désagrément ne peut s'éviter qu'en usant ainsi ou en faisant joindre par un corridor ou autrement l'aile des cuisines avec le principal corps de logis, ce qu'on aurait pratiqué ici en sacrifiant une partie de la pièce marquée N, et en changeant de place la première rampe du grand escalier qui est mal située du côté des croisées comme nous le dirons en son lieu (...) »

Annexe n° 2 : Description des jardins de l'hôtel Biron par Antoine Duchesne en 1761

La description ci-dessous provient d'un journal manuscrit conservé à la bibliothèque centrale du M.N.H.N. (Muséum national d'Histoire naturelle), qu'étudie en ce moment Gabriela Lamy, du Service des jardins de Trianon. Voici ce que celle-ci en dit : « C'est Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments du roi qui le tient. Il s'agirait d'un journal de botanique, commencé en avril 1761 et terminé en septembre de la même année. Duchesne fait partie de ces fonctionnaires du château de Versailles qui vont s'intéresser à la botanique, alors que leur fonction ne les y a, en principe, pas formés. Ils suivent donc des cours, avec B. de Jussieu ou le docteur Lemonnier, à Trianon, visitent des jardins à Paris, Versailles etc... ».

Le mercredi 8 juillet 1761, ces apprentis botanistes se trouvent rue de Varenne, dans le jardin du duc de Biron, et ne se privent pas d'y faire quelques observations :

« (...) Le mercredi 8 juillet nous avons vu le jardin de l'hôtel de Biron. La melonnière remarquable. Les couches¹⁷⁴ sont demi-sourdes¹⁷⁵ : les allées bordées de plats bords de sapin, pièces de bateaux que l'on dit durables. Les châssis se démontent et se mettent plus aisément à couvert. Il faudra en prendre les plans, coupes et profils. Je pourrais les serrer dans mon grenier quand ils ne servent plus.

La figuerie en pleine terre, les figuiers trop serrés. Savoir les distances.

Les bosquets de tilleuls font un bel effet. Le chèvrefeuille qui monte droit le long des tiges de tilleul fleurit mal. Il est étouffé par les têtes des tilleuls.

(en marge) Jardin de l'hôtel de Biron. Melonnière.

Quatre grandes pièces de gazon. Il y a deux mélanges dans les gramens¹⁷⁶. Il ne faut que quelques espèces comme le *Festuca ovina*, et l'*Avena flavescens*, et sarcler le reste exactement. V. chap. 200.

(en marge) figuerie en plein vent¹⁷⁷

bosquets

Gazon au cylindre. *Festuca* et *avena flavescens*.

Quand on veut faire de beaux gazons à l'anglaise il faut semer une planche de *Festuca ovina* de quatre pieds de large et de douze pieds de long. La sarcler avec soin, l'arroser la cultiver. La laisser monter en graine ; en ramasser la graine, la recueillant sans mélange ; passer le cylindre ; ne pas y souffrir une plante étrangère, gramen ou autre.

On peut faire de même de l'*Avena flavescens* et d'autres gramens dont le fane soit court étroit et touffu, comme *Festuca duriuscula*.

(en marge) beaux gazons (...) »

Source : Gabriela LAMY, Service des jardins de Trianon

¹⁷⁴ « Lit de matières organiques (fumier, paille ou tannée) en cours de décomposition et recouvertes de terreau, produisant par fermentation une chaleur plus ou moins forte, appropriée à la protection, au hâtage ou au forçage des végétaux en pleine-terre placés dans des réceptacles appropriés. La couche adopte généralement la forme d'une planche de jardin. » Extrait de BENETIERE Marie-Hélène, *Jardin, Vocabulaire typologique et technique*, Centre des monuments nationaux / Editions du patrimoine, Paris, 2000.

¹⁷⁵ « La couche sourde est enterrée dans le sol afin de conserver une température moyenne, douce et égale. Le réchaud est constitué de fumier neuf disposé dans les sentiers autour de la couche ou du coffre pour les réchauffer. » - Extrait de BENETIERE Marie-Hélène, *Jardin, Vocabulaire typologique et technique*, Centre des monuments nationaux / Editions du patrimoine, Paris, 2000.

¹⁷⁶ *Gramen* : nom latin pour gazon, signifiant « herbe courte et menue ».

¹⁷⁷ Cela signifie que les figuiers n'étaient pas palissés.

Annexe n° 3 : Description des jardins de l'hôtel Biron par Georges-Louis Le Rouge entre 1776 et 1779

Extrait de : LE ROUGE, Georges-Louis, *Détail des nouveaux jardins à la mode : 1^{er} cahier*, Paris, 1776-1788 (p. 24)

« Pl: 9. Jardin de M. le M^{al} Duc de Biron

En entrant par la Cour un Bosquet de 20 T. de profondeur sur 22 T. de long s'offre à la vue, au milieu duquel est une riche Corbeille ornée en toute saison des fleurs les plus rares, dans le fond se présente un magnifique Treillage, renfermant la Statue de Flore accompagnée de Zephyre et de Borée. Arrivé à la Corbeille un autre beau Treillage paroît A gauche, il contient aussi trois Statues et sert de point de vue à une grande allée qui s'étend sur la droite à 150 T.. Ce Bosquet contient 4 Cabinets meublés de bancs et de Statues.

Ce Jardin peut avoir 50 T. de large, il est divisé en trois parties inégales, la plus large qui est celle du milieu, a 26 T., elle contient les 4 parterres ornés de gazon et de fleurs en toute saison. La partie de la droite forme divers Cabinets, et celle de la gauche a 20 T. c'est un Quinconce, dont le milieu est occupé par un g^d Tapis de fleurs. Plus loin sont trois Bosquets d. e. f. ornés de trois Cabinets parsemés de fleurs qui menent à un Quinconce de 45 T. de long. Les tiges des Arbres extérieurs sont garnies de Chevreuil, et tout le Quinconce est enveloppé d'une chaine de guirlandes de ces mesmes fleurs, ceci est nouveau.

Detournant à droite par h. vous arrivez sur une Terrasse qui sépare ce Jardin du Potager. Du point i. vous découvrez le grand Bassin, qui jette à 20 pieds de haut. Il est entouré de 8 bancs superbement sculptés, et de 6 groupes de Figures. Ces Parterres sont décorés de fleurs, d'Arbustes les plus rares et d'Orangers. D'icy vous passez à droite ou à gauche, dans les Cabinets k., qui vous menent par un petit Bois en l., et en n., ou est un Jardin planté en Arbustes. Les grands Arbres qui l'entourent sont liés par des guirlandes de Chevreuil comme le Quinconce g. h.

Pl: 10. Le Potager peut etre regardé comme un des plus complets, rien n'y manque. Il a 60 Toises de long sur 45 de large. Par la Meloniere vous passez dans le Jardin des Tulippes ; on s'y croiroit transporté dans les champs de l'ancienne Capadoce, dont Pline fait mention parlant de la même fleur. Au milieu de ce Jardin est un bouquet de 10 pieds de diametre, d'ou partent 8 Rayons d'environ 30 pi. de long, garnis d'une infinité de Tulippes doubles on y compte 600 Varietes. L'entredeux de ces Rayons est occupé par des figuiers entourés de filets, dememe que dans le Jardin suivant. Enfin vous passez dans un Verger ou est la Pompe de Lucotte, laquelle fournit 30 muids d'eau en une heure par le moyen d'un Cheval. Je la publierai dans un An.

Suit enfin l'Orangerie sablée et ornée d'une varieté de fleurs les plus rares en amphithéâtre, le Magnolia grandiflora dit le Laurier tulipier, y a fleurs 2 années de suite. Il n'avoit jamais fleuri à Paris que chez M. le Prince de Soubise et chez M. le Duc de Biron. 200 Orangers et 10 000 pots de fayence garnis de plus de 20 différentes sortes de Reines marguerittes décorent ce Jardin parsemé d'une quantité de fauteuils et Canapés artistement cachés sous des Toiles cirées. Louis XV. Louis XVI. la Reine, les Princes et les Princesses sont venus voir ce Jardin. »

Source : Bibliothèque numérique de l'INHA

TABLEAU HISTORIQUE

Tableau historique

Ce tableau chronologique restitue les événements ayant marqué l'histoire du jardin du Musée Rodin, depuis l'achat du premier terrain d'implantation, en 1719, jusqu'à nos jours. Il se base sur le dépouillement d'archives réalisé par le G.R.A.H.A.L. en 2006. Les documents ayant donné lieu à une investigation plus approfondie de notre part sont indiqués en « gras ». Les informations qui en ont résulté sont livrées en transcription littérale.

Abréviations et symboles

A. N. Archives Nationales

n. d. non daté

texte entre « » transcription non littérale
texte en « *italique* » transcription littérale
(...) texte éludé
(... ?) mot ou groupe de mots éludé pour cause de transcription difficile

Date	Propriétaire	Source	Informations et commentaires
10/12/1719	Louis de Roye de la Rochefoucauld	A.N., Minutier Central, XCVIII, 402	Achat d'un terrain par Louis de Roye de la Rochefoucauld, lieutenant général des galères de France, sa femme, Marthe Ducasse, et Charles-Gabriel de Belsunce, à Étienne Dutefoix (ou Duthois ?), maître jardinier à Paris et Marie Laisné, son épouse, pour 60 000 livres. (Plan annexé) « (...) Une place de trois mille trente trois toises et un tiers ou environ en superficie à prendre et faisant partie d'une plus grande place close de murs située près les Invalides lieudit la couronne de Grenelle, tenant d'une part au sieur Dulgué étant aux droits des héritiers Antheaume, aboutissant d'un bout par devant à la rue de Varenne, d'autre bout par derrière à une place appartenant aux Invalides tenant d'autre part au surplus de ladite place, lequel surplus que lesdits vendeurs se réservent, contient huit toises et demies ou environ de large sur toute la longueur de ladite place, et pour séparer ladite place vendue d'avec ce qui est réservé par lesdits vendeurs, il sera construit aux frais desdits seigneurs et dames acquéreurs un mur de telle épaisseur qu'ils jugeront à propos qui sera prise sur eux dans toute la longueur de ladite place dont les murs de clôture du côté de la rue de Varenne dudit sieur Dugué et de ladite place appartenant aux Invalides appartiendront auxdits seigneurs et dame acquéreurs comme compris en la présente vente à la réserve de l'espace qui enferme la place réservée par ledit vendeur et du mur qui la sépare d'avec le chemin qui conduit au dôme des Invalides ainsi que le tout est désigné au plan demeuré annexé (...) »
30/07/1720	Louis de Roye de la Rochefoucauld	A.N., Minutier Central, XCVIII, 405	Achat d'un terrain par Louis de Roye de la Rochefoucauld, sa femme, Marthe Ducasse, et Charles-Gabriel de Belsunce, à Éloy-Augustin Autheaume, ordinaire de la musique du Roi, et Geneviève Frémin, son épouse, pour 25 000 livres. « (...) Neuf dixièmes indivis en totalité d'un arpent de terre vague et vide et en friche et la plus grande partie fouillée sise plaine de

			Grenelle proche des Invalides, contenant sur la face de la rue de Varenne ayant l'autre bout neuf toises de largeur sur cent toises de longueur réduit par le milieu, tenant d'un côté à Étienne Duteoix, et d'autre aux héritiers Marchand (...) »
11/04/1727	Abraham Peyrenc de Moras A.N., Minutier Central, XCV, 91		Achat de terrains par Abraham Peyrenc de Moras, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, à : - Louis de Roye de la Rochefoucauld, lieutenant général des galères de France, sa femme, Marthe Ducasse, Charles-Gabriel de Belsunce, marquis de Castelmoron, - Jean-Jacques Haran, chirurgien, et Catherine Loiseleur, son épouse, pour 35 000 livres. Il s'agit des deux terrains acquis successivement en 1719 et 1720 par Louis de Roye de la Rochefoucauld, sa femme, et Charles-Gabriel de Belsunce. « (...) Deux places à bâtir joignant l'une à l'autre, sises à Paris rue de Varenne, quartier Saint-Germain-des-Prés. La première contenant trois mille trente-trois toises un tiers ou environ faisant partie d'une plus grande place close de murs, lesdits murs compris en la présente vente tenant d'une part à portion de ladite grande place réservée par Étienne Duthois, maître jardinier, d'autre part à la place ci-après, par-dérrière à une place appartenant aux Invalides et par-devant sur ladite rue de Varenne. La seconde contenant neuf cent toises ou environ tenant d'une part à la place ci-dessus, d'autre aux héritiers Marchand ou leur représentant, par-dérrière à (...) ? et par-devant sur ladite rue de Varenne (...) »
19/06/1727	Abraham Peyrenc de Moras A.N., Minutier Central, XCV, 92		Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à divers membres de la famille de Cugnac de Dampierre pour 6 866 livres et 10 sols. « (...) 771 toises ou environ de place en superficie faisant la moitié de cinq septième et l'autre moitié d'un arpent de terre (...) fermé de mur d'un côté, tenant d'une part audit Sieur de Moras à cause des places par lui acquises de M. de Roye et de M. de Castelmoron, d'autre aux héritiers de M. de Cesne, par-devant sur la rue de Varenne et par-dérrière à... (...) » Ce terrain, ainsi que ceux qui suivent, va permettre à Abraham Peyrenc de Moras de constituer la grande parcelle unitaire dont il a besoin pour construire son hôtel.
21/06/1727	Abraham Peyrenc de Moras A.N., Minutier Central, XCV, 92		Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à Jean-François Marchand, jardinier à Paris, et Geneviève Poullain, son épouse, pour 800 livres. « (...) Le septième par indivis en la moitié d'un arpent de terre (...) non fermé de murs, l'autre moitié appartenant à Madeleine Monet, femme de Pierre-Paul Laisné (...), tenant ledit arpent de terre d'un côté audit Sieur acquéreur, d'autre côté aux héritiers de M. de Cesnes, par-devant sur la rue de Varenne (...) »
25/06/1727	Abraham Peyrenc de Moras A.N., Minutier Central, XCV, 92		Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à Noël Patry, maître jardinier, et Marie-Anne Panseron, son épouse, et Louis-Claude Panseron, maître jardinier, et Marie-Catherine Tesier, son épouse, pour 250 livres. « (...) Un septième par indivis en la moitié d'un arpent de terre (...) non fermé de murs, l'autre moitié appartenant à Madeleine Monet, femme de Pierre-Paul Laisné (...), tenant ledit arpent de terre d'un côté audit Sieur acquéreur, d'autre côté aux héritiers de M. de Cesnes, par-devant sur la rue de Varenne (...) »
25/06/1727	Abraham Peyrenc de Moras A.N., Minutier Central, XCV, 92		Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à Marie Panseron, pour 262 livres. « (...) Le quart en un septième par indivis en la moitié d'un arpent de terre (...) non fermé de murs, l'autre moitié appartenant à Madeleine Monet, femme de Pierre-Paul Laisné (...), tenant ledit arpent de terre d'un côté audit Sieur acquéreur, d'autre côté aux héritiers de M. de Cesnes, par-devant sur la rue de Varenne (...) »
27/06/1727	Abraham Peyrenc de Moras A.N., Minutier Central, XCV, 92		Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à Jean Dezouille, jardinier à Montlhéry, et Marie-Madeleine Panseron, son épouse, pour 262 livres. « (...) Le quart en un septième par indivis en la moitié d'un arpent de terre (...) non fermé de murs, l'autre moitié appartenant à Madeleine Monet, femme de Pierre-Paul Laisné (...), tenant ledit arpent de terre d'un côté audit Sieur acquéreur, d'autre côté aux héritiers de M. de Cesnes, par-devant sur la rue de Varenne et par-dérrière... (...) »

24/07/1727	Abraham Peyrenc de Moras	Cité dans la vente du 11/01/1732 (A.N., Minutier Central, CXVII, 384)	Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à l'hôtel royal des Invalides. Cette parcelle figure en vert clair sur le plan annexé à l'acte du 11/01/1732.
13/08/1727	Abraham Peyrenc de Moras	A.N., Minutier Central, XCV, 93	Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à : - Louis-Joseph Mouffle, avocat au Parlement de Paris, - François-Benjamin de Launay, et Louise-Marie-Angélique Mouffle, son épouse, - Louise-Catherine Fernet et Élisabeth Fernet, pour 8 000 livres. « (...) Trois quartiers de terre sis quartier Saint-Germain-des-Prés, tenant d'un côté à Madame Jullien (ou Juillet ?), audit Sieur Leclerc, d'autre audit Sieur acquéreur, par-devant sur la rue de Varenne et par-derrière aux terres qui appartiennent aux Invalides (...). »
1728-1730	Abraham Peyrenc de Moras	Cité dans Jacques-François BLONDEL, <i>Architecture française</i> (...), Paris, 1752, tome 1 ^{er} , p. 205	Construction de l'hôtel par Jean Aubert ¹ sur un projet de Jacques Gabriel ² pour le compte d'Abraham Peyrenc de Moras, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel.
11/01/1732	Abraham Peyrenc de Moras	A.N., Minutier Central, CXVII, 384	Bail à rente d'un terrain par Nicolas-Prosper Bauyn, administrateur de l'hôtel royal des Invalides, à Abraham Peyrenc de Moras. (Plan annexé) « (...) une autre pièce de terre contenant quatre arpens treize perches, deux tiers de perches (...), tenant d'un bout à la terrasse du jardin dudit grand hôtel et de l'autre à l'endroit marqué pour continuer la rue de Babylone, d'un côté aux terres des Dames Jullien (ou Juillet ?) et de Saissac, et d'autre au terrain destiné pour finir le boulevard (...). »
18/03/1732	Abraham Peyrenc de Moras	A.N., Minutier Central, XCV, 115	Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à Philippe Corbier, jardinier fleuriste, et Anne Grou, son épouse, pour 1 572 livres. « (...) un arpent de terre en friche faisant la moitié de deux arpents de terre ou environ en une pièce sise au quartier Saint-Germain-des-Prés en la plaine de Grenelle proche l'hôtel royal des Invalides (...). » Réuni à celui qui suit, ce terrain sera échangé en 1753 par le duc de Biron contre une parcelle appartenant à la marquise de Saissac, lui permettant d'agrandir son jardin jusqu'à la rue de Babylone (voir le plan des terrains échangés entre la marquise de Saissac et le duc de Biron le 14 juillet 1753).
30/03/1732	Abraham Peyrenc de Moras	A.N., Minutier Central, XCV, 115	Achat d'un terrain par Abraham Peyrenc de Moras à Denis Pillet, dessinateur pour les jardins, pour 3 250 livres. « (...) un arpent de terre en friche faisant moitié de deux arpents de terre ou environ en une pièce sise au quartier Saint-Germain-des-Prés en la plaine de Grenelle proche l'hôtel royal des Invalides (...). » Réuni à celui qui précède, ce terrain sera échangé en 1753 par le duc de Biron contre une parcelle appartenant à la marquise de Saissac, lui permettant d'agrandir son jardin jusqu'à la rue de Babylone (voir le plan des terrains échangés entre la marquise de Saissac et le duc de Biron le 14 juillet 1753).
20/11/1732	-	A.N., Minutier Central, XCV, 119	Décès d'Abraham Peyrenc de Moras en son hôtel rue de Varenne.
25/11/1732	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses	A.N., Minutier Central, XCV, 119	Inventaire après décès d'Abraham Peyrenc de Moras. « (...) Dans le jardin <i>Item quatre grands vases de fonte de fer (... ?) (...)</i>

¹ Jean Aubert (1680-1741), architecte du Roi dès 1707, fils de Jean-Jacques Aubert, charpentier des Bâtiments du Roi, élève de Jules-Hardouin Mansart, et architecte attiré des Bourbon-Condé.

² Il s'agit de Jacques V Gabriel (1667-1742), élève et parent de Jules Hardouin-Mansart, père de l'architecte Ange-Jacques Gabriel, et qui fut nommé Premier architecte du Roi en 1735.

	enfants		<i>Item quatre arrosoirs de cuivre jaune (...)</i> <i>Dans le jardin</i> <i>Item six arrosoirs de cuivre jaune trois croissants trois paires de ciseaux à tondre en fer de charrie une herse deux petites échelles doubles servantes à tailler (...)</i> <i>Item dix vases de foyance servant à mettre fleurs avec leurs dez de pierre (...)</i> <i>Item une grande figure de bronze représentant un gladiateur une autre figure de bronze représentant un triton (...)</i> »
01/08/1736	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	A.N., Minutier Central, LXV, 263	Délaissement à vie de l'hôtel par Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants, à Louise-Bénédict de Bourbon-Condé, duchesse du Maine, pour 250 000 livres. (Plan annexe) « (...) La jouissance d'une grande maison sise à Paris susdite rue de Varenne en laquelle est actuellement demeurant la dame de Moras consistant en un grand corps de logis et bâtiment isolé, (...), appartenances et dépendances de ladite maison, grande cour d'entrée, basse-cour à côté où sont les cuisines, offices, remises, écuries, appartements d'officiers et domestiques, greniers et autres appartenances et dépendances desdites basses-cours sans aucune réserve. Un grand jardin où il y a un parterre, bosquet de tilleuls, charmilles compartimentées de gazon, un potager à côté garni de treillage et palier garni d'arbres fruitiers, vases de fonte et de faïence et fleurs dans le jardin (...) Plus (...) un terrain vague (illisible) au bout dudit jardin acquis par ledit Sieur feu de Moras des Invalides et à la charge de 223 livres de rente ou environ fermière perpétuelle et non rachetable. Plus de deux arpents ou environ de terre situé proche la maison appartenant à Madame la marquise de Saissac, lesquels (...) Madame la duchesse du Maine pourra échanger à ses frais avec Madame la marquise de Saissac contre la portion de terre convenable à prendre dans celle qui lui appartient joignant ledit terrain acquis des Invalides pour rendre comme un terrain carré en tirant une ligne droite depuis le mur le plus reculé du potager jusqu'à la rue de Babylone. (...) Tenant la totalité des choses ci-dessus délaissées d'un côté à une maison avec jardin appartenant à Madame Jullien (ou Juillet ?) et au terrain appartenant à madite Dame de Saissac, d'autre côté au terrain destiné à faire le cour, par-derrière à la rue de Babylone et par-devant sur la rue de Varenne. (...) Tous les embellissement, augmentations et améliorations que sadite altesse sérénissime fera faire audit jardin et terrain et dépendances pendant le temps de sa jouissance et à quelque somme que le tout puisse monter resteront et appartiendront à la propriété de ladite maison sans aucune répression contre ladite Dame de Moras, ses enfants et leurs ayants cause. (...) »
09/09/1736	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	Cité dans Bruno Ponis, <i>De Paris à Versailles 1699-1736 : les sculpteurs ornementalistes parisiens (...)</i> , 1985, p. 138	Quittance de Jean Aubert, architecte, pour travaux réalisés dans diverses propriétés de Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras.
15/01/1737	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	A.N., Minutier Central, LXV, 263	« État des lieux, décorations et meubles du grand corps de logis, basses-cours, jardins et dépendances de l'hôtel de Madame de Moras situé rue de Varenne, proche les Invalides selon qu'ils se comportent aujourd'hui 15 janvier 1737, jour auquel son altesse sérénissime Madame la duchesse du Maine a pris possession dudit hôtel ». « (...) Savoir. La demi-lune devant l'entrée dudit hôtel entourée de sept bornes et de bancs tout au pourtour, portés sur des consoles incrustées dans lesdites bornes le tout de pierre d'Arcueil³. La porte cochère (...). « (...) <i>Petite cour des Cuisines</i> <i>« (...) un réservoir à côté dud. puit doublé de plomb avec son tuyau de décharge en plomb et des conduites pour donner de l'eau dans différents endroits (...)</i> <i>La grande Cour</i>

³ Parmi les pierres dures, celle d'Arcueil, proche de Paris, était la plus recherchée. Elle est propre dans l'eau, résiste à l'injure du temps et au fardéau. C'est pourquoi on s'en servait pour les fondations et l'assise des bâtiments. Elle est gélive et doit donc être employée en été.

		<i>La dite cour pavée de pavé de grès dans toute sa superficie entourée de barrières de bois de charpente la teste des poteaux desd. barrières armées de tole le tout peint en vert, une grille de fer fermant la porte entre le Jardin et lad. cour avec les couronnements au dessus garnie de sa serrure et son verrouil a ressort et coulisse le tout peint en vert deux bornes aux Costés de lad. grille et quatre a la porte vis a vis allant a la Basse cour Un perron de cinq marches centrées par les bouts avec son pallier occupant toutte la largeur de l'avant Corps la premiere des marches armée d'une barre de fer en tout son pourtour(...)</i> <i>Cour des fumiers</i> <i>Pavé de grais</i> <i>Les deux remises garnies seulement de barrières dans le fond avec quatre bornes (...)</i> <i>Logement du jardinier en entrant à droite (...).</i> <i>Logement du Suisse à gauche (...).</i> <i>Souterrain (...).</i> <i>Dans le corridor ensuite (...).</i> <i>Jardins potagers</i> <i>Une grille de fer entrant dans la melonnière garnie de pointes par dessus avec ses serrures et verrouils à coulisses, le tout peint en vert.</i> <i>La porte entrant dans la cour des fumiers dud. potager ferrée de 2 pentes avec leurs gonds, d'une serrure, sa gâche et entrée.</i> <i>La porte charrière delad. cour à 2 vanteaux ferrée de 6 grandes pentures avec leurs gonds, une barre d'archiboutant garnie d'une petite serrure à bosse, une forte serrure sa gâche et son entrée, 2 targettes.</i> <i>Le puit garni de sa mardelle de pierre d'Arceuil garni de 3, consolles de fer scellées en plomb et pointes en vert avec une poulie de bois garnie de son echarpe, boulon et clavette, une auge auprès dudit puits doublé de plomb et de laquelle sortent des tuyaux de plomb.</i> <i>Tous les murs entourés de treillage peint en vert le tout garni d'arbres fruitiers de hautes et basses tiges dans tout le pourtour. Dans ladite melonnière une autre porte semblable autour à celle qui entre dans la cour des fumiers, lesdits murs aussi entourés de treillage vert garni d'arbres fruitiers de hautes et basses tiges.</i> <i>Potager.</i> <i>Tous les murs dudit potager entourés de treillage peint en vert garni d'arbres fruitiers hauts et nains.</i> <i>Cinq carrés de légumes entourés de treillage à hauteur d'appui peint en vert et garni d'arbres fruitiers, dans le milieu de chacun desquels est une auge de pierre avec une conduite de grès depuis le puits jusqu'à la dernière des auges, et dans chaque auge deux petits bouts de tuyaux en plomb mastiqué et en raccordement aux conduites de grès. Une porte pleine au bout dudit potager, ferrée de deux pentures avec leurs gonds, une serrure, une gâche et son entrée.</i> <i>Une conduite de plomb allant de l'auge du puits au coin du boulingrin.</i> <i>Le grand jardin</i> <i>Une terrasse tout au pourtour du bâtiment du côté des jardins, sur laquelle est un grand perron de la longueur et de la largeur de l'avant-corps montant au grand salon en pourtour du bâtiment.</i> <i>Sur la terrasse est un revers de pavé, ladite terrasse soutenue par un mur de terrasse couronné par une tablette de pierre d'Arceuil dans tout son pourtour, dans le milieu de laquelle est un grand escalier de marche de pierre d'Arceuil descendant dans le jardin. Et aux deux bouts de la terrasse sont deux petites descentes de marche de pierre d'Arceuil, lesd. muraille et terrasse garnies dans tout leur pourtour et dans toute leur hauteur d'un treillage peint en vert planté de Jassemius Lequel treillage est aussi continué a meme hauteur le long du bâtiment des cuisines et en retour seulement du coté des Invalides jusqu'au bosquet dans toute la hauteur du mur de clôture. Un autre treillage aussi peint en vert à côté de la grille du potager jusqu'au premier bosquet à la hauteur du mur. Tous lesd. Grand Jardin et Jardin potager entourés de mur de clôture et le bout du grand Jardin fermé d'un mur de terrasse sur la campagne couronné dans toute sa longueur d'une tablette en forme de consolle de seize pouces de hauteur de pierre d'arceuil servant à s'asseoir. Ledit grand jardin composé à savoir d'un grand boulingrin avec glacis au pourtour en face du bâtiment en toute la longueur du jardin dans lequel sont deux grands parterres entourés de plates-bandes de fleurs, plantés de buis et d'ifs avec compartiment de gazon et buis au pourtour. Aux deux côtés, sont deux grandes allées plantées d'arbres tilleuls d'hollande, tenant toute la longueur dudit jardin. Et à chaque côté desdites allées sont des salles a bosquets plantées de charmilles et de tilleuls avec pièces de gazon de différentes façons, et deux petits parterres à fleurs vis à vis les deux retours de la terrasse, l'un en face du bâtiment des cuisines et l'autre proche de la grille des potagers. Et depuis ledit parterre jusqu'au mur de clôture sur la rue de Varenne est un grand bosquet garni de plusieurs salles planté en charmilles et tilleuls, coupé par le milieu par la continuité de l'allée de tilleuls à côté du boulingrin (...)</i> »

02/02/1737	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	A.N., Minutier Central, LXV, 263	« État des réparations à faire à l'hôtel de Madame de Moras pour la remise dans l'état le plus parfait » par Jean Aubert, architecte des bâtiments du roi, et Hubert Pluyette, inspecteur des bâtiments de Sa Majesté, à la requête de Louise-Bénédict de Bourbon-Condé, duchesse du Maine, et de Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras et ses enfants. « (...) Aux murs de terrasse du jardin. Le déposement et reposement desdites marches du petit perron auprès le mur de face de ladite cuisine et avec la reconstruction d'une partie du mur de terrasse (...). Le déposement et reposement de quelques marches du grand perron sur le jardin (...). La reconstruction d'un piédroit d'une des portes du jardin potager avec le scellement des gonds (...). Au logement du jardinier et du Suisse (...). Le déposement et reposement desdites tablettes de pierre au mur de terrasse du jardin du côté du potager (...) Le rétablissement des flaches⁴ qui se trouvent dans les allées du jardin et le rétablissement nécessaire à faire à la terrasse au pourtour du bâtiment (...) <i>Un auge de pierre dans la cour des fumiers pour mettre a la place vu qui est cassé de 7 p ½ de long sur 2 p ½ de large (...)</i> <i>Les plastres des piliers du réservoir (...)</i> »
13/03/1737	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	A.N., Minutier Central, LXV, 265	« Devis et marché des ouvrages de maçonnerie qu'il convient de faire pour la construction d'un bâtiment que son altesse sérénissime Madame la duchesse du Maine désire faire bâtir en son hôtel rue de Varenne à Paris pour y loger tous ses officiers et domestiques, lequel bâtiment sera adossé contre celui de Madame Juillet », François Destriche, maître maçon à Paris, est chargé des travaux.
21/08/1738	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	A.N., Chambre et greffier des bâtiments, Z ^{li} 679	Réception et visite d'ouvrages exécutés suivant les plans, profils et élévations donnés par Jean Aubert, architecte, « pour la construction d'un bâtiment » dans l'hôtel de la duchesse du Maine, rue de Varenne à Paris.
1752	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	Jacques-François BLONDEL, <i>Architecture française</i> (...), Paris, 1752, tome 1 ^{er} , p. 205-208	Description et plan de l'hôtel et des jardins au temps de Louise-Bénédict de Bourbon-Condé. « Plan général de la maison et jardin de Madame de Moras qui l'a cédée à vie à Madame la duchesse du Maine » (Voir annexe n° 1)
23/01/1753	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	Cité dans F.T.V., « Hôtel Peyrenc de Moras ou de Biron (77 rue de Varenne) », in <i>Le faubourg Saint-Germain : la rue de Varenne</i> , Paris, Musée Rodin, 1981, p. 81	Décès de Louise-Bénédict de Bourbon-Condé, duchesse du Maine en son hôtel à Paris rue de Varenne.
19/02/1753	Marie-Anne Fargès, veuve d'Abraham Peyrenc de Moras, et ses enfants	A.N., Minutier Central, XXXV, 673	Inventaire après décès de Louise-Bénédict de Bourbon-Condé.
07/05/1753	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 628	Achat de l'hôtel par Louis-Antoine de Gontaut de Biron, duc de Biron, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, colonel du régiment des gardes françaises, et Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, son épouse, aux héritiers Peyrenc de Moras, pour 450 000 livres (trente ?) deniers. « (...) et aussi compris en la présente vente un corps de bâtiment servant de communs que feu son altesse sérénissime madite Dame

⁴ Flache : creux où l'eau s'est amassée ; flaque, petite mare ; inégalité dans un pavage

			duchesse du Maine a fait construire, tenant d'un côté au Sieur l'abbé de Broglie acquéreur de Mme Jullien, d'autre à la grande cour dudit hôtel et au jardin, d'un bout au jardin, et d'autre sur ladite rue de Varenne (...). (...) mesdits Seigneur et Dame duc et duchesse de Biron ce acceptant pour eux tous les (...) vases et banes pour le jardin étant dans ledit hôtel, jardins et dépendances qui ont été remis à feu son altesse Sérénissime la duchesse du Maine (...) » « Etat des reparations usufruities à faire à L'hôtel de feüe son Altesse Serenissime Madame La Duchesse du Maine appartenant presentement à Monsieur Le Duc de Biron. (...) 42. A la serve (ou serre ?) Manque un cadénat à la serrure. Ajuster un bout de tuyau de plomb qui est hors de place, faire deux nœuds. A la voute et aux murs faire quatre toises en superficie de joints ou crepis. Relever deux toises en superficie de pavé de grais à chaux et ciment, fournir une demie toise de pavé neuf, relever deux dalles (...) pour faciliter le moyen de faire deux nœuds au tuyau de plomb (...) 81. Petite Cour des Cuisines (...) Au reservoir faire le recouvrement du mur en trois sens de 18 p. de pourtour sur 6 p. ¼ de haut (...) 138. (...) Au pavillon du bout sur la Rue de Varennes joignant la Barrière (...) A la face du côté des Invalides au Batiment du bout vers la rite de Varennes au droit de la Cour au fumier (...) Le Batiment ensuite le long de la Bassécour jusqu'au Jardin (...) 142. Au Potager ensuite Au mur entre ledit potager et la partie précédente (le poulailler) faire les renformis⁵ et crepis au parement dud. potager cont. 31 p. de long sur 4 p. ½ de haut réduits. Au mur de terrasse à droite en entrant cont. 73 toises 3 pieds de long refaire le rejointoyement en mortier de chaux et sable sur 8 p. ½ de haut et incruster plusieurs moelons à la place de ceux qui sont de manque. Refaire le chapperon dudit mur cont. 56 toises 1 p. de long avec bordure en moelon du côté dudit potager seulement et arrondi par dessus en bahu, ledit mur de 21° d'Epaissseur, refaire sous ladite bordure 6° de haut dudit parement du mur du côté dudit potager à la place des moelons qui sont de manque, et en dedans le jardin refaire les rejointoyements et crepis dudit mur en 68 toises 1 p. de long sur 2 p. ¾ de haut. Refaire les rejointoyements des bahus en pierre dure au surplus de la longueur dudit mur cont. 17 toises 2 p. de long (...) 143. Au mur à gauche mitoyen avec Monsieur de Broglie recrépir ledit mur cont. 73 toises 3 p. de long sur 7 p. de haut et au dessus le Chapperon à moitié attendu qu'il est mitoyen. Au mur du fond faire les rejointoyements en six toises deux pieds de long sur 3 p. de haut. Au treillage le long du mur de terrasse a droite cont. 73 toises 1 p. de long sur 9 p. de haut, en fournir moitié a neuf et moitié vieux, maille de 7° sur 8° ½. Au mur du côté de Monsieur de Broglie cont. 73 toises 3 p. de long sur 7 p. ½ de haut réduits idem à l'autre. Au mur du fond dudit potager cont. 6 toises, remanier le treillage sur 7 p. de haut, dont un quart à neuf et les autres quarts à remanier. Le long du mur d'entrée dudit potager cont. 6 toises sur 7 p. de haut, maille de 7 et 8° fournir à tous lesdits treillages cy-dessus des crochets de fer où il en manque et peindre lesdits treillages en verd. Aux cinq quarrés dudit potager retablir les treillages formant lesdits quarrés cont. ensemble 156 toises de pourtour sur 4 p. de haut, dont moitié à fournir à neuf et moitié en remployant les vieux échals, ledit treillage maille de 5 à 6° fournir 174 poteaux de chacun 6 p. de haut compris ce qui est enterré de 3 à 4° de gros à la place de ceux qui sont pourris, appointis par le bout d'en bas et brûlés, lesdits poteaux servant à retenir les treillages, peindre lesdits treillages et poteaux en verd de toutes faces (...) 144. A la porte dudit potager donnant sur le terrain vague de Monsieur Le Duc, en fournir une neuve de 6 p. ½ de haut 3 p. de large et 16 lignes d'Epaissseur, emboîtée par le haut et barrée par le bas, faire servir led. anciennes pentures et serrure. Dans le fossé au bout du jardin, au mur de clôture dans le bout du côté des Invalides, dans la face par dehors faire les crepis et renformis en platre cont. 13 p. de long compris la tete sur 9 p. de haut réduits.
22/06/1753	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ²²	

⁵ Renformir : « Remplacer les pierres manquantes d'un vieux mur et le consolider par un crépi » (Trésor de la Langue Française informatisé, <http://atilf.atilf.fr>)

		Recouvrir le chaperon en 12 p. de long au même mur en dedans du fossé faire plusieurs recouvrements en plâtre tant proche la tête que dans le bas du fossé, en deux toises en superficie. Une partie de mur à coté plus basse en deux sens 12 p. de pourtour sur 3 p. de haut réduits, refaire les crepis et renformis refaire l'arrachement d'un rang de moelon et chaperon au dessus cont. 12 p. de long (...) 145. Au mur de terrasse au bout du Jardin cont. 50 toises 4 p. ½ sur 8 p. ½ de haut est nécessaire de le rejointoyer, y faire plusieurs lancis⁶ de moelon en plusieurs parties, lesdits lancis évalués à 8 toises en parement de moelons par assise égale. Ledit mur couvert d'un bahu en pierre plate d'un pied de haut sur 2 p. de large et 50 toises 4 pieds ½ de long, dont 124 p. de long en plusieurs parties delites, formant quaderond, filet et grande gorge du coté du jardin (...) 146. Refaire les joints à la banquette en pierre de taille au droit du jardin et du potager cont. 50 toises 4 p. ½ de long. A l'escalier au bout du Jardin descendant au Potager. faire le rejointoyement au mur en dedans ledit escalier en 21 p. de pourtour sur 3 p. de haut réduits, faire le rejointoyement des bahus de pierre sur ledit mur en 5 toises de pourtour. Au mur de clôture du coté des Invalides au parement en dedans ledit jardin, faire les renformis et crepis en 4 p. de haut tant par le bas que sous le chaperon sur 77 toises 3 p. (...) 147. Au petit escalier descendant des appartements du principal corps de logis sur la terrasse et devant le parterre au (manque un mot) des cuisines (...) Au mur d'échiffre sous le balcon sortant des appartements déposer et reposer deux assises faisant ensemble 5 p. de pourtour sur 3 p. de haut, la fondation au dessous qui a fléchi, à ce sujet etayer le balcon de pierre, desceller la rampe de fer dessus le mur d'échiffre et la resceller en plomb. Refaire les joints de la premiere rampe cont. 12 p. de pourtour sur 3 p. Et a la seconde rampe en descendant fournir deux marches de pierre de chacune 3 p. ½ de long 15° de large et 6° de haut, faire le rejointoyement du surplus des marches cont. 18 p. de pourtour sur 3. ½ de large. Aux 2 murs d'échiffre les rejointoyer cont. chacun 12 p. de long sur 3 p. de haut réduits. (...) 148. (...) Au mur du coté des Invalides depuis les cuisines jusqu'aux bosquets faire les treillages cont. 21 toises 4 p. de long sur 9 p. de haut, en fournir moitié neuf et moitié vieux de 5 à 6° de maille, les peindre en verd, fournir des crochets et les sceller en plâtre. Au mur du bout de la terrasse en retour vers les Invalides cont. 17 toises de long, fournir cinquante crochets et les sceller en place. A l'escalier des appartements descendant à la terrasse et en suite au jardin au coté et vers le potager. Au mur d'échiffre et marches descendantes du balcon sur la terrasse faire pareil ouvrage qu'à l'escalier cy devant déclaré (celui situé côté cuisines). A la seconde decente de la terrasse au jardin fournir une marche neuve, faire pareil rejointoyement au mur d'Echiffre⁷ et aux marches qu'à l'escalier opposé (...) 149. Au mur de terrasse soutenant ledit escalier du coté de la rampe qui descend au souterrain faire le rejointoyement au mur portant 3 toises 3 p. de long sur 5 p. de haut. Sur la terrasse rejointoyer les tablettes de pierre sur led. murs de terrasse cont. 57 toises 3 p. de pourtour A la voute sous la grande cour faisant l'entrée des souterrains du coté des jardins (...) Au mur de terrasse à droite de la rampe descendant de lad. voute reposer les tablettes en 16 p. de long sur 2 p. de haut réduits, refaire 6 p. de parement dudit mur (...) 150. Au mur entre la grande cour et le jardin du coté du potager, au parement du coté dudit jardin faire les rejointoyements cont. 20 toises 3 p. de long tant sous le bahu qu'au pied du mur, sur ensemble 8 p. de haut réduits. Aux deux contremurs soutenant la rampe descendant de la cour au Jardin faire les lancis de moelon, rejointoyer le surplus cont. chaque mur 15 p. de long sur 2 p. ¼ réduits. Au mur dudit jardin sur la rüe de Varennes, au parement dudit mur du coté du Jardin faire les crepis tant sur les bahus de pierre qu'au pied dudit mur cont. 18 toises 3 p. sur ensemble 9 p. de haut. Audit mur fournir trois pieds de long de bahu de pierres de taille, orné en dedans d'un talon sur le quarré et un pareil talon en dehors, le dit bahu de 2 p. de large et 6° d'Epaisseur.
--	--	---

⁶ Lancis : « Réparation d'une maçonnerie par enfouissement aussi profond que possible de moellons, pierres, etc., dans les parties dégradées » (Trésor de la Langue Française informatisé, <http://atilf.atilf.fr>)

⁷ Mur sur lequel repose les marches d'un escalier

			Au mur entre ledit jardin et la cour du bâtiment neuf, coté du jardin faire le rejointoyement cont. 22 toises 3 p. de long sur 10 p. ½ de haut sous chaperon (...) 151. faire 40 p. de long de chaperon dudit mur en platre. Au treillage depuis la porte de fer du potager jusqu'aux bosquets cont. 16 toises sur 5 p. ¼ à refaire moitié à neuf et moitié vieux, de 5 et 6° de maille, repeindre le tout en verd, fournir les crochets nécessaires, et les sceller en platre. Audit jardin il doit y avoir trente huit vases de fayence de Rouën, partie ronds et partie octogones, de 2 p. de haut et 18° de diamètre tous bleu et blanc, il n'y en a actuellement que vingt cinq de bons et entiers, en fournir treize de pareille forme et grandeur à la place de ceux qui manquent. Il doit y avoir dans ledit jardin neuf bancs de menuiserie à la duchesse savoir trois cintrés et six droits, avons trouvé actuellement dix sept bancs compris un qui est dans le potager, savoir cinq cintrés et douze droits, dont deux cintrés neufs, et cinq droits neufs, les autres vieux et en mauvais état. Au mur du jardin vers les Invalides cont. 77 toises 3 p. de long rejointoyer en ladite longueur et incruster quelques moelons tant sous le chaperon que par le pied du mur, en 9 p. de haut ensemble (...)
14/07/1753	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 629	Échange de terrains entre Jeanne-Thérèse-Pélagie d'Albert, veuve du marquis de Saissac, demeurant en son hôtel rue de Varenne, paroisse Saint-Sulpice, et Louis-Antoine de Gontaut de Biron. (Plan annexé) Selon les informations figurant sur le plan annexé, il s'agit : - d'une part, du terrain de deux arpentés indiqué en rose foncé et de forme triangulaire appartenant à Mme de Saissac, échangé contre les deux arpentés de terre acquis par Abraham Peyrenc de Moras en 1732 aux sieurs Denis Pillet et Philippe Corbin, mitoyens avec le terrain indiqué en vert clair - d'autre part, du terrain en rose clair, mitoyen du précédent, faisant un arpent et demy neuf perches un tiers de perche 27 pieds, délaissé par Madame la Marquise Desessac a M. le Duc de Biron a titre de change ou payement dans dix années. « (...) deux arpentés de terre, partie en sablonnière et en partie en terre labourable (...) »
n. d. (1753)	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ²²	« Terrain a Monseigneur Le Duc de Biron » (ill. 23) Plan géométrique des parcelles échangées par le duc de Biron et la marquise de Saissac, accompagné d'un texte explicatif.
n. d. (1753)	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ²²	Plan figurant les parcelles échangées avec la marquise de Saissac (cernées de rose) et l'emplacement de murs mitoyens (coloriés en gris). (ill. 20) Le jardin du duc de Biron est indiqué « <i>parterre</i> » et le potager, « <i>Jardin Potager ou Parc de M^r le Duc de Biron</i> ». « La partie cottée A ne sera faite avec moëlon de l'Ecole Royale et Militaire que depuis l'empattement ou retraite jusqu'à son couronnement. Les parties marquées B seront totalement faites avec moëlon provenant de l'Ecole Royale et Militaire depuis et compris fondation jusqu'au couronnement. Le contre Mur cotté G sera fait avec moëlon de l'Ecole Militaire en toute sa hauteur et compris fondation. N°. La hauteur de ce contre mur doit etre de 11 pieds ½ Si le Mur C a été fait c'est avec Moëlon de l'Ecole de même que le contre mur audevant d'icelui sil y en a un. Le Massif du Perron est fait avec moëlon de l'Ecole. Le Puits est fait avec pierre et moëlon de l'Ecole. La Pierre basse fournie par l'Ecole a esté employée au Perron. »
1753-1754	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ²²	« Etat du moilon fourni par la Regie de l'Ecole Royale Militaire a Monseigneur le Maréchal Duc de

			Biron suivant les Etats de la Regie et qui n'est pas porté au registre de l'inspecteur General des Carrieres. » Registre tenu de décembre 1753 à mars 1754. Sur cette période sont cités au moins 8 carriers différents.
1754	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ²²	« Etat de la pierre de taille fournie par la Regie de l'Ecole Royale Militaire a Monseigneur le Maréchal Duc de Biron suivant les Etats de la Regie et le Registre journal de l'inspecteur general des Carrieres. » « Mars 1754. Pierre de taille du S ^r Rolland Carrier (...) Avril 1754. Pierre de taille du S ^r Rolland Carrier. (...) »
02/08/1754	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Minutier Central, LXXXIII, 438	Conventions arrêtées entre Louis-Antoine de Gontaut de Biron demeurant à Paris en son hôtel rue de Varenne, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, et Victor-François de Broglie, duc de Broglie, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Béthune, inspecteur général de l'infanterie, demeurant en son hôtel place de Vendôme, paroisse Saint-Roch. « (...) 1°) Reconnaissant lesdits seigneurs que le mur n'est construit qu'avec moellonnage et de toutes sortes, grès et plâtras, hourdés et maçonnés avec mortier de terre, et que dans le potager dudit Seigneur duc de Broglie, il y a six petits murs de refends formant de petits jardins qui viennent buter et se lier avec ledit mur de clôture et que ledit mur n'est élevé qu'à la hauteur de deux pieds et demi en dessus du sol et le rez-de-chaussée actuel de la terrasse dudit seigneur duc de Biron, mais qu'il a neuf pieds et demi de haut du côté dudit Seigneur duc de Broglie parce que son jardin est de sept pieds plus bas que la terrasse dudit Seigneur duc de Biron. 2°) Ledit mur restera à la même hauteur, en la même nature et ainsi qu'il se comporte, et ledit Seigneur duc de Biron fera faire à ses frais et dépens les chaperons, crépis et enduits des deux côtés dans ladite hauteur de deux pieds et demi et dans la longueur de soixante-six toises deux pieds qui est toute la longueur de la terrasse dudit Seigneur duc de Biron, à prendre depuis l'encoignure du mur du pignon de l'orangerie dudit Seigneur duc de Broglie jusqu'à son extrémité vers le bâtiment de la basse-cour de l'hôtel dudit Seigneur (...). » « (...) 7°) Finalement ledit seigneur Duc de Broglie s'oblige de faire faire à ses frais l'exhaussement du mur depuis l'encoignure du mur de clôture de madame la marquise de Saissac dans toute la longueur du bâtiment du jardinier dudit seigneur a la même hauteur du dessous de l'égout du bâtiment de l'orangerie, et l'entre deux depuis la maison du jardinier jusqu'à l'orangerie restera à la hauteur qu'il est actuellement cest à dire de deux pieds et demi du rez-de-chaussé de la terrasse dudit seigneur Duc de Biron (...) »
n. d. (après le 02/08/1754)	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ²²	Convention de mitoyenneté entre Louis-Antoine de Gontaut de Biron et Victor-François de Broglie. « Lesquels apres avoir consulté chacuns de leurs part les architectes et gens experts a leffet qui ensuit, le tout murrement examiné sont convenus et demeurés d'acord de ce qui suit au sujet du mur mitoyens qui separe leurs jardins (...) 2°) Le seigneur duc de Broglie consent à donner un pied de terrain de son côté en toute la longueur de son potager afin de fortifier le mur et pouvoir lui donner 9 pouces de talus en la hauteur et différence qui se trouve du rez-de-chaussée du potager dudit duc de Broglie au rez-de-chaussée de la terrasse dudit seigneur maréchal duc de Biron, à laquelle hauteur sera formée une retraite de 3 pouces, afin que le mur mitoyen au-dessus soit toujours planté suivant son ancien alignement. 3°) Reconnaissant lesdits seigneurs que ledit mur mitoyen n'est élevé qu'à la hauteur de deux pieds et demi du dessus du sol et rez-de-chaussée actuel de la terrasse dudit seigneur Maréchal duc de Biron mais qu'il a neuf pieds et demi de haut du côté du potager dudit seigneur duc de Broglie parce que son potager est 7 pieds plus bas que la terrasse dudit seigneur Maréchal de Biron. 4°) Ledit mur restera à la même hauteur qu'il est présentement ci-dessus rapporté. (...) 5°) dans le cas ou led seigneur duc de Broglie voudroit faire elever le terrain de son potager a la hauteur du Rez de chaussée de la terrasse dudit seigneur maréchal duc de Biron, pour lors led seigneur duc de Broglie sera tenu de faire faire la sur elevation dudit mur de clôture a ses frais et depens de la hauteur et en la maniere qui vont etre expliquées en l'article suivant 6°) Dans le cas où l'un ou l'autre desdits seigneurs Maréchal duc de Biron et duc de Broglie ne se contente point dudit mur tel qu'il est expliqué ci-dessus par rapport à sa hauteur actuelle et voudrait faire un mur mitoyen et de clôture en règle, ledit mur sera fait entièrement aux frais et dépens seul de celui qui le requiert et ne pourra excéder la hauteur fixée par la coutume qui est de 10 pieds, compris le chaperon mesuré du dessus du rez-de-chaussée et sol de la terrasse dudit seigneur Maréchal duc de Biron. Le service tant pour les matériaux que pour ouvriers se fera du côté de celui qui fera faire ledit mur. Et cependant ledit mur (...) restera mitoyen entre lesdits seigneurs jusqu'à ladite hauteur, à laquelle lesdits seigneurs renoncement respectivement à pouvoir ajouter ni élever pour conserver l'air à leurs jardins. 7°) (...) ledit seigneur Maréchal duc de Biron s'oblige de faire instamment et sans discontinuation, faire faire à ses frais seul les

		démolitions et reconstructions dudit mur mitoyen en prenant un pied du côté dudit seigneur duc de Broglie, lequel mur en la hauteur de la différence des deux terrains aura neuf pouces de talus du côté du potager dudit seigneur duc de Broglie pour contenir les terres de la terrasse dudit seigneur Maréchal duc de Biron. Au-dessus de ce talus sera formé une retraite de 3 pouces et élevé un mur d'appui de deux pieds et demi de haut et de dix-sept pouces d'épaisseur comme il existe actuellement. Ce mur aura quatre pieds, cinq pouces d'épaisseur au rez-de-chaussée du potager dudit seigneur duc de Broglie compris le contre-mur réduit à deux pieds d'épaisseur au rez-de-chaussée du potager dudit seigneur Maréchal duc de Biron. Cette différente épaisseur sera forme tant par le talus que par des retraites du côté des terres de la terrasse dudit seigneur Maréchal duc de Biron. Ce mur, sur toute sa longueur, hauteur, épaisseur sera construit en bon moellon de carrier a parremient essemille⁸ du côté du potager dudit seigneur duc de Broglie et maçonné en mortier composé d'un tiers de chaux et de deux tiers de sable de la plaine de Grenelle, les joints faits en pareil mortier. 8°) (...) Ledit seigneur Maréchal duc de Biron s'oblige de réparer ce que l'on sera obligé de démolir des six petits murs de séparation qui sont dans le potager dudit seigneur duc de Broglie au sujet de la construction dudit mur mitoyen. 9°) Lors que led mur sera construit led seigneur duc de Broglie pourra faire peuser des treillages contre led mur et y faire planter des arbres en espallier qui ne pourront exéder le dessus du mur d'appuis tant que led mur depuis restera a lad hauteur de deux pieds Edemie »
n. d. (1755...)	Louis-Antoine de Gontaout de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²

⁸ Terme dérivé du verbe « smiller ».
Smiller : Piquer la pierre avec la smille
Smille : Marteau à deux pointes qui sert à piquer la pierre

		399. Le contremur en retour du côté de la pompe adossé au Mur mitoyen de Mad^e De Sessaque de pareille construction de 30 pouces d'épaisseur cont. 87 pieds de long sur 8 p. de haut y compris la partie rabaisée après coup (...) 400. Les 4 eperons faits contre le susdit contremur en terre de 24 pouces d'épaisseur cont. chacun 4 pieds réduit sur 9 pieds de haut (...) 402. Le bouchement d'une porte au mur de clôture de Madame De Sessaque au derrière dudit contremur en moellon et plâtre de 18 pouces d'épaisseur cont. 4 pieds sur 6 p. (...) 403. Le percement d'une porte aud. mur en 5 pieds sur 7 pieds avoir déposé le seuil de la porte bouché et reposé celle ouverte et scellé les linteaux (...) 404. Le mur de clôture séparant les terres du côté de Madame de Sessaque de 19 pouces d'épaisseur fait avec terre d'argile et chaîne en plâtre de 9 pieds en 9 pieds de 4 pieds de large chacune dont l'entredeux desd. chaînes ont 5 pieds et sont hourdés et maçonnés en terre d'argile les joints dégradés au vif de 2 pouces d'épaisseur et rejointoyés en plâtre des deux côtés cont. 590 pieds $\frac{3}{4}$ de long y compris l'épaisseur de celui de la rue de babillonne sur 9 pieds $\frac{1}{2}$ de haut réduit (note en marge : a deduire au droit du chapéron qui n'a pas été fait vers le bâtiment du jardinier 98 p. $\frac{1}{2}$ sur 1 p. $\frac{1}{2}$) (...) et une autre partie sur l'ancien mur de Mad^e De Sessaque d'un pied sur 6 pieds $\frac{1}{4}$ (...) 405. La fondation au dessous de pareille construction de 24 pouces d'épaisseur cont. 590 p. sur 5 pieds de haut (...) 406. Une partie plus basse au dessous de la précédente du côté du potager depuis le mur de Madame de Sessaque a remonter vers la rue de babillonne attendu que cette partie la avoit été beaucoup plus cavée cont. 160 pieds de long sur deux pieds d'épaisseur et 5 p. de haut vault en cube et maçonné en terre d'argile (...) 407. Avoir demolie une partie dudit mur au droit du bâtiment du jardinier en 72 pieds sur 12 p. $\frac{1}{2}$ de haut y compris fondation (...) 408. La partie d'exhaussement faite sur ledit mur a côté du bâtiment du jardinier cont. 17 pieds $\frac{1}{2}$ sur 3 p. de haut (...) 409. Le mur de refend séparant la pompe et les petits potagers de pareil construction de 19 pouces d'épaisseur cont. 95 pieds $\frac{1}{2}$ de long sur 10 pieds $\frac{1}{2}$ de haut (...) 411. La fondation au dessous de 24 pouces d'épaisseur cont. 95 pieds de long sur 3 pieds de haut et apres coup au sujet des conduites pour les eaux une partie de 3 pieds sur 2 pieds (...) 419. Ledit puits (...) dont on a été obligé de mettre les tailleurs de pierre à retailer les moellons (...). La plus grande partie du moellon qui a été employé à ce puits est provenu du mur de terrasse qui faisait l'ancienne clôture du bout du jardin et le restant du moellon de cette terrasse a été employé au mur avec M. l'abbé de Broglie ou à celui avec Mme de Saissac (...). 453. Au bassin le mur au devant du courrois de glaise en moellon piqué et maçonné en chaux et sable de 16 pouces d'épaisseur de 8 p. $\frac{1}{4}$ de diamètre dans (...) ? et circulaire cont. 30 p. de pourtour red. sur 2 pieds $\frac{3}{4}$ de haut (...) 455. Les 204 pieds de joints faits pareil aux perons (...) 456. La fourniture taille et pose de la tablette de pierre dure circulaire sur led. mur de 5 po. d'épaisseur cont. 30 p. de pourtour sur 1 pied $\frac{1}{4}$ de large (...) 475. Le mur de Cloture séparant la grande cour du jardinier d'avec le jardin potager ou sont les chassis (...) 477. Avoir demolie et reconstruit apres coup une partie de mur separant la cour du fûmier d'avec le potager pour le passage des voitures pour debarrasser les gravois provenant du defoncage du jardin en 18 pieds de long sur 4 p. y compris chapéron et l'avoir reconstruit apres l'enterement des gravois sur la hauteur de 4 pieds avec chaîne et encogure en plâtre en la teste du mur de refend (...) 594. Dans la vacherie (...) 596. Les enduits faits aud. mur de clôture separant la rue cont. 13 pieds sur 8 pieds de haut vault réduit a une demie toise huit pieds (...) 597. Avoir demolie le chapéron dud. mur pour l'araser de niveau pour poser le plancher (...) 598. Le mur de l'auge fait en plâtre de 18 pouces d'épaisseur contenant 13 pieds sur 3 pieds (...) 600. Le fond de l'auge carrelé a neuf de petits carreau a plâtre pure cont. 1 pied sur 1 pied $\frac{1}{4}$ (...) 602. La porte du côté des invalides le scellé des fortes pattes pour une trappe qui se hausse et sabbaisse (...) 603. Les trois murs de face faits en plâtre de 18 pouces d'épaisseur cont. ensemble 39 pieds en trois sens y compris les 2 arrachements sur 10 pieds $\frac{1}{2}$ de haut (...) 633. Le mur de refend separant le grand et les petits potagers de pareille construction que les precedents (c'est-à-dire : en terre d'argile
--	--	---

⁹ Porte intermédiaire entre la porte cochère et la petite porte (*Trésor de la Langue Française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr>)

¹⁰ La pierre de Liais se trouvait hors de la porte Saint-Jacques derrière les Chartreux : elle est pleine, dure et blanche, et reçoit bien le poli ; elle servait aussi bien en architecture à faire des bases, des chapiteaux, des corniches, des balustres, des entre-lacs, des appuis, des tablettes, des rampes, des échiffes d'escaliers et du pavé, qu'en sculpture.

		avec chaine de 9 pieds en 9 pieds et encogure en platre dont le remplissage entre les deux chaines fait en moelon hourdé et maçonné en terre d'argile) les joints dégradés de 3 pouces de profondeur des 2 cotés et faits en platre et de 19 pouces d'épaisseur contient 577 p. ½ de long sur 11 p. ½ de haut et a prendre sur le mur mitoyen 1 pied sur 6 pieds de haut (...) (en marge : Nota, une partie du mur susdit perissant attendu qu'il a été erigé sur une fondation qui n'avait pas assez de profondeur ladite partie cont. 180 p. de long sur 10 p. ½) 637. La fondation sous ledit mur de 24 po. d'épaisseur cont. 577 p. ½ de long sur 3 pieds de haut réduit par rapport aux parties plus basses et a reprendre 2 parties refaites apres coup au sujet des conduits qui passent dessous de chacune 3 pieds sur 2 pieds (...) 638. Avoir percé le mur de cloture pour y pratiquer une porte avoir fait la baye de lad. porte batarde apres coup pour aller a la pompe de 5 pieds de long sur 8 pieds de haut compris le scellement des liteaux de 19 pouces d'épaisseur et fait la feuillure (...) 640. Les saillies de pierre dure des 2 chapiteaux de la porte du bout du potager du coté de la rue de babillonne (...) 643. Le mur de cloture separant les invalides de 19 pouces d'épaisseur réduit cont. 723 p. ½ de long en trois parties (...) sur 10 p. ¾ de haut réduit dont l'entredeux des dites chaines faittes en terre d'argile ont 6 pieds et les chaines faittes en platre par le haut en 723 p. ½ sur 4 pieds ½ de haut (...) 644. Le surplus dudit mur avec chaine en platre et l'entredeux en cheaux et sable de 19 po. d'épaisseur (...) 645. La partie dud. mur en contrebas faite en cheaux et sable de 28 pouces d'épaisseur cont. 723 p. ½ deduction faite de la partie au droit de la porte sur 4 p. ¾ de haut réduit par les grandes cavations qu'il y avoit a venir de la terrasse et l'ancien mur qui avoit été fouillé ou il y avoit un fossé qui nétoit remplis que de gravois qui ont été pris en différentes parties (...) 658. L'ouverture faite d'une porte batarde vis a vis le Grand bassin qui donne vis a vis le corps de garde faite apres coup cont. 9 pieds sur 8 p. et de 19 pouces d'épaisseur en Platre (...) 662. Le mur d'appuis de la terrasse separant le Grand potager pris en deux epaisseur dont le parement en moelon de lambourde et cheaux et sable de 12 po. d'épaisseur cont. 283 p. ½ en 2 sens sur 7 pieds de haut (...) 663. Le surplus de l'épaisseur dudit mur maçonné en terre d'argile de 24 pouces d'épaisseur cont. 283 p. ½ en 2 sens sur 7 pieds de haut (...) 664. La fondation au dessous en terre d'argile de 42° d'épaisseur cont. 283 p. ½ en 2 sens sur 2 pieds ½ de haut (...) 668. La fourniture taille et pose de la tablette de pierre dure sur led. mur de 4 pouces d'épaisseur et de 17° de large (...) 669. Celui qui fait le jardin n'ayant pas pu donné la hauteur juste de lad. terrasse il a fallu par changement deposer lad. tablette et relevé le mur de 14 a 15 pouces et on la laissé pour voir l'effet que feroit ledit mur on a rapporté des terres de la hauteur d'un pied dans la longueur de 307 pieds et fait led. mur en moelon piqué avec cheaux et sable (en marge : le masson n'a pu m'éclaircir et par eclaircissement Meige a déclaré que cet ouvrage a été fait, que le parement de dehors est posé en mortier, le surplus en terre mais que les terres rapportées ont été faites par les ouvriers du jardin employés par le sieur Moisy.) (...) 671. La Pose de lad. tablette qui a été reduitte a 12 pouces de large cont. 307 pieds de Longueur (en marge : Partie de cette tablette est provenue de l'ancien perron et c'est mal a propos que l'on a coupé de sa largeur) (...) 672. Avoir refournis 13 pieds ¼ de tablette qui a été cassé en la deposant par rapport aux quelies deronde de 12 pouces de large et 4 pouces de haut (...) 673. Apres coup il a fallu demolir ledit exhaussement redeposer lad. tablette et rabaissé led. mur et n'avoir reposer lad. tablette qu'après que les terres ont été redblavés avoir fait une arrase de 3 a 4 pouces en 307 pieds de long sur 12 pouces de parpin (...) 674. La repose de lad. tablette en 307 pieds de long sur 12 pouces et de 4 pouces de haut (...) 675. Le mur en pierre dure sous la grille d'appui ensuite dud. mur cont. 30 pieds sur 9° de haut et de 12 pouces de parpin (...) 677. Les 12 massifs faits sous les dez pour les arcs boutans en platre de 29 pouces d'épaisseur cont. chacun 2 pieds ½ sur 4 pieds (...) 678. La fourniture taille et pose de 12 dez de pierre dure de chacun 12 pouces quarrées sur 16 pouces de haut (...) 679. Les 39 trous faits en pierre dure pour la Grille et Arcboutant (...) 680. Les quatre scellements faits en platre pour laditte grille d'appui et la rampe sur le mur de terrasse (...) 681. Les 187 trous faits en pierre dure pour le Gardefoux de la rampe de fer mise sur la terrasse de 3 et 4° de profondeur (...) Dans le Grand Potager 682. Les murs des 4 regards (...) 684. Les deux murs retenant les terres des 2 bassins faits en cheaux et sable de 18 pouces d'épaisseur cont. chacun 58 pieds ½ de pourtour réduit sur 5 pieds de haut (...) 685. Les deux murs au devant de la Glaise de pareille construction de 15 pouces d'épaisseur cont. chacun 41 p. ¾ de pourtour réduit sur 2 pieds ¼ de haut (...)
--	--	---

		687. La fourniture taille et pose de la tablette de pierre dure mise sur led. mur de 4 pouces ½ d'épaisseur et 15° de large contenant chacun 41 p. ¾ de pourtour (...) 688. Les 620 pieds de joints faits avec ciment et eau forte (...) 689. Le massif fait a un des susd. bassin en moelon et mortier de terre dont une partie de 24 pouces d'épaisseur cont. 16 pieds sur 3 pieds et 2 autres de 66 pouces d'épaisseur cont. chacun 16 pieds ½ sur 4 p. ½ (...) 690. La pose et le scellement des verres de bouteilles mis sur les chaperons des murs de clôture cont. (...) 691. La Couverture des parties de chaperon des dits murs Couverts en thuille de bourgogne 454 toises ½ sur 1 pied ¾ y compris egoust et filet (...) 692. Les trous et scellements de 1600 crochets de treillage au pourtour desd. murs de clôture (...) 693. Dans le jardin le mur circulaire du puisard fait pour la decharge du grand bassin en cheaux et sable de 24 pouces d'épaisseur, cont. 33 pieds de pourtour réduit sur 13 pieds de haut (...) 694. La voute en calotte faite en platre de 24 pouces d'épaisseur cont. 27 pieds de pourtour sur 4 pieds de haut (...) 696. (...) 18 barbes a canne faites pour l'écoulement des eaux (...) 697. (...) un chassis de pierre dure mise sur le haut de lad. voute pour recevoir un couvercle en pierre dure de 12 pouces d'épaisseur avec une feuillure et de 9 pieds de pourtour sur 1 pied de haut (...) 698. (...) la feuillure faite au pourtour pour recevoir le bondon de pierre de 2 pouces en quarrée (...) 699. (...) couvercle de pierre dure de 5 pouces d'épaisseur avec feuillure au pourtour et trou pour la clef et de deux pieds sur deux pieds (...) 700. Après coup avoir percé le mur du puisard pour y sceller un Le scellement d'un tuyau de conduite évalué en léger avec le scellement et rebattement du dit trou (...) 701. Les murs de trois regards pareils aux precedents vallent en murs de 24 pouces d'épaisseur en platre (...) 702. (...) trois chassis de pierre dure pareils aux precedents (...) 703. Le mur circulaire du grand bassin retenant les terres de 21 pouces d'épaisseur en cheaux et sables cont. 489 pieds 180 p. de pourtour réduit sur 7 pieds ¼ de haut (...) 704. Le mur circulaire audevant de la Glaise de pareille construction de 20 pouces par le bas et par le haut de 19 pouces d'épaisseur 18° d'Epaisseur réduits cont. 472 pieds 169 p. ¾ de pourtour réduit sur 2 pieds ¼ de haut (...) 705. (...) moelon piqué cont. 162 p. de pourtour sur 2 pieds ¼ de haut (...) 706. Les 1090 pieds de joints dégradés de 3 pouces de profondeur avec des crochets faits exprès faits avec Ciment a eau forte et d'eau forte et d'eau forte et repasés a plusieurs fois a force de bras d'homme pendant 3 jours (...) 707. La fourniture taille et pose de la tablette circulaire de pierre dure sur led. mur de 5 pouces d'épaisseur cont. 169 p. ¾ de pourtour réduit sur 24 pouces 18° de largeur (...) 708. Le massif fait en moelon cheaux et sable en 2 parties l'une de 18 pouces d'épaisseur cont. 47 pieds réduit l'autre de 30° d'épaisseur cont. 52 pieds sur 9 pieds réduit (...) 709. La partie de massif de pareil construction sous une partie de la conduite joignant le bassin et qui luy amene les eaux de 12 pouces d'épaisseur cont. 23 pieds sur 2 pieds (...) 710. Au petit bassin au bas de la terrasse de l'hotel Le mur retenant les terres fait en cheaux et sable de 22 pouces d'épaisseur cont. 46 p. de pourtour réduit sur 4 pieds ¼ de haut (...) 711. Le mur audevant de la glaise de pareille construction, de 15 pouces d'épaisseur cont. 33 p. de pourtour réduit sur 2 pieds ¼ de haut (...) 712. (...) moelon piqué cont. 29 p. de pourtour sur 2 pieds ¼ de haut (...) 713. La fourniture taille et pose de la tablette de pierre dure sur le dit mur de 4 a 5 pouces d'épaisseur cont. 32 p. ¼ de pourtour réduit sur un pied de large (...) 714. Les 254 pieds de joints faits avec ciment a eau forte (...) 715. Le massif fait en moelon cheaux et sable de 15 pouces d'épaisseur cont. 11 pieds ½ réduit sur 11 pieds ½ aussi réduit (...) 716. La fourniture taille et pose de dalle de pierre dure mises sous les toneaux qui servent de puisard cont. 7 pieds ½ sur 3 pieds ½ et 4 po. d'épaisseur (...) 717. La fourniture taille et pose de 5 dez de pierre dure mis aux tuyeaux d'ajoutoir des cinq bassins arrondis au pourtour et taillés en calotte par dessus la 2^e assise de chacune 18 pouces de haut sur 15 ou 16° (...)
--	--	--

		718. La fourniture taille et pose de enq six bancs de pierre de Lis d'Arcueil de 6 pouces d'épaisseur arrés d'une mouture de chacun 12 pieds de long sur 16° de large (...) 719. (...) consoles de pierre dure sous lesd. bancs ornés de cannelures et tables de chacun 21° de haut réduit sur 13° de large et 6° d'épaisseur (...) 720. (...) 37 Dez de pierre dure ornés de moulures au pourtour dont 12 de chacun 21 pouces quarrées sur 10 pouces de h. (...) 721. huit autres Dez de chacun 3 pieds de long compris demy face sur 21 pouces de haut (...) 722. huit autres Dez de chacun 3 pieds sur 12 po. de haut qui ont été rediminué à 8 pouces par celui qui les a ordonnés et fait diminuer à quatre pouces (...) 723. Neuf autres Dez de chacun 3 pieds de long compris demy faces sur 9 pouces de haut qui ont été retallés après coup et red. à 7 po. (...) 724. La fourniture et taille de 60 morceaux de pierre dure d'Arcueil pour mettre sous les pieds des banc de bois de chacun 20 pouces de long sur 6 pouces de large et de 3 pouces d'épaisseur à trois parements (...) 727. Pour la suppression de l'ancien mur qui separoit les potagers d'avec les bosquets deduction faite sur la valeur du moelon pour le surplus des frais de demolition, faits attendu que ce netoit que des garnies et des Gravois auderriere de 42 pouces d'épaisseur et de 789 pieds de longueur sur 18 pieds de haut compris six pieds de fondation qui il a fallu arracher par rapport au defoncage dont il n'y avoit que le parement en devant le restant en moelonaille et garnis et qui a été demolie par epaulée a cause des arbres qui estoient au derriere (...) 1439. Les racordements faits au chaperon dud. mur et embrasement de la porte de communication du jardin (...) 1440. La Depose et repose de 2 marches de pierre dans lad. porte de 3 pieds $\frac{3}{4}$ sur 3 pieds $\frac{1}{4}$ de pourtour avec massif dessous (...) 1475. (...) plus avoir scellé des crochets pour attacher le treillage le long du mur en face du Grand Bassin (...) 1479. Avoir fait transporter et desceller tous les plombs provenant des conduites de l'ancien potager avec les auges en plomb qu'on a fait venir sur des rouleaux et mis dans les magasins et les avoir sortis pour les donner aux plombiers (...)
n. d. (1755...) Louis-Antoine de Gontaut de Biron A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479²²		« Relevé estimatif » « Relevé des ouvrages concernant les grands et petits hotels. Concernant le s' Roussin suivent l'estimation et réduction Sçavoir (...) fouille de terre (...) eu egard que les terres ont été transportées dans le jardin par les chevaux de Monsieur le Marechal (...) Couverture des murs de clôture en tuile de bourgogne (...) Demolition et suppression d'un mur de 42° d'Epaisseur (...) les gravois sont restés sur le lieu (...) Tranchées faites pour tirer des plombs (...) Relevé des ouvrages concernant le jardin Sçavoir (...) Mur de terrasse en moelon et platre de 30° d'Epaisseur (...) Mur idem en chaux et sable de 30° (...) Mur circulaire du puit de la pompe en moelon et chaux et sable (...) Mur circulaire du grand puisard idem de 24° (...) Mur moelon et chaux et sable de 26° (...) Mur idem en platre de 24° (...) Mur moelon et terre avec chaine de platre de 24° (...) Mur moelon et terre de 20° (...) Mur moelon et platre de 19° (...) Mur moelon de lambourde de 12° à chaux et sable (...) Massonnerie cube en moelon et chaux et ciment (...) Relevé du Batiment du jardinier Sçavoir (...) Relevé des perrons tant du jardin que de la cour et des ouvrages accessoires

			Sçavoir (...) Mur d'Echifre de la decence du jardin vers la grande cour en moelon et platre de 18° (...) Recapitulation des Estimations (...) Sur quoy il convient de deduire les sommes cy après pour les ouvriers qui ont été détachés du Jardin et que le S^r Roussin a employés aux ouvrages de massonnerie suivant l'Estat qui en a été tenu et dressé par Monsieur Moisy jour par jour conformément aux volets qu'il en a produits, montant à la quantité de dix huit cent dix journées et demie un tiers à raison de 22 sols par jour (...) <i>pour de la tuille neuve qu'il a payées au S^r Charles pour la couverture et chaperon des murs de clôture (...)</i>
n. d. (1755...)	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ³⁴	« État des dépenses générales tant du corps de l'hôtel Biron que du jardin qui ne concernent point la maçonnerie depuis et pendant les années 1753, 1754 et 1755 ». « (...) Dépenses du jardin. Payé aux terrassiers qui ont travaillé à fouiller les terres du jardin (...). Décharge des terres et paiement des voitures pour le jardin (...). 102. Du 23 septembre 1753, payé à la femme Pernette tant pour les voitures de 65 voies de terre franche M. le duc de Biron avait ordonné au Sieur Dubois, son jardinier, de faire voiturier dans son jardin que pour deux tiers de jour d'une voiture pour enlever le terrain du jardin (...). Payé à Moisy neveu et proposé par le Sieur Moisy son oncle pour payer les ouvriers du jardin et veiller à leurs travaux pour 115 journées employées en partie à niveler le jardin commencé le 22 octobre 1753 jusque et compris le 27 mars 1754 (...). Payé à compte au Sieur Vacquelin pour avoir conduit les ouvrages du jardin, fait en partie les rôles de paye depuis le 22 décembre 1753 jusqu'au 14 juin 1755 et fait le treillage dudit jardin (...). Dépenses courantes du jardin (...). » N'ayant pas été retrouvé à l'emplacement indiqué, ce document, malgré tout l'intérêt qu'il suscite, n'a pas pu donner lieu à un complément d'étude.
n. d. (1755...)	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Papiers tombés dans le domaine public, T 479 ²²	« Notes sur l'Estat des dépenses generales faites par le Sieur Roussin qui ne concernent point la massonnerie » « (...) les différentes sommes payées aux sieurs Vaclin, Moisy et Le Couteux pour les rôles des ouvriers employés au jardin commençaient au 9 septembre 1753 et finissent au 29 novembre 1755 (...). Et par l'Estat donné par le S^r Vaclin des sommes payées par le Sieur Roussin pour les rôles des ouvriers de la terrasse. Lesdits rôles commencent au 15 octobre 1753 et finissent au 6^{ème} 1755 (...). Et il n'y est pas fait mention des quatre derniers rôles commençaient au 18 octobre 1755 et finissent au 29 novembre dudit an pour lesquels le Sieur Roussin marque avoir payé au Sieur Moisy la somme de (...) Le Sieur Roussin declare avoir payé pour 9733 voies de terre tant à un sol qu'à deux sols la somme de (...) outre celle (...) que ledit sieur a payé à la femme Pernette pour 65 voies de terre franche. Et par l'Estat des terres de décharges (donné par le Sieur Vaclin) et des payemens faits par le Sieur Roussin suivant les quittances qu'il a reçues il n'est porté que 8106 voies pour lesquelles il a payé (...) et il n'y est nullement fait mention des 65 voies de terre franche cy dessus déclarés.(...) Dans ce chapitre qui concerne en la plus grande partie le payement des sentinelles, il y est déclaré que le sieur Roussin a payé au sieur Coitillon piqueur 115 journées pour avoir fait les rôles des ouvriers terrassiers à commencer au 1^{er} septembre 1753 jusqu'au 8 juin 1754 (...). Au sieur Bouv(...) piqueur¹¹ qui a succédé à Coitillon depuis le 10 juin jusqu'au 10^{ème} de la présente année 1754 (...) Et au sieur Moisi Neveu qui a été mis par son oncle pour payer les ouvriers et veiller à leurs travaux 115 journées employées en partie à niveler le jardin (note en marge : depuis le 22 octobre 1753 jusqu'au 27 mars 1754 (...). Et au sieur Vaclin pour avoir conduit les ouvrages du jardin et fait en partie les rôles de paye depuis le 22 décembre 1753 jusqu'au 14 juin 1755, et fait le treillage (...) N^o il seroit nécessaire de s'expliquer au sujet de ce qui regarde les sieurs Coitillon, Bouv(...) ? et Moisy attendu que les sommes que l'on declare leur avoir été payées, pourvoient avoir été comprises dans celles des ouvriers du jardin chapitre 3. verso 2. (...). »

¹¹ Le rôle du piqueur était de « réveiller » les ouvriers un peu lents ou qui rechignaient à la tâche, en les touchant physiquement à l'aide d'une pique.

17/03/1758	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 646	Conventions arrêtées entre Louis-Antoine de Gontaut de Biron, et Victor-François de Broglie et son épouse. « (...) Lesdits seigr Marechal Duc de Biron et Duc de Broglie avoient reconnus et fait différentes conventions a l'occasion du mur mitoyen et de separation des jardins de leurs hôtels seïs susdite Rite de Varennes, lesquelles conventions n'ont point eu leur entiere exécution par rapport a differents inconveniens imprévus, et pour y subvenir Lesd. (...) sont demeurés d'accord de ce qui suit, c'est sçavoir 1° qu'ils consentent respectivement que l'acte dud. jour deux aoust mil sept cent cinquante quatre demeure nul comme non fait. 2° a l'occasion de la Reconstruction qui est actuellement a faire dud. mur de separation par rapport a la chute de celly qui y estoit precedament, laquelle est provenue de la mauvaïse construction du contre mur de la terrasse dud. seigr Mal Duc de Biron ; reconnoissent que ce mur de separation qui estoit elevé de trois pieds trois pouces du rez de chaussée de la terrasse dud. seigr Mal Duc de Biron et de dix pieds trois pouces du rez de chaussée du Potager dud. seigr Duc de Broglie, sera reconstruit dans toute sa longueur sur la même hauteur et le même alignement quant a la partie dudit mur qui estoit et sera au dessus du rez de chaussée de la terrasse dudit seigr Mal Duc de Biron 3°) Et que pour donner plus de solidité audit mur, madite Dame duchesse de Broglie audit nom consent qu'il soit pris sur le terrain de l'hôtel dudit seigneur duc de Broglie dans toute la longueur dudit mur le terrain qui sera nécessaire et ne pourra néanmoins excéder un pied pour donner du fruit audit mur (...). » « Estimation d'ouvrages de maçonnerie intérieure, conduites et plans à l'hôtel de Biron rue de Varenne » entre Louis-Antoine de Gontaut de Biron et Gabriel Roussin, par Jean-Michel Lorin, architecte expert bourgeois. Il s'agit d'une pièce de procès. « (...) Monsieur le maréchal de Biron ayant voulu supprimer le potager de l'hôtel du Maine, l'élever et exhausser de niveau aux allées des bosquets dans l'état où elles sont, et ne voulant pas faire une nouvelle construction d'un mur de clôture, il fut convenu avec le Sieur Richard, architecte, que l'on ferait un contre-mur adossé au vieux mur, que l'on observerait d'élever le contre-mur entre deux lignes de manière qu'il ne pourrait pas pousser le vieux mur (...). » Achat d'un terrain par Louis-Antoine de Gontaut de Biron à Michel-Ferdinand d'Albert d'Ally, duc de Chaulnes, et son épouse, pour 540 livres. (Plan annexé) « (...) un terrain sis en cette ville de Paris, hors la barrière de la rue de Babylone contenant 135 toises et quatre pouces de superficie ; tenant d'un côté auxdits seigneurs et dames duc et duchesse de Chaulnes, d'un bout à M. seigneur duc de Biron, et l'autre bout à M. le maréchal duc de Broglie, lequel terrain est désigné et coté A. B. C. D. sur le plan (...) » Plan représentant la parcelle de terrain « ABCD » acquise par Louis-Antoine de Gontaut de Biron au duc de Chaulnes Le texte d'accompagnement évoque une différence de niveau entre le terrain du duc de Chaulnes et le potager du duc de Biron et donne des précisions sur le mur de clôture Est des petits potagers : « (...) mur en elevation de 98 t. 4 p. de long sur 10 p. de haut compris chaperon et de 18 p° d'épaisseur (...) la fondation au dessous 98 t. 4p. de long sur 4 p. ½ de haut reduit a cause de la difference de son fond et de 24 p° d'épaisseur
n. d. (entre 1776 et 1788)	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	Georges-Louis LE ROUGE, <i>Jardins anglo-chinois à la mode ou Détail des nouveaux jardins à la mode</i> , Paris, G. L. Le Rouge, 1776-1788, cahier 1, planche 9 et 10	« Plans des jardins de M. le Maréchal Duc de Biron à Paris ».
30/11/1779	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	A.N., Minutier Central, LV, 30	Achat d'un terrain par Louis-Antoine de Gontaut de Biron à Alexandre-Théodore Brongniart, architecte et son épouse, pour 18 000 livres. Ce terrain se trouve au Sud du grand potager de l'hôtel Biron.

1779-1780	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	Cité dans F.T.V., « Hôtel Peyrenc de Moras ou de Biron (77 rue de Varenne) », in <i>Le faubourg Saint-Germain : la rue de Varenne</i> , Paris, Musée Rodin, 1981, p. 82	Aménagement par d'Orbay de la parcelle en terrasse ornée de bosquets et treillages avec pavillon chinois et tente pour la musique. Un projet de glacière datant de 1780 ne fut pas réalisé.
n. d. (entre 1776 et 1788)	Louis-Antoine de Gontaut de Biron	Georges-Louis LE ROUGE, <i>Jardins anglo-chinois à la mode ou Détail des nouveaux jardins à la mode</i> , Paris, G. L. Le Rouge, 1776-1788, cahier 12, planche 17 et 18	« Plan et élévation de la terrasse de M. le Maréchal Duc de Biron » et « Terrasse et pavillon chinois de M. le Maréchal Duc de Biron ».
29/10/ 1788	-	Cité dans l'inventaire après décès du 10/11/1788 (A.N., Minutier Central, LI, 1200)	Décès de Louis-Antoine de Gontaut de Biron en son hôtel rue de Varenne.
10/11/1788	Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, duchesse de Biron	A.N., Minutier Central, LI, 1200	Inventaire après décès de Louis-Antoine de Gontaut de Biron. Mention d'éléments de décoration du jardin : 952. Item quatre gros vases de fonte a anses (...) 953. Item Douze vases en terre cuittes sculpté a cartouches et anses (...) Dans le parterre 954. Item quatre forts groupes denfant en terre cuitte représentant les quatre saisons avec pieds destaux en pierre cannelée (...) 955. Item un Rouleau anglois en fonte avec traverse et (... ?) en fer (...) Dans le grand bosquet à main gauche par la grande cour 956. Item deux grandes parties circulaires en treillages avec couronnement et vases au dessus, ferrures des montants et des supports le tout peint fond vert (...) 957. Item un Groupe de mercure et deux figures de soldats sculptés en Pierre peinte en gris et sur pieds destaux en pierre (...) 958. Item un Groupe de flore et lamour deux statues de coté représentant Zephire et Borée le tout en terre cuitte peint en gris sur pieds destaux en pierre (...) 959. Item une autre petite statue en terre cuitte représentant hebé sur un pied destal en pierre (...) Dans toute Letendue du parterre et des promenoirs lateraux 960. Item huit grands bancs a dos en bois sculpté peint en vert et six autres vieux pareils (...) 961. Item dix bancs longs en menuiserie a dos a jour forme de Balustres (...) 962. Item onze bancs cintrés en menuiserie a dos a jour et peints en verd (...) Dans le kiosque etabli a l'extremité du jardin 963. Item quatre petites banquettes et huit petits tabourets en bois peints facon de sculpture et de damas, douze tabourets peints en fer garnis en dedans pour former chaises, deux petites chaises couvertes de toille peinte forme de Gien (...) a Coté dud. Kiosque en face de Lhotel 964. Item une Grande partie de treillage formant demi cintre dont le milieu en niche avec quatre colones, corniches et quatre vases au dessus et les deux Cotés a Panneaux prisé avec toutes les ferrures detablissement sur le derriere et a la cage dud. treillage le tout peint en vert (...)

		965. Item une statue en terre cuite représentant venus sur un pied destal en pied formant colonne cannelée avec Guirlandes de fleurs en terre cuite (...) 966. Item quatre Grands bancs a dos peints envert (...) 967. Item une petite statue damour daprès falconet en terre cuite sur pied destal en pierre (...) 968. Item deux petits Groupes de deux Enfants chacun en terre cuite (...) 969. Item une Grille en fer à passer le Sable (...) 970. Item quatre cabanes hautes et quatre plus basses en toile et planches pour couvrir les figures (...) 971. Item cent cinquante parties de chassis de couches en petits carreaux de verre avec ferrures le tout tant bon que mauvais (...) Sous un angar a l'extremité des potagers vers la rue de Babylone (...) 975. Item une grande echelle double peinte en rouge, une autre grande, sans couleur et six autres moyennes (...) Dans la cour du jardinier à coté (...) Dans le logis du jardinier (...) 986. Item trois petites pompes en cuivre Et neuf pièces aussi en cuivre a usage des arrosoirs de Gazons (...) 989. Item un milier ou environ de petites etiquettes de Tulippe et doeillets en Plomb et un moule de cuivre pour fondre lesd. etiquettes (...) 991. Item huit Grandes parties de Grosse toile pour couvrir les planches de Tulipe (...) Suit linventorié des orangers Et autres arbustes de decoration dud. jardin Dans la Grande orangerie 992. Item trente sept Grands orangers de douze onze et dix pieds de haut y compris les caisses dans leurs caisses de bois peintes en vert ferrés à coupelet, lesd. caisses de trente vingt sept et vingt quatre pouces parmi lesquels dix appeles Sauvageons (...) 993. Item quatre vingt autres orangers de huit neuf et sept pieds y compris les caisses dans les bois peints en fer non ferrés de vingt sept, vingt quatre, vingt et dix huit pouces (...) 994. Item soixante autres orangers tant moyens que petits de six cinq et quatre pieds y compris les caisses, dans leurs caisses de seize, quinze quatorze douze et dix pouces (...) 995. Item dix neuf autres orangers de moyenne taille de six et cinq pieds compris les caisses, dans leurs caisses de bois peints en fer non ferrés de quinze et douze pouces (...) 996. Item cinquante trois autres petits orangers de quatre et trois pieds y compris les caisses (...) 997. Item seize Grenadiers de haute tige de huit et neuf pieds dans leurs caisses de bois peintes en vert non ferrés (...) Dans lesd. deux orangeries 998. Item trois cents pots de fayance de dix et huit pouces douverture garnis de plantes de Geranium, trois cent pots de terre et deux cent autres en fayance de Paris à Guirlandes Garnis en pieds doeillets (...) 999. Item douze caisses de lauriers rose douze autres à Datoda douze autres Solanum trois autres de jasmin de (jason), quatre autre de jasmin jaune deux autres de lauriers francs, quatre autres d'alea, vingt quatre autres de Greviat Lilas (... ?) et Lentisque olivier arbusier orangers a feuilles saules autres à feuilles de mirthe autres hermaphrodites autres Regais panachés, autres Turquins pannachés, autres dits limes douces autres dits Bigarades (... ?), autres dits pompelles mousses, autres dit Cedra autres dits citroniers de la chine, chinois et pompol (... ?) tous de petites tiges (...) 1000. Item un petit poele de fonte en cloche avec ses tuyaux de taule (...) Dans une cave a usage de serre 1001. Item cent vingt pieds de figuiers de quatre et cinq pieds y compris leurs caisses (...) Suit linventorié des vases de fayance, banquetes bancs et chaises, tabourets, mises en resserre depuis le decès dud. seig^r marechal de Biron tant dans les greniers de lorangerie que sous les remises de la cour des ecuries et dans une des caves dud. hotel 1002. Item trois cent vingt vases de fayance à pieds dont quarante huit de fayance ancienne de dix huit et vingt pouces de haut le surplus
--	--	---

			de quinze, douze et dix pouces de différentes fayances bleu et blanc (...) 1003. Item quatre cent autres petits vases a pieds dits dune piece en fayance de nevers (...) 1004. Item seize cent quatre vingt petits vases à Guirlandes en fayance de Paris (...) 1005. Item deux mille deux cent autres petits vases de fayance dits a jasmin en fayance de nevers (...) 1006. Item sept grands canapés en bois peints en verd dont les sieges garnis interieurement et formant dossiers, trente autres sieges et tabourets aussi garnis avec usage de dossiers (...) Auprès de la pompe de l'orangerie 1007. Item un bati en charpente de chene formant amphiéâtre à gradins garnis de pupitres à musique et de bancs pour un orchestre (...) Vis a vis L'orangerie 1008. Item une niche en treillage avec gradins a fleurs établis en dessous, deux autres gradins detaches établis pres de l'orangerie (...) Dans une petite Garde Robbe a coté de l'orangerie 1009. Item Environ soixante toises de tuyaux de cuir avec leurs jonctions en cuivre le tout disposé pour Larrosement des Gazons (...) Dans le surplus des jardins 1010. Item trois autres Gradins en menuiserie de chene peints en vert (...) Suit l'inventorié des tulippes, hyacinthes, actuellement mises en terre 1011. Item quatre planches de tulippes divisées en deux et plantées en ordre, deux autres planches pareilles et deux planches plantées en belle yacintes le tout doignons de choix dont il n'est fait mention ici que pour ordre et sans prisée attendu que leur valeur doit dependre de la floraison qui naura lieu que dans quatre ou six mois (...) »
27/07/1789	Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, duchesse de Biron	Cité dans la liquidation et partage des 28 et 29/09/1795 (A.N., Minutier Central, LI, 1225)	Renonciation à la succession de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, par Charles-Antoine de Gontaut de Biron.
31/10/1789	Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, duchesse de Biron	Cité dans la liquidation et partage des 28 et 29/09/1795 (A.N., Minutier Central, LI, 1225)	Renonciation à la succession de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, par Denis-Auguste de Grimoard de Beauvoir du Roure, Antoine d'Urs d'Usson, et Jean-Louis d'Usson de Bonac.
01/11/1789	Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, duchesse de Biron	Cité dans la liquidation et partage des 28 et 29/09/1795 (A.N., Minutier Central, LI, 1225)	Renonciation à la succession de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, par Louise-Victoire de Grimoard de Beauvoir du Roure et Marie-Louise-Thérèse de Grimoard de Beauvoir du Roure.
05/12/1789	Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, duchesse de Biron	Cité dans la liquidation et partage des 28 et 29/09/1795 (A.N., Minutier Central, LI, 1225)	Renonciation à la succession de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, par Louis-Jean-Baptiste-Antoine Colbert de Seignelay.
23/03/1790	Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, duchesse de Biron	Cité dans la liquidation et partage des 28 et 29/09/1795 (A.N., Minutier Central, LI, 1225)	Renonciation à la succession de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, par Antoine de Gramont.
27/06/1790	-	Cité dans la liquidation et partage des 28 et 29/09/1795 (A.N., Minutier Central, LI, 1225)	Décès de Françoise-Pauline de Roye de la Rochefoucault, duchesse de Biron, à Paris. Elle laisse pour seul et unique héritier Armand-Joseph de Béthune-Charost, duc de Béthune-Charost, son neveu.
28/09/1795 et 29/09/1795	Armand-Joseph de Béthune-Charost	A.N., Minutier Central, LI, 1225	Liquidation et partage de la communauté de biens ayant existé entre Louis-Antoine de Gontaut de Biron, duc de Biron, maréchal des armées du Roi, et Pauline-Françoise de Roye de la Rochefoucauld, entre :

			- Charles-Antoine de Gontaut, son frère, et, - Armand-Joseph de Béthune-Charost, son neveu. L'hôtel est attribué à Armand de Béthune-Charost. La propriété comprend : « (...) tous les bâtiments, cours, basses-cours, logements du jardinier, toutes les acquisitions et augmentations qui ont été faites, les jardins, les boiseries, marbres, glaces, tableaux, peintures, dorures, arbres, arbustes, pots, vases, statues, caisses, treillages, pompes, plombs, tuyaux, réservoirs, et conduites d'eau, et autres choses qui sont actuellement dans ladite maison, servant soit à sa décoration, soit à son utilité, amovibles ou non amovibles sans aucune exception ni réserve (...) ».
1797	Armand-Joseph de Béthune-Charost	Cité dans Gilles-Antoine Langlois, <i>Folie, tivolis et attractions : les premiers parcs de loisirs parisiens</i> , Paris, 1991, p. 167-168	Ouverture d'un parc d'attractions dans les jardins de l'hôtel Biron connu sous le nom de « Jardin Biron ».
27/07/1797	Armand-Joseph de Béthune-Charost	Cité par F. d'Andigné, « Le Sacré-Cœur, congrégation située au coin de la rue de Varenne, 77, et boulevard des Invalides », <i>Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris</i> , 1907, p. 333	Relation d'une fête donnée dans les jardins de l'hôtel Biron parue dans <i>Le Courrier Républicain</i> du 10 thermidor an V. « (...) Paris, le 9 thermidor. - Presque seuls à Paris, les habitants du faubourg Saint-Germain étaient privés d'un jardin public et d'un de ces lieux enchantés qui, sous le nom de Tivoli, l'Elysée, Bagatelle, etc... offrent aux habitants de cette grande ville des amusements de tous les genres. Des entrepreneurs actifs viennent de remplir cette lacune et d'ouvrir un nouveau Tivoli, rue de Varenne, à l'hôtel de Biron. Cet hôtel et ses superbes jardins sont, à certains jours de la semaine, ouverts au public. Jeux, danses, concerts, illuminations magnifiques, feux d'artifices, promenades délicieuses, voilà les agréments qu'offre ce nouvel établissement. La fête champêtre qui a été donnée hier a paru satisfaire les nombreux flots de la multitude qui remplissait les appartements et les jardins (...) ».
22/08/1797	Armand-Joseph de Béthune-Charost	Archives de Paris, Justice de paix, D ¹⁰ UI-6	Déclaration de André-Jacques Garnerin, élève physicien demeurant à Paris rue Saint-Dominique, concernant un vol en machine aérostatique depuis « le jardin de la maison de Biron ». Ce vol ayant été présenté au public, et ayant échoué, Garnerin demande à ce que les fonds nécessaires soient rassemblés pour renouveler l'expérience.
27/10/ 1800	-	Cité dans l'inventaire après décès du 12/11/1800 (A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 1034)	Décès d'Armand-Joseph de Béthune-Charost, duc de Béthune-Charost, en son hôtel, rue de Lille n° 551 à Paris.
12/11/1800	Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Sourches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost	A.N., Minutier Central, LXXXVIII, 1034	Inventaire après décès d'Armand-Joseph de Béthune-Charost, duc de Béthune-Charost. « (...) Sur le perron de l'hôtel du côté du jardin (...). Item vingt-huit grands vases à pied en faïence bleue et blanche (...). Item quatre autres grands vases à fonte de fer à deux anses (...). Dans le kiosque à l'extrémité du jardin ayant vue sur le boulevard. Item quatre banquettes et huit tabourets de bois de chêne peint façon d'étoffe (...). Dans l'orangerie au fond du potager (...). Dans une petite serre à côté et dans le grenier au-dessus de ladite orangerie (...). Sous le hangar près de la petite orangerie (...). Sous un autre hangar vis-à-vis de la petite orangerie (...). Dans l'habitation du citoyen Moisy, jardinier (...) »
18/03/1805	Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Sourches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost	Cité dans F.T.V., « Hôtel Peyrenc de Moras ou de Biron (77 rue de Varenne) », in <i>Le faubourg Saint-Germain : la rue de</i>	Bail d'une partie de l'hôtel et des jardins par Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Sourches de Tourzel, au nonce Caprara. Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Sourches de Tourzel se réserve la jouissance du « petit hôtel »¹².

¹² Il s'agit du bâtiment construit par Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du Maine, pour ses officiers et domestiques, entre 1737 et 1738, attribué à l'architecte Jean Aubert.

		<i>Varenne</i> , Paris, Musée Rodin, 1981, p. 82	
juin 1810	Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Souches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost	Cité dans F.T.V., « Hôtel Peyrenc de Moras ou de Biron (77 rue de Varenne) », in <i>Le faubourg Saint-Germain : la rue de Varenne</i> , Paris, Musée Rodin, 1981, p. 82	Décès du nonce Caprara en son hôtel rue de Varenne.
22/08/1810	Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Souches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost	A.N., Minutier Central, LVIII, 648bis	Bail pour trois, six ou neuf années consécutives de l'hôtel par Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Souches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost, demeurant à Paris rue de Lille n° 84, au prince Alexandre Kourakine, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Russie, pour 25 000 Frs par an. « (...) Le grand et petit hôtel de Biron, sis à Paris, rue de Varenne, à l'encoignure du boulevard des Invalides (...). Désignation du grand hôtel (...). Le grand jardin d'agrément, ainsi que celui potager, la maison du jardinier, les serres et autres bâtiments étant dans ledit jardin et tous les petits jardins potagers qui règnent d'un côté, le long de la maison et jardin d'Orçay et de l'autre des grands jardins d'agrément et potager, séparés par le mur qui prend à partir du petit hôtel Broglie et se prolonge jusqu'à l'extrémité donnant sur la rue de Babylone. Désignation du petit hôtel (...). Enfin, généralement, tout ce qui dépend desdits grand et petit hôtel de Biron, avec les plantations d'arbres fruitiers, vignes et arbres d'agrément, ainsi que tous les vases qui existent dans les jardins et potager (...). Clauses et conditions (...) Son altesse fera élaguer les arbres des jardins, tailler la vigne ainsi que les arbres fruitiers et arbustes, en temps et saisons convenables, cultiver le jardin, remplacer les arbres, arbustes et pieds de vigne qui viendront à périr, tenir le tout dans le meilleur état possible et empêcher qu'il ne se commette aucune dégradation ou détérioration de quelque espèce que ce soit (...). »
1816-1817	Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Souches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost	Cité dans Gilles-Antoine Langlois, <i>Folie, tiolis et attractions : les premiers parcs de loisirs parisiens</i> , Paris, 1991, p. 167-168	Ouverture d'un parc d'attractions dans les jardins de l'hôtel Biron connu sous le nom de « Jardin de Psyché ».
05/09/1820	Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Souches de Tourzel, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost	A.N., Minutier Central, XXIX, 856	Vente de l'hôtel par Henriette-Adélaïde-Joséphine Boucher Souches de Tourzel, duchesse de Béthune-Charost, veuve d'Armand-Joseph de Béthune-Charost, demeurant à Paris en son hôtel rue de Bourbon n° 84, à : - Madeleine-Louise-Sophie Barat, - Madeleine-Cécile-Henriette Grossiet, - Antoinette-Jeanne de Gramont d'Aster, demeurant ensemble rue des Postes à Paris n° 40, pour 365 000 Frs. « (...) Un grand et petit hôtel connu ci-devant sous le nom d'hôtel de Biron situé à Paris rue de Varenne, n° 39, 41 et 43, consistant en un principal corps de bâtiment isolé (...), grande cour, basses-cours, offices, remises, écuries, logements d'officiers et domestiques, greniers et autres appartenances de basses-cours, deux orangeries, maison de jardinier, jardin et potager, le tout clos de murs et contenant environ cinq hectares trente-trois ares vingt centiares, équivalents à quinze arpents cinquante-neuf perches sept pieds six pouces, anciennes mesures, dont un arpent et quatre-vingt-sept perches forment l'emplacement des bâtiments et cours, et le surplus en jardin et potager. Ensemble toutes les circonstances, appartenances et dépendances dudit immeuble, tenant du nord à la rue de Varenne, du midi à la rue de Babylone, du couchant au boulevard et du levant à l'hôtel de Broglie et autres (...). »
10/07/1827	Madeleine-Louise-Sophie Barat, Madeleine-Cécile-Henriette Grosier,	A.N., Minutier Central, XXIX, 932	Donation de Madeleine-Louise-Sophie Barat, supérieure générale du Sacré-Coeur de Jésus, demeurant à Paris, rue de Varenne n° 41, Madeleine-Cécile-Henriette Grosier, dame religieuse de la communauté du Sacré-Coeur de Jésus, demeurant à Poitiers en la maison conventuelle, et Antoinette-Jeanne de Gramont

	Antoinette-Jeanne de Gramont d'Aster	
1835-1836	Congrégation des dames du Sacré-Cœur Cité dans François Duvergier. <i>Les parcs et jardins</i>, Paris, F. Duvergier, 1871-1878, tome 2, p. 85 et suivantes	d'Aster, aussi dame religieuse de la communauté du Sacré-Cœur de Jésus, demeurant à Paris, rue de Varenne n° 41, à la Congrégation des dames du Sacré-Cœur, établie à Paris, rue de Varenne n° 41. Réhabilitation des jardins de l'hôtel pour le compte de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur sous la direction de François Duvergier, architecte. « Jardin régulier dépendant de l'hôtel de M. le maréchal duc de Biron appartenant aux dames du Sacré-Cœur, situé rue de Varenne, 41, à Paris rétabli comme l'état primitif selon le système de Le Nôtre (créateur des jardins de Versailles) Créé en 1835-1836. (...) » Ce jardin d'une contenance de 4 hectares 17 ares 13 centiares, compris cours et allées, appartenant au Maréchal duc de Biron, était, comme les plus importants de l'époque, ouvert au public depuis le mois d'avril jusqu'en octobre. Les divers événements politiques changeront plusieurs fois la destination de cet hôtel, qui devint vers le commencement de ce siècle la propriété des dames du Sacré-cœur, elles y établirent une maison de haut enseignement pour les jeunes personnes. Les vastes salons de l'hôtel et ses grands jardins réguliers convenaient admirablement pour une école supérieure. De 1835 à 1836, je reçus l'ordre de Mme Bara, fondatrice et supérieure générale, de dresser des projets selon la nouvelle destination. Je rétablis l'ancien système, il fut approuvé et mis immédiatement à exécution sous la direction de Mme la comtesse Eugénie de Gramont, supérieure de cette maison. Les bosquets regarnis et refaits, il était important pour rétablir le reboisement d'y placer des arbustes à feuilles persistantes et caduques aimant à croître sous la protection d'arbres plus élevés. Entrant par la rue de Varenne, sortant du salon, après avoir traversé une importante terrasse, à gauche, des bosquets avec lieux de repos garnis de piédestaux surmontés de statues de Flore, Borée, Zéphyr, etc., etc., protégés par des treillages artistiques d'une belle architecture, tous ces souvenirs mythologiques ont été remplacés par des sujets de piété, au centre du bosquet une corbeille de fleurs, se renouvelant selon les saisons, choisies parmi les plus belles espèces et variétés ; dans les massifs, (...liste d'arbustes...) garnissent le sol. L'avenue se prolonge jusqu'à la terrasse. Au milieu d'un quinconce de Tilia (tilleuls), un tapis de fleurs se renouvelant selon les saisons. De cette partie au grand quinconce, des bosquets ayant bancs et lieux de repos ; au centre du premier, une corbeille de fleurs oviforme garnie de fleurs, puis une autre corbeille circulaire ornée de plantes vivaces, la troisième est occupée par des Mahonia entourés d'Anémone Pulsatilla, tous les arbres tiges sont des Tilia (tilleuls), dans les divers bosquets (...liste d'arbustes...), les bordures de ces divers bosquets sont en Hedera Hibernica (liernes d'Irlande). Le quinconce composé de deux-cent vingt-cinq Tilia (tilleuls), ainsi que les avenues renfermant le jardin principal de chaque côté de l'hôtel reçoivent encore chaque année la visite meurtrière du croissant, devenu indispensable à ces alignements sans fin et à ces perspectives artificielles. En face l'hôtel, quatre parties uniformes semées en gazon, encadrées d'une plate-bande garnie de fleurs et d'arbustes les plus remarquables du règne végétal ; autour de la pièce d'eau dont le jet s'élève à 7 mètres, huit bancs en marbre sculptés par les meilleurs maîtres et six groupes de figure reposant sur des piédestaux ornés (en ce moment, ce bassin est garni d'une collection de liliacées des plus complètes, les bancs et piédestaux ont disparu) ; près la terrasse, côté du grand quinconce, le lieu de repos est entouré de (... liste d'arbustes...), quarante-deux Plumbago larpenae (dentelaires de lady Larpen), couvrent le sol, des bordures en Buxus sulfruticosa (buis nains) font les limites de ces parties cultivées. Les allées, côté boulevard des Invalides, compris les trois lieux de repos, traversés par le sentier communiquant avec l'avenue, sont plantées de (... liste d'arbustes...) , les bordures sont en Buxus sulfruticosa. Dans toute la longueur de l'avenue, composée de soixante-quatre Tilia (tilleuls), continuant sur le boulevard des Invalides, (... liste d'arbustes...). À droite de l'hôtel, côté du boulevard, une pièce d'eau circulaire entourée d'une plate-bande de même forme ornée de fleurs se renouvelant selon les saisons ; les deux lieux de repos sont garnis de (...liste d'arbustes...) ; toutes ces plantations sont entourées d'une bordure de Gentiana acaulis (gentianes à grande fleur) soutenues à 0,20 m par des Iris pumila (iris nains). Sur la terrasse transversale, sont amenés chaque année les oranges pour y séjourner pendant la belle saison. Le vaste potager, pour se conformer aux besoins de la communauté, a été planté en verger et garni de plantes alimentaires. La cour de l'orangerie est convertie en école de botanique, le bâtiment en amphithéâtre et galeries de botanique dans lesquels des leçons pratiques professées par l'auteur de cet ouvrage, sont suivies d'excursions dans les prairies et tapis verts ; ces cours ont reçu l'approbation et la félicitation des autorités.

			Dans le jardin de la pompe, le verger a été remplacé par une melonnière, le jardin des figuiers en potager, ainsi que celui où les tulipes étaient mêlées aux figuiers ; aussi, la melonnière, les murs séparant chaque division, de même que ceux faisant clôture principale, sont couverts d'arbres à pépins, à noyau et de vignes. Sur la rue de Babylone, le logement du jardinier, en avant, une vaste cour pour la préparation des terres et les hangars pour réunir les instruments de jardinage, les paillassons et le matériel en général du jardin. Le bâtiment, côté de la melonnière, a été changé en orangerie, celle de l'époque étant entièrement consacrée aux études botaniques. Les avenues composées de Tilia (lilleuls), ainsi que les quinconces, étaient ornées de guirlandes d'arbustes à tiges et rameaux sarmenteux d'un grand effet, ayant entièrement disparu ; je les ai remplacées par des Iris Germanica, des Pavonia herbacea, plantes aimant à croître sous la protection d'autres végétaux et résistant dans un sol aride. (...), »
04/06/1836	Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Berlèse, Bousière, Pépin et Mérat, « Rapport sur une visite faite par une commission de la Société d'horticulture, par ordre de la Société, dans le jardin de l'hôtel Biron, rue de Varenne n° 41, dirigé par M. Duvillers, membre de la Société », <i>Annales de la Société royale d'horticulture de Paris</i>, septembre 1836, tome XIX, livraison 109, p. 151-153	Visite du jardin de l'hôtel par les membres de la Société royale d'horticulture de Paris et compte-rendu des travaux entrepris et menés par François Duvillers, architecte, pour le compte de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur.
05/08/1853	Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Archives historiques de l'archevêché de Paris, 4R8-3.3	Décret impérial approuvant les statuts de la « Congrégation des dames du Sacré-Cœur de Jésus ». « (...) Statuts de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur de Jésus (...). Article premier. Les dames religieuses de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur de Jésus se consacrent à l'éducation des jeunes personnes de leur sexe. Elles tiennent aussi des classes gratuites pour les enfants des familles indigentes (...). »
1856-1858	Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans J. Vacquier, <i>Ancien hôtel du Maine et de Biron, en dernier lieu établissement des dames du Sacré-Cœur n° 75bis, 77 rue de Varenne, 31 et 33 boulevard des Invalides, 76 rue de Babylone</i>, Paris, 1909, p. 51	Construction le long du boulevard des Invalides et de la rue de Babylone de la maison-mère avec <i>demi-pensionnat</i> et chapelle, pour le compte de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur, sur l'emplacement d'une partie de l'ancien grand potager du duc de Biron, du boulingrin (amputé d'autant) et des bosquets, par Hippolyte-Alexandre-Gabriel-Walter Destailleur, architecte.
n. d. (vers 1862)	Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Archives de Paris, Calepin des propriétés bâties, D/P⁵⁵⁵ (1862)	Description de la propriété située 31-33 boulevard des Invalides et rue de Babylone appartenant à la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) Cette propriété a son entrée par une porte cochère et par une porte bâtarde. Très belle et très bonne construction en pierre de taille. Le bâtiment formant les trois côtés d'une cour intérieure, et entouré de jardins, est élevé sur sous-sol et caves d'un rez-de-chaussée, 2 étages carrés et 3° mansardé. Bâtiment à gauche du jardin élevé sur terre plein d'un rez-de-chaussée seulement. Bâtiment à droite du jardin élevé sur terre plein d'un rez-de-chaussée surmonté d'un grenier. Le bâtiment parallèle au boulevard, affecté à la chapelle et à une série de chambres destinées à recevoir des dames étrangères à la communauté, ces chambres ouvrant sur le corridor central d'un côté et sur deux corridors longeant chaque côté de la chapelle.

Description de la propriété située 31-33 boulevard des Invalides et rue de Babylone appartenant à la Congrégation des dames du Sacré-Cœur.

« (...) ~~Cette propriété a son entrée par une porte cochère et par une porte bâtarde. Très belle et très bonne construction en pierre de taille.~~ Le bâtiment formant les trois côtés d'une cour intérieure, et entouré de jardins, est élevé sur sous-sol et caves d'un rez-de-chaussée, 2 étages carrés et 3^e mansardé.

~~Bâtiment à gauche du jardin élevé sur terre plein d'un rez-de-chaussée seulement.~~

~~Bâtiment à droite du jardin élevé sur terre plein d'un rez-de-chaussée surmonté d'un grenier.~~

Le bâtiment parallèle au boulevard, affecté à la chapelle et à une série de chambres destinées à recevoir des dames étrangères à la communauté, ces chambres ouvrant sur le corridor central d'un côté et sur deux corridors longeant chaque côté de la chapelle.

			Une aile longeant le boulevard est affectée au pensionnat pour le rez-de-chaussée et le premier étage et à la communauté pour le 2^e étage et les combles. Dans le jardin, étables et dépendances. Sur la rue de Babylone, deux bâtiments à un étage et un bâtiment d'un rez-de-chaussée pour classes d'externes (...). »
25/05/1865	Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans Joseph Girard, « L'hôtel Biron », <i>Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie du Vile arrondissement</i>, 1925-1933, n° 28-34, p. 347-372 Cité dans J. Vacquier, <i>Ancien hôtel du Maine et de Biron, en dernier lieu établissement des dames du Sacré-Cœur n° 75bis, 77 rue de Varenne, 31 et 33 boulevard des Invalides, 76 rue de Babylone</i>, Paris, 1909, p. 54	Décès de Sophie Barat, supérieure de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur en l'hôtel de la rue de Varenne.
1875-1876	Congrégation des dames du Sacré-Cœur		Construction d'une chapelle pour le compte de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur, par Jean-Just-Gustav Lisch, architecte, le long de la rue de Varenne, sur l'emplacement d'une partie du bâtiment des communs de l'hôtel, sis à droite de la cour d'honneur en entrant.
n. d. (après 1876 ?)	Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans J. Vacquier, <i>Ancien hôtel du Maine et de Biron, en dernier lieu établissement des dames du Sacré-Cœur n° 75bis, 77 rue de Varenne, 31 et 33 boulevard des Invalides, 76 rue de Babylone</i>, Paris, 1909, p. 57-58	Construction de part et d'autre de la cour d'honneur : - à droite, d'un péristyle formant galerie et reliant l'hôtel à la chapelle, - à gauche, d'un bâtiment à rez-de-chaussée servant de salle commune.
07/07/1904	Congrégation des dames du Sacré-Cœur		Loi portant interdiction de l'enseignement congréganiste en France.
10/07/1904	Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans la vente du 13/10/1911, (Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne)	Arrêté du ministre de l'Intérieur ordonnant la fermeture de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur.
30/09/1907	Liquidation de la Congrégation des dames	Commission du Vieux Paris, Casier archéologique, Vile	Note de l'inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine, au directeur des services d'architecture de la ville de Paris, concernant l'exécution de travaux à l'hôtel Biron du

	du Sacré-Cœur	arrondissement, n° 167 : hôtel Biron, 77 rue de Varenne	fait de l'installation provisoire des écoles de garçons et de filles de l'avenue de la Motte-Picquet. L'hôtel est pris en location. « (...) 1°) Clôre par des planches la terrasse du côté du jardin. (...) 7°) Établir une clôture dans l'angle de la cour d'honneur, entre le cloître et le grand escalier. (...) »
1907-1908	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Commission du Vieux Paris, Caser archéologique, Ville arrondissement, n° 167 : hôtel Biron, 77 rue de Varenne	Installation des élèves de l'école de la Motte-Picquet.
31/08/1908	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité par Georges Grappe, <i>Catalogue du musée Rodin : I, hôtel Biron : essai de classement chronologique des œuvres d'Auguste Rodin</i> , Paris, 1927, 1 ^{re} édition, p. 18	Lettre de Rainer-Maria Rilke à Auguste Rodin concernant l'hôtel Biron. « 77 rue de Varennes (au coin du boulevard des Invalides). Vous devriez cher grand ami voir ce beau bâtiment et la salle que j'habite depuis ce matin. Ses trois baies donnent prodigieusement sur un jardin abandonné où on voit de temps en temps les lapins naïfs sauter à travers les treillages comme dans une ancienne tapisserie. »
1908 (après septembre)	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans la lettre du directeur des Domaines de la Seine du 05/08/1915 (A.N., Versement du ministère des Beaux-Arts, F ² 6029)	Bail de sept pièces du rez-de-chaussée et de deux pièces du premier étage de l'hôtel à Auguste Rodin, sculpteur.
1909	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans J. Vacquier, <i>Ancien hôtel du Maine et de Biron, en dernier lieu établissement des dames du Sacré-Cœur n° 75bis, 77 rue de Varenne, 31 et 33 boulevard des Invalides, 76 rue de Babylone</i> , Paris, 1909, p. 66-69	Description des jardins de l'hôtel par J. Vacquier. « (...) Après avoir parcouru tant de grandes pièces vides, déparées de leurs boutons de portes, de leurs plaques de calorifères, laissées sans entretien et désagréablement sonores, la vue du parc abandonné est presque une consolation (...). »
09/07/1909	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	Rapport à la Commission des Monuments Historiques par M. Schenheim « sur une proposition de classement de l'hôtel Biron à Paris ».
28/07/1909	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Archives de Paris, Édifices municipaux, V ⁹⁰ M1	Rapport du directeur administratif des services d'architecture et des promenades et plantations au préfet de la Seine concernant « le projet d'utilisation en vue de la conservation possible des principales dispositions actuelles » de l'hôtel Biron. (Plans annexés)
15/08/1909	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des	Lettre de Victor Ménage, administrateur judiciaire de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur, au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, concernant la proposition de classement de l'hôtel Biron. Les 219 créanciers s'opposent au projet de classement, car celui-ci « ôterait une valeur vénale considérable à

		immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	une partie de l'immeuble ».
n. d. (après le 16/09/1909)	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	Note du service d'architecture des Monuments historiques sur la proposition de classement de l'hôtel Biron. « (...) Nonobstant ce refus, Monsieur le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts a cru devoir mettre au courant de l'affaire M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, en le priant, à la date du 16 septembre dernier, de vouloir bien examiner la possibilité d'une haute intervention de sa part auprès de l'administrateur judiciaire, en vue de la sauvegarde du monument (...) ».
Décembre 1909	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	A.N., Versement des Ministères (Cultes), F ¹⁹ 6286	Projet de « vente sur publications judiciaires au plus offrant et dernier enchérisseur (...) en quarante-cinq lots avec faculté de réunion en un seul (...) d'une vaste propriété d'un seul tenant située à Paris, boulevard des Invalides 31 et 33, rue de Varenne 75, 77, 79, et rue de Babylone 72, 74, et 76 ». (Plan annexé)
16/04/1910	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans la vente du 13/10/1911 (Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne)	Loi autorisant le « ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts et le ministre des Finances (...) à poursuivre l'acquisition de la totalité des immeubles sis à Paris, boulevard des Invalides rue de Varenne, dépendant de la liquidation de la Communauté des dames du Sacré-Cœur ».
01/01/1911	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	Cité dans la lettre du directeur des Domaines de la Seine du 05/08/1915 (A.N., Versement du ministère des Beaux-Arts, F ²¹ 6029)	Renouvellement du bail de sept pièces du rez-de-chaussée et de deux pièces du premier étage de l'hôtel à Auguste Rodin.
05/04/1911	Liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ²¹ 6028	Lettre de A. Gerhardt, architecte, au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts sur le projet « d'aménagement d'un musée du mobilier dans l'ancien hôtel Biron ». (Plan annexé) « (...) Grâce au plan du jardin publié par Blondel, le dessin des parterres se peut reconstituer sans hésitation possible. Quelques changements peu importants m'ont paru toutefois utiles par suite de la nouvelle destination donnée au jardin. (...) À la place desdits cabinets, les quinconces d'arbres procureront des espaces appropriés aux jeux d'enfants, les parterres restant réservés à la promenade. Dans l'origine, le jardin était de dimensions plus restreintes que celles qu'il a en ce moment ; sa surface est d'environ 23 500 mètres carrés. Désirant conserver intégralement le dessin et les proportions primitives du parterre, j'ai profité de l'augmentation de la profondeur pour y ménager des pelouses et une seconde entrée sur le boulevard des Invalides, une rampe d'accès pour les voitures d'enfants, puisqu'il faut tenir compte de ce que le sol est d'environ 1,60 m en contrebas de celui du boulevard des Invalides. Tout l'ensemble du domaine, tant sur le boulevard que sur la rue de Varenne, sera clos, ainsi qu'il en a été décidé, par une grille, qui, de l'extérieur, permettra de jouir de la vue du jardin, on sera moins intime que le mur plein existant actuellement (...) ».
13/10/1911	-	A.N., Versement des ministères (Beaux-Arts),	La propriété, divisée en deux îlots, est vendue par la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur à l'État français.

		F ² 6029 – Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	L'îlot A correspondant aux n° 75-77 et 79 rue de Varenne est occupé par : « (...) l'hôtel Biron proprement dit et différents bâtiments, annexes, dépendances, communs, des cours, un parc et des jardins à la française, plantés d'arbres fruitiers constituant le surplus de terrain (...) ». Sur l'îlot B sont édifiés : « (...) divers bâtiments précédemment occupés par le couvent proprement dit et des dépendances : le surplus du terrain est constitué par des jardins plantés d'arbres fruitiers (...) ».
28/12/1911	État français	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	Arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts classant l'hôtel Biron parmi les Bâtiments civils et Palais nationaux.
28/12/1911	État français	A.N., Versement des ministères (Beaux-Arts), F ² 6029	Arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nommant architecte en chef de l'hôtel Biron, A. Gerhardt, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux.
1912	État français	André Hallays, « L'hôtel Peyrenc de Moras : hôtel Biron », in G. Lenôtre (ss la dir. de), <i>Le vieux Paris, souvenirs et vieilles demeures</i> , Paris, 1912, 1 ^{ère} série	Description des jardins de l'hôtel Biron par André Hallays. « (...) l'incomparable jardin, laissé depuis plus de six ans à l'abandon et où tout a poussé avec une vigueur prodigieuse. (...) »
03/01/1912	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6029	Lettre du préfet de la Seine au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant les porjets de voies nouvelles à créer sur les terrains appartenant à la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) L'État est devenu propriétaire de deux portions de domaine de l'ancienne communauté des Dames du Sacré-Cœur l'une comprend l'hôtel Biron et destinée sans doute à l'installation d'un Palais des Souverains étrangers ou d'un musée, et l'autre réservée à l'aménagement d'un lycée de jeunes filles. Le surplus de la propriété a été conservé par la liquidation de cette communauté en vue d'une part de la création de voies nouvelles, et d'autre part de la vente aux enchères des terrains disponibles en bordure de ces voies nouvelles (...) »
04/01/1912	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6028	Lettre de A. Gerhardt, architecte de l'hôtel Biron, au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, concernant diverses propositions relatives aux bâtiments de l'hôtel Biron (entretien, démolition des bâtiments sis de part et d'autre de la cour d'honneur, etc...).
07/01/1912	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6029	Lettre de A. Gerhardt, architecte de l'hôtel Biron, au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, concernant le congé donné aux différents locataires de l'hôtel Biron. Ceux-ci ne sont pas encore tous partis.
11/01/1912	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6029	Lettre de A. Gerhardt, architecte de l'hôtel Biron, au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, concernant les projets de voies nouvelles à créer sur les terrains appartenant à la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) le plan de l'ancien immeuble des Dames du Sacré-Cœur, dressé par les soins de l'administration des Domaines en vue d'un partage en 3 îlots : l'îlot A, affecté au service des Beaux-Arts, l'îlot B, à l'enseignement secondaire du ministère de l'Instruction publique et enfin, l'îlot C, scindé en 2 parties destinées à être vendues (...) ».

14/01/1912	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6029	Lettre de A. Gerhardt, architecte de l'hôtel Biron, au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, concernant les projets de voies nouvelles à créer sur les terrains appartenant à la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) je me rallie entièrement, en principe du moins, au programme énoncé par M. le préfet de la Seine : assurer la circulation publique tout en effectuant l'isolement de l'hôtel Biron et son jardin sans en diminuer sensiblement la surface (...) ».
29/09/1912	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6028	Lettre de A. Gerhardt, architecte de l'hôtel Biron concernant la situation de l'hôtel Biron (démolition des bâtiments sis de part et d'autre de la cour d'honneur, évacuation des locataires, etc...).
08/03/1913	État français	<i>Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris</i> , 8 mars 1913, p. 76-77	Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris concernant l'abattage d'arbres dans le parc de l'hôtel Biron et voie d'accès à y percer. « (...) M. Edgard Mareuse signale que depuis le moment où l'État a pris possession de l'hôtel de Biron, pour y installer un lycée de jeunes filles, il a fait ébrancher de si près environ 80 arbres (...). Ces mutilations se font du côté de l'avenue de Tourville et de la rue de Babylone, et sans doute pour préparer un terrain de jeux destiné aux pensionnaires. Il demande si la Commission ne pourrait pas intervenir par un vœu afin d'empêcher les abattements de continuer (...). M. André Hallays demande si la ville a abandonné le projet de prolongement de l'avenue de Tourville, car si ce projet s'exécutait, ce serait la fin des beaux jardins de l'hôtel, et les arbres à abattre se chiffraient par centaines. M. le président espère qu'en raison du prix très élevé auquel reviendrait l'opération, la ville n'y donnera pas suite (...). Le vœu proposé par M. Mareuse est adopté (...). M. Charles Normand estime que la première chose à obtenir serait de procéder immédiatement à l'installation du square prévu. Cette prise de possession par le public serait un sûr garant de la conservation définitive des jardins. Il demande à la Commission d'émettre un vœu dans ce sens. Le vœu présenté par M. Charles Normand est adopté (...) ».
29/04/1913	État français	Archives de Paris, Édifices municipaux, V ⁸⁹ M1	Rapport sur « la valeur d'une parcelle de terrain à céder à la ville de Paris, sise 31 boulevard des Invalides, ayant fait partie de l'ancien parc de l'hôtel de Biron et dépendant de la liquidation des biens de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur ».
20/06/1914	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6029	Lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, concernant la séparation entre l'hôtel Biron et le lycée Victor Duruy. « (...) au sujet du mur et de la palissade servant provisoirement de séparation entre cet établissement et l'hôtel Biron (...) ».
08/11/1915	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6029	Lettre du ministre des Finances au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant le renouvellement du bail des locaux occupés par Auguste Rodin dans l'hôtel Biron. « (...) pour une année à compter rétroactivement du 1 ^{er} juillet 1914 (...) ».
01/04/1916	État français	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	Donation par Auguste Rodin, artiste sculpteur, à l'État français. « (...) Article V – Le jardin dépendant de l'hôtel Biron sera entretenu aux frais de l'État. Dans le cas où il serait ouvert au public dans les conditions déterminées par les règlements concernant les parcs et jardins de l'État, M. Rodin aurait la faculté d'y pénétrer librement en dehors des heures d'ouverture (...) »
01/09/1916	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6028	Lettre d'Henri Eustache, architecte en chef, au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, concernant les réparations à effectuer aux jardins et bâtiments de l'hôtel Rodin. « (...) 2°) La superficie des jardins est de 20 000 mètres. Dans l'hypothèse de leur remise en état, une partie la plus importante n'étant plus entretenue depuis longtemps, une autre partie étant complètement à créer, il faudrait pour l'entretien annuel par un personnel comprenant quatre jardiniers dont un chef d'équipe ainsi que pour les acquisitions diverses prévoir une somme de 10 000 francs (...). 3°) Les travaux de grosses réparations qui s'imposeraient à bref délai, si l'installation du musée Rodin était décidée, seraient les

			suivants (...) : La remise en état de la cour d'honneur et du jardin (...) ».
22/12/1916	État français	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	Acceptation par l'État des donations consenties par Auguste Rodin, <i>aux charges et conditions stipulées</i>.
17/11/1917	État français	-	Mort d'Auguste Rodin Lettre d'Henri Eustache, architecte en chef, au ministre de l'Instruction publique et des Beau-Arts concernant les projets de voies nouvelles à créer sur les terrains appartenant à la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) projet d'échanger entre la ville de Paris, l'État et la liquidation des Dames du Sacré-Cœur en vue de l'ouverture de voies nouvelles dans les dépendances de l'ancien hôtel Biron (...) »
05/12/1917	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F²6028	Rapport de l'inspecteur général de la 1^{re} division des Bâtiments civils au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant les projets de voies nouvelles à créer sur les terrains appartenant à la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) Par lettre du 8 octobre 1917 vous nous transmettez, M. le ministre, diverses pièces relatives à un nouveau projet d'échange de terrains entre l'État, la ville de Paris et la liquidation des Dames du Sacré-Cœur en vue de l'ouverture des voies nouvelles sur les dépendances de l'hôtel Biron (...) ».
29/01/1918	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F²6028	Procès-verbal de la séance du comité consultatif des Bâtiments civils et des Palais nationaux concernant l'hôtel Biron (ouverture de voies nouvelles et projet d'échange de terrains). « (...) Après un nouvel examen, le Conseil municipal de Paris n'envisage plus le prolongement de la rue Monsieur. M. Girault, rapporteur, estime que le prolongement de la rue de Bourgogne, consenti en janvier 1912, au détriment de la surface du jardin de l'hôtel Biron, n'a plus, par suite de raison d'être. De même le Conseil municipal ne donnant pas suite pour le moment au projet de prolongement de l'avenue de Tourville jusqu'à la rue Chanaleilles, il suffirait, suivant M. Girault, de ne rien faire sur ce point qui puisse entraver dans l'avenir cette opération de voirie. Enfin, M. le Rapporteur est d'avis que la parcelle A teinte en bleu sur le plan n° 2 ainsi que l'espace réservé pour le prolongement de la rue de Tourville ne doivent pas être distraits du jardin de l'hôtel Biron. (...) »
14/02/1918	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F²6028	
10/05/1919	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917- 1940	Lettre du préfet de la Seine au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant l'ouverture des jardins de l'hôtel Biron en qualité de square au public.
n. d. (avant le 04/06/1919)	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917- 1940	Rapport de Léonce Bénédict, conservateur du musée Rodin, au ministre de la Justice, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant l'ouverture des jardins du musée au public, lu en séance du conseil d'administration du musée Rodin du 4 juin 1919. Celui-ci s'oppose au projet d'ouverture au public. « (...) un établissement unique au monde, formé de cet incomparable musée, de ce beau jardin un peu sauvage, soigneusement entretenu, dans son caractère et dans son style, ouvert aux visiteurs choisis, qui respecteraient les arbres fruitiers de son verger, les marbres de ses allées (...). J'ajouterais que ce jardin comprend des annexes indispensables au musée, que la division de ce tout en deux administrations amènerait inévitablement des conflits et des partages de responsabilités pour la surveillance. Enfin, ceux qui considèrent que ce beau jardin tout à fait particulier doit être conservé intact comme une belle œuvre d'art, et c'était un vœu émis par le Parlement à l'occasion de la discussion du projet de donation, s'inquiètent à bon droit des projets de l'architecte jardinier municipal, M. Forestier, projet consistant à bouleverser ce jardin dans le but d'en faire une prétendue reconstitution dans le vrai style de l'hôtel avec suppression du verger et

			établissement de parterre à la Le Nôtre (...) ».
04/06/1919	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de Charles Bernier, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Léonce Bénédicté concernant le vœu émis par le Conseil municipal de Paris de voir ouvrir les jardins du musée Rodin au public. « (...) Je m'empresse de vous donner un avis très ferme sur le projet d'affectation de la partie jardin du musée Rodin à un square public. Ce projet est selon moi inexécutable en droit comme contraire à la loi et aux conventions passées entre Rodin et l'État (...) ».
04/06/1919	État français	Documentation du musée Rodin, Registre des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du musée Rodin, 1919	Séance du Conseil d'administration du musée Rodin portant lecture du rapport adressé au ministre de l'Instruction publique concernant le vœu émis par le Conseil municipal de Paris de voir ouvrir les jardins du musée Rodin au public. « (...) on peut assurer que le musée est en situation de faire face aux travaux nécessités par l'entretien du jardin, en apportant la plus extrême discrétion dans les aménagements qui ne doivent à aucun prix en modifier le caractère. M. Bénédicté ajoute en effet que sur les entrées et jours qui sont prévus suivant autorisation du conseil, il propose d'affecter dès à présent une somme de 10 000 francs à M. Eustache pour procéder immédiatement au nettoyage du jardin. Ce point est adopté (...) ».
10/10/1919	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6028	Lettre d'Henri Eustache, architecte de l'hôtel Biron, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant les travaux à exécuter pour l'installation du musée Rodin. « (...) Pavage et jardin. Mise en état de la cour d'honneur. Apport de terre. Fourniture d'arbustes (...) ».
17/11/1920	État français	Documentation du musée Rodin, Registre des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du musée Rodin, 1920	Séance du conseil d'administration du musée Rodin portant sur la remise en état des jardins. « (...) M. Doumer demande alors la parole pour étudier la question du jardin. MM. Sainsère et Fenaille lui expliquent ce qui a été fait jusqu'à ce jour et quels sont leurs projets d'accord avec M. Bénédicté. M. Doumer désire que les travaux soient menés rapidement et insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à jeter bas le mur de clôture du boulevard des Invalides et à le remplacer par une grille. (...) M. Fenaille : c'est bien le projet de M. Bénédicté de remettre le jardin en état tout de suite. Nous en avons parlé et je m'en suis occupé. Mais autorisez M. Eustache et moi à agir immédiatement et sans le secours de l'administration trop longue à se décider. Mettons-nous d'accord aujourd'hui même si nous ne voulons pas que la ville fasse les travaux à notre place. MM. Sainsère et Doumer : vous avez la générosité, vous avez le goût, vous avez toutes qualités pour agir. M. Sainsère, président : M. Fenaille est donc officiellement chargé par le conseil d'administration du musée de s'occuper de la mise en état du jardin de l'hôtel Biron. M. Fenaille : nous vous soumettrons les plans que nous auront établis (...) ».
décembre 1920	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6542	Avis et rapport du conseil des Bâtiments civils sur « le projet relatif à la construction sur les terrains vides de l'hôtel de Biron d'un pavillon destiné à l'exposition permanente de douze toiles dont Claude Monet a fait don à l'État. » (Louis Bonnier, architecte).
22/02/1922	État français	Documentation du musée Rodin, Registre des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du musée Rodin, 1922	« (...) Le penseur provenant du Panthéon a été définitivement installé dans le jardin. Les logis du concierge et du brigadier sont complètement aménagés (...) ».
23/01/1923	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de Léonce Bénédicté, conservateur du musée Rodin, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant les terrains des jardins de l'hôtel Biron dépendant de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) La question du jardin de l'hôtel Biron dont vous voulez bien me prier, dans votre lettre du 12 janvier, d'entretenir le conseil d'administration du musée Rodin, a déjà attiré l'attention particulière de ce conseil. Il s'est vivement préoccupé de conserver intact ce petit parc d'une beauté sauvage et inattendue qui fait l'admiration de tous les visiteurs et qui est vraiment, comme l'hôtel lui-même, une merveille de Paris (...) ».
04/03/1923	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts),	Lettre de Léonce Bénédicté, conservateur du musée Rodin, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-

		F ² 6028	Arts concernant les terrains des jardins de l'hôtel Biron dépendant de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) Pour répondre à la question que vous avez posée relativement aux terrains du jardin de l'hôtel Biron qui n'ont pas encore été réglés à la liquidation de la Congrégation du Sacré-Cœur, terrains qui seraient revendiqués par le lycée Victor Duruy pour permettre l'extension, devenue nécessaire, de ses classes, j'ai convoqué, suivant vos instructions, (...), le Conseil d'administration du Musée Rodin, qui s'est réuni, hier samedi, 3 courant (...) ».
21/03/1923	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 6028	Lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au directeur de l'Enseignement secondaire concernant les terrains des jardins de l'hôtel Biron dépendant de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. « (...) Par la lettre du 24 février dernier en me faisant savoir que M. le ministre a l'intention d'engager dès qu'il sera possible, la procédure d'expropriation des terrains avoisinant le lycée Victor Duruy, qui font encore partie de la liquidation de la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur, vous me demandez si la direction des Beaux-Arts a l'intention de revendiquer une partie de ces terrains pour l'agrandissement du jardin de l'hôtel Biron (...) ».
02/09/1923	État français	Le Locataire du VII ^e , « À propos de l'hôtel Biron », <i>Le Petit Parisien</i> , 2 septembre 1923	« (...) M. Bénédict aime les poires et il y en a beaucoup dans le jardin Biron pour 1500 à 1800 francs, assure-t-on ; et il sait que si le jardin était ouvert au public, il n'y en aurait plus (...) ».
n. d. (après 1923)	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de Léonce Bénédict, conservateur du musée Rodin, au ministre de la Justice, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant l'ouverture des jardins du musée Rodin au public. « (...) Vous avez bien voulu me communiquer un certain nombre de documents émanant du préfet de la Seine parmi lesquels un projet de résolution soumis au Conseil municipal par MM. de Puymaigre et de Castellane, conseillers municipaux, relativement au jardin de l'hôtel Biron et vous voulez bien me prier de soumettre ces diverses propositions au Conseil d'administration du musée Rodin, en vous faisant connaître le résultat de ces délibérations (...). Le jardin a été si peu négligé que toute la vaste partie de décombres entre l'hôtel et la rue de Varenne a été remblayée par l'apport de plus de 7 000 chariots de terre et transformée en pelouses, et en parterres en pleine floraison aujourd'hui. Dans les taillis bordant la grande allée, qui elle-même a été refaite, ainsi que dans diverses autres parties, il a été replanté plus de 200 arbres ; tout en remettant ce jardin en état, nous nous sommes efforcés, suivant le vœu unanime, de respecter l'admirable caractère de ce merveilleux jardin en évitant justement le programme de M. de Puymaigre d'en faire un square public (...). Nous comptons ouvrir au printemps prochain toute la partie du jardin qui va jusqu'à la colonne et au Faune de Dardé, c'est-à-dire tout le jardin qui relève actuellement du musée. Les travaux d'aménagement s'exécutent en ce moment. Je fais en même temps préparer le long de la rue de Varenne un vaste préau couvert pour servir d'abri aux enfants, en cas de mauvais temps (...).
26/04/1924	État français	Archives de Paris, Édifices municipaux, V ⁸⁰ M1	Note du préfet de la Seine au directeur général des travaux de Paris et du département de la Seine concernant l'agrandissement du lycée Victor Duruy. « (...) En vue de l'agrandissement du lycée Victor Duruy, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts se propose de poursuivre l'acquisition, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, de terrains d'une superficie de 13 600 mètres environ, situés boulevard des Invalides et rue de Babylone et dépendant de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur. (...) »
12/05/1925	État français	Cité dans Yvon Lavanant, « Musées : les jardins de l'hôtel Biron », <i>Beaux-Arts</i> , 1 ^{er} février 1929	Décès de Léonce Bénédict, conservateur du musée Rodin.
16/01/1926	État français	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron	Lettre du préfet de la Seine au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : « (...) 3 ^e) Elle (la Commission du Vieux Paris) a préconisé une mesure analogue (le classement en totalité) en ce qui concerne l'hôtel Biron (...). Une partie de ces jardins a été antérieurement rattachée au lycée Victor Duruy et n'est pas en question. Le reste appartient à l'État, à l'exception d'une parcelle attenant au lycée Victor Duruy, dans le prolongement de l'avenue de Tourville, qui dépend encore de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur, ancienne propriétaire. Subsidiairement, la Commission a émis le vœu qu'il soit procédé à un aménagement et à une restauration de ces jardins et que l'accès en

		(musée Rodin), 77 rue de Varenne	soit ouvert au public (...) »
12/06/1926	État français	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	Classement de l'hôtel Biron et de ses jardins parmi les monuments historiques.
08/02/1927	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de George Grappe, conservateur du musée Rodin, à l'administrateur du <i>Figaro Artistique</i> : « (...) du désir que j'avais de restaurer les jardins à la française de l'hôtel Biron, et de restituer à son magnifique parc, son architecture du 18 ^e siècle, conforme au plan que nous en a laissé Blondel (...) ».
12/11/1927	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de George Grappe, conservateur du musée Rodin, à M. Ripwell : « (...) je vous envoie une série de photographies de la restauration des jardins de l'hôtel Biron que je viens de faire faire. (...) »
15/11/1927	État français	Jean Dorsemme, « La restauration du parc de l'hôtel Biron », <i>L'Art vivant</i> , 15 novembre 1927, p. 913	« (...) le jeune conservateur de ce musée a en effet réussi à sauver le parc magnifique de l'hôtel Biron de la destruction qui le menaçait et à retrouver les nobles lignes d'un jardin à la française sous l'inextricable fouillis des frondaisons qui le recouvraient ! (...) »
13/12/1927	État français	Louis Paillard, « Une splendeur retrouvée : le jardin de l'hôtel Biron », <i>Le petit journal</i> , 10 novembre 1927	« (...) M. Georges Grappe (...) pensa que cette rotonde devait, sous la friche, se retrouver en forme de bassin. Il fit débayer récemment et apparurent alors, sous l'amas de terre, les pierres qui ornent ce grand bassin circulaire (...). Les canalisations d'eau primitives furent retrouvées aussi. (...) il eut pour collaborateur l'architecte Henry Favier (...) ; puis pour ce bassin et pour établir les bancs que Favier prévoyait autour, il trouva la générosité des frères Versillé ; tandis que pour l'aménagement du jardin, on a agrandi le tapis vert, débarrassé les carrés, M. Pilloy, architecte paysagiste, n'hésite pas à se prêter aux circonstances. (...) Il ne reste plus à nettoyer que la partie de terrain broussailleux qui touche au lycée Victor Duruy. Ce sera l'ouvrage de l'année prochaine, m'a affirmé Georges Grappe (...) »
15/12/1927	État français	Cité dans « Les jardins restaurés de l'hôtel Biron », s. l., n. d., Commission du Vieux Paris, Caster archéologique, VII ^e arrondissement, n° 167 : hôtel Biron, 77 rue de Varenne	Cérémonie d'inauguration des jardins du musée Rodin.
n. d. (1927)	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Règlement de l'ouverture du parc aux visiteurs du musée et aux familles pourvues d'une carte d'abonnement.
février 1928	État français	Louis-Marie Michon, « Les jardins de l'hôtel Biron », <i>Gazette des Beaux-Arts</i> , février 1928, p. 94-104	Première étude historique exclusivement consacrée aux jardins de l'hôtel Biron, insistant essentiellement sur leur état au XVIII ^e siècle et les aménagements de Louis-Antoine de Gontaut de Biron.
23/02/1929	État français	<i>Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris</i> , 23 février 1929, p. 76-77	« 3- Communication d'un projet de loi relatif à l'affectation définitive des derniers terrains dépendant de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur (hôtel Biron) » « (...) Les parcelles conservées par la liquidation lors de l'achat par l'État en 1911, de l'ensemble du domaine comprennent une large

			bande située dans le prolongement de l'avenue de Tourville et qui n'est autre que le fond des jardins de l'hôtel. Cette bande se complète par une autre située en équerre de la première et qui se termine rue de Babylone en face du débouché de la rue Monsieur. Cette dernière n'intéresse que faiblement l'hôtel Biron. La première au contraire, est partie intégrante du jardin le long du boulevard des Invalides, qui se trouverait gravement mutilé par son aliénation. Épargnée par l'abandon du projet de prolongement de l'avenue de Tourville, elle pouvait par contre être utilisée pour les agrandissements du lycée Victor Duruy, qui est fort à l'étroit. C'est cette éventualité qui avait retenu l'attention de la Commission et avait motivé de sa part, en 1924, un vœu tendant au classement de l'hôtel et de l'ensemble de ses jardins. Ce vœu avait reçu satisfaction par un arrêté du 12 juin 1926 prononçant la mesure demandée (...). Ce danger sera désormais complètement écarté si le Parlement adopte, comme tout le fait prévoir, le projet de loi déposé par les ministres des Finances et de l'Instruction publique. Le projet consacre un accord de répartition des parties non attribuées entre le ministère de l'Instruction publique, la fondation Rodin acquiert la bande située dans le prolongement de l'avenue de Tourville, l'Instruction publique la bande en équerre sur la rue de Babylone. Ainsi se trouve définitivement reconstituée l'unité des jardins de l'hôtel Biron. (...) »
14/01/1930	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	« Devis des travaux de terrassement, jardinage et transplantation d'arbres en bacs à exécuter pour le compte du musée Rodin 77 rue de Varenne, sous les ordres de Monsieur Grappe, conservateur », par Ed. Pilloy, architecte paysagiste. « (...) Savoir : 1°) Tracé du jardin de verdure, conformément au plan accepté (...) »
06/11/1931	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de MM. Velard et Brice, architectes paysagistes, à Georges Grappe, concernant l'entretien des jardins du musée Rodin.
20/12/1931	État français	Documentation du musée Rodin, Registre des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du musée Rodin, 1927	« (...) M. Grappe (...) : Pour le jardin, ici, j'ai pu obtenir cette année les rosiers gratuitement. C'est une économie de plus de 5 000 francs. De même, je me suis fait donner tous les poteaux et les fils de fer dont nous avons besoin pour le soutien des rosiers et des haies des allées ; un autre pépiniériste me fournira tous les prunelliers qui doivent remplacer ceux qui ont gelé. (...) Et comme chaque année, j'ai demandé des oignons de tulipes à Haarlem auxquels on a joint également cette année des oignons d'anémones. (...) »
19/01/1932	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de MM. Velard et Brice, architectes paysagistes, à Georges Grappe, concernant l'entretien des jardins du musée Rodin.
25/10/1932	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de MM. Velard et Brice, architectes paysagistes, à Georges Grappe, concernant l'entretien des jardins du musée Rodin. « (...) la maison Tissot, notre fournisseur habituel d'articles de jardinage. (...) Le nettoyage des oignons (de tulipes) existants va être poussé activement aujourd'hui et lundi de façon à ce que nous rendions bien compte de la quantité d'oignons utilisables. Puisque une fourniture doit vous être faite de Hollande, nous pensons qu'il serait préférable de constituer les plates-bandes à droite et à gauche de l'entrée du musée en oignons nouveaux ; de cette manière, ceux-ci seront parfaitement sélectionnés comme couleurs et comme force. Nous estimons que trois rangs sont nécessaires. Tout en prenant des tulipes unicolores pour cet endroit, nous pourrions constituer les trois premiers rangs avec des tulipes de hauteur moyenne et les trois derniers rangs de grande hauteur. (...) »
13/10/1932	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Accord de Georges Grappe pour donner le marché de l'entretien des jardins du musée à MM. Velard et Brice, architectes paysagistes. « (...) taille des rosiers et plantes forcées, petites haies d'ifs et de fusains. (...) »
16/11/1932	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courriers, 1917-1940	Lettre de la pépinière du Val d'Aulnay à Georges Grappe, conservateur du musée Rodin, concernant la livraison de plantes et de roses pour le parc du musée Rodin : « (...) 45 rosiers tiges, 105 rosiers nains remontants, 50 rosiers polyanthas roses, manquant dans la roseraie du musée, et que nous vous

			offrons à titre gratuit, suivant votre promesse de nous accorder l'autorisation de placer quelques pancartes de notre maison sur les plates-bandes de votre roseraie. En ce qui concerne la fourniture du buis dont vous avez besoin, nous pouvons vous offrir 480 buis à petites feuilles mesurant 0,60 m / 0,70 m hors-sol (...) et 35 buis de la même variété de 80 cm de hauteur (...) ».
09/07/1934	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 142	Lettre de Marcel Dastugue, architecte en chef des Bâtiments civils et Palis nationaux, au ministre de l'Éducation nationale l'Éducation nationale concernant la nécessaire restauration du bassin circulaire (diamètre : 17 m 50, superficie : environ 240 m ²) qui avait été entièrement dégagé et restauré par Georges Grappe lors de la remise en état des jardins par les soins du musée Rodin. Trois hypothèses de restauration sont envisagées.
27/07/1934	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 142	Lettre de Marcel Dastugue, architecte en chef des Bâtiments civils et Palis nationaux, au directeur général des Beaux-Arts : « (...) D'après l'enquête qu'il m'a été permis de faire, ce bassin n'aurait été repris que partiellement par MM ; Versillé frères. Il était, avant la remise en état, très défoncé sur certains endroits. Les pavés ont été déposés et reposés, ce qui a permis à l'entreprise de constater en dessous la présence de glaise verte, ainsi que cela existe généralement. Le mur bahut établi sous la margelle a été rejointoyé de même que les pierres qui la constituent (...) ».
09/08/1934	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier travaux (1915-1937) : démolition du péristyle de l'ancienne orangerie, 1934	Rapport de l'inspecteur général de la 2^e division des Bâtiments civils au ministre de l'Éducation nationale, concernant la démolition du péristyle de l'ancienne orangerie située dans le jardin de l'hôtel Biron : « (...) Une visite sur place m'a permis de me rendre compte que le péristyle dont il s'agit, et dont une partie vient de s'effondrer, se compose de deux colonnes ioniques en pierre, sur lesquelles repose un entablement avec fronton en plâtre, dont l'ossature en charpente est complètement pourrie. Ce mauvais état provient certainement du manque d'entretien. (...) Ce péristyle précède la porte d'entrée d'une salle qu'on dit avoir été l'ancienne orangerie de l'hôtel Biron, chose qui étonne un peu, à cause de son orientation. Elle fut ensuite, paraît-il, une chapelle des dames du Sacré-Cœur. Quoiqu'il en soit, l'architecture en plâtre du péristyle n'a aucun intérêt, et il ne fait pas de doute que ce péristyle doit être démoli le plus tôt possible. (...) je n'ai pu savoir si la salle sera conservée et quelle sera son affectation. Si on la conserve il y aura peut-être lieu de réemployer les colonnes en pierre pour encadrer la porte sans reconstruire le péristyle. Le public ne pénétrant pas dans cette partie du jardin, il n'y a pas de péril (...) ».
27/02/1935	État français	Médiathèque du Patrimoine, Archives des Monuments Historiques, 81/75-07/0012	« Devis des travaux en vue de la remise en état du bassin du parc : établissement d'une cuve étanche intérieure n'altérant pas le profil existant (2^e solution au devis du 16 juillet 1934) » , par Marcel Dastugue, architecte en chef des Bâtiments civils.
19/06/1935	État français	Médiathèque du Patrimoine, Archives des Monuments Historiques, 81/75-07/0012	Arrêt du ministère de l'Éducation nationale concernant la remise en état du bassin : « (...) Un crédit de 49 405 F est ouvert en vue de la remise en état du bassin du parc de l'hôtel Biron (...) »
27/02/1937	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² 16028	Lettre de Marcel Dastugue, architecte en chef, au directeur des Bâtiments civils et Palais nationaux : « (...) Vous avez bien voulu m'informer que les crédits nécessaires à la mise en place de la «Porte de l'Enfer» de même que la réfection du mur de clôture, rue de Varenne, seraient en instance d'ouverture (...) »
17/06/1937	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier parc de l'hôtel Biron (1926-1973) : destruction d'un bâtiment adossé au mur du parc	Lettre de Georges Grappe, conservateur du musée Rodin, au directeur général des Beaux-Arts : « (...) Le bâtiment détruit auquel fait allusion la pétition l'a été par suite de son état de vétusté irréparable sur l'avis même de l'architecte en chef des bâtiments civils. Depuis longtemps ce pavillon en brique était sans usage possible et son aspect délabré nuisait à l'ordonnance de la cour d'honneur. (...) Il existe dans les jardins du musée 22 bancs de bois et 20 bancs de pierre. (...) Le désir exprimé par les plaignants de voir mettre à leur disposition le bâtiment se trouvant dans le parc proprement dit ne saurait être pris en considération, ce bâtiment servant de réserve aux jardiniers pour leurs outils, les graines, le bois coupé, etc... (...) »
21/01/1938	État français	Centre des archives contemporaines, versement	Lettre de Marcel Dastugue, architecte en chef des Bâtiments civils, au ministre de l'Éducation nationale,

		1980557, article 113	concernant la reconstruction du mur de clôture oriental du jardin : « (...) J'ai l'honneur de vous informer de la démolition pour reconstruction d'un mur séparatif des propriétés Musée Rodin – hôtel Biron et de l'immeuble n° 73 rue de Varenne qui vient d'être envisagée par notre confrère M. Gustave Lauzanne, architecte. Cette situation développée sur place en présence de M. Grappe, conservateur, par notre confrère, lequel se propose de reconstruire ce mur destiné à de nouvelles constructions d'une même hauteur, reproduisant ainsi sensiblement les héberges actuelles. L'hôtel Biron, situé à l'intérieur du parc, délimité par les propriétés n° 75 et 77 rue de Varenne n'est pas directement menacé par cette reconstruction. D'autre part, la plantation d'arbustes établie sur la limite du parc, très suffisamment en arrière du mur séparatif, ne peut souffrir de la fraction de mur reprise par M. Lauzanne, architecte, pour ses nouvelles constructions. (...) »
12/04/1938	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	« Hôtel Biron – Musée Rodin : devis des travaux de diverse nature à exécuter en vue de l'aménagement des jardins », par Marcel Dastugue, architecte en chef des Bâtiments civils : « (...) Estimation des travaux et fournitures à exécuter pour l'aménagement d'une partie du jardin à l'emplacement des anciens bâtiments de service supprimés (...). Partie A Terrassements (...). Jardinage (...). Plantations (...). Estimation des travaux et fournitures à exécuter pour remise en état de certaines allées de la roseraie, aménagement de la partie à gauche de l'entrée, conformément à la partie de droite en A (...). Partie B Terrassements (...). Jardinage (...). Viabilité (...). Plantations (...) ».
21/10/1938	État français	Médiathèque du Patrimoine, Archives des Monuments Historiques, 81/75-07/0012	Rapport de l'inspecteur général de la 2^e division des bâtiments civils au ministre de l'Éducation nationale : « (...) Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, le 17 courant, pour avis, le dossier joint, relatif aux travaux de maçonnerie, démolitions, terrassements, jardinage et restauration de ferronnerie, à exécuter à l'hôtel Biron (...) ».
28/10/1938	État français	Médiathèque du Patrimoine, Archives des Monuments Historiques, 81/75-07/0012	Lettre de Georges Grappe au directeur général des Beaux-Arts concernant l'aménagement de la terrasse de l'hôtel Biron : « (...) Comme suite à la lettre que je vous ai adressée en date du 30 juillet écoulé, M. Lacarelle voudrait pouvoir commencer en raison de la saison, la plantation des buts destinés à l'ornement de la terrasse de l'hôtel Biron. Ce travail toutefois ne pourra être entrepris que lorsque la balustrade de fonte qui entoure, à l'heure actuelle, cette terrasse aura été enlevée. (...) »
19/12/1938	État français	Médiathèque du Patrimoine, Archives des Monuments Historiques, 81/75-07/0012	Rapport de Pierre Paquet à la Commission des Monuments historiques concernant l'aménagement de la terrasse de l'hôtel : « (...) Les travaux de jardinage proposés ont pour but de mieux aménager la terrasse sur le jardin en remplaçant la balustrade en fer par une simple haie de verdure et en nivelant les abords. (Ceux de ferronnerie comprennent la pose de deux balcons en fer dans les baies du premier étage des façades latérales (...). »
06/01/1939	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 142	Note du chef de bureau des Monuments historiques et des sites au chef du bureau des Bâtiments civils et des Palais nationaux concernant les travaux de la terrasse de l'hôtel : « (...) je ne vois pas d'inconvénient à autoriser les ouvrages proposés (...) »
14/09/1940	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 142	Lettre de Marcel Dastugue, architecte en chef, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : « (...) Par lettre du 6 août 1940, vous avez bien voulu permettre d'entreprendre à l'hôtel Biron, suivant le marché approuvé le 9 août 1939, les travaux de jardinage confiés à l'entreprise Velard et Brice, 121bis rue de la Pompe. L'opération est en cours et il serait désirable d'effectuer, pour la réalisation envisagée, les travaux de maçonnerie compris dans le crédit de 109 420 F ouvert par arrêté du 9 août 1939 et annulé, par suite des circonstances, le 7 novembre 1939 (...) »
21/04/1945	État français	Centre des archives	Lettre du conservateur des Eaux et Forêts chargé du service forestier des parcs nationaux au ministre de

		contemporaines, versement 19810663, article 413	L'Éducation nationale concernant la remise en état du parc du musée Rodin : « (...) J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, les observations qu'appellent, de ma part, les devis relatifs à l'ensemble des opérations proposées par M. l'architecte en chef Dastugue (...). A) Plantation d'arbres nouveaux (...). B) Terrassement pour ouverture et apport de terre (...). C) Fournitures de tilleuls en Hollande (...) »
10/12/1947	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² /7185	Lettre de Marcel Dastugue au ministre de l'Éducation nationale, lui demandant de dispenser d'adjudication l'entreprise S.E.R.P.E.S. spécialisée dans les travaux d'élagage et de plantation. Celle-ci poursuit une opération commencée deux ans auparavant.
26/01/1948	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² /7185	Arrêté du ministre de l'Éducation nationale : « (...) Un crédit de 294 250 francs est engagé en vue de la restauration et de la remise en état du parc de l'hôtel Biron (...) »
01/04/1948	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² /7185	Arrêté du ministre de l'Éducation nationale : « (...) Les travaux de plantations à effectuer au parc de l'hôtel Biron (...) »
30/04/1948	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	Note sur les travaux les plus urgents à mettre en œuvre au musée Rodin et notamment dans le parc, par Jacques Hardy, architecte des Bâtiments civils.
n. d. (1948)	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	« Hôtel Biron – musée Rodin : devis des travaux de diverse nature à exécuter en vue de la restauration et remise en état du parc (suite du devis adressé le 19 février 1947 en instance d'ouverture) » « (...) 1°) Travaux de terrassements et de plantation à exécuter pour le remplacement d'arbres morts, abattus et arbres manquants sur les lignes d'encadrement du quinconce de gauche vers l'ancienne chapelle, y compris lignes extérieures (...). 2°) Constitution d'un rideau de conifères au fond du tapis vert (...). 3°) Aménagement de la partie aux abords de la Porte de l'Enfer et du garage (...). 4°) Restauration de parties de haies de prunelliers sur le côté gauche (côté ancienne chapelle) (...) ».
03/06/1948	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	Lettre du conservateur des Eaux et Forêts chargé du service forestier des parcs nationaux au ministre de l'Éducation nationale concernant les travaux à entreprendre dans le parc du musée Rodin : « (...) Le parc du musée Rodin a déjà fait l'objet d'une première tranche de travaux : enlèvement d'arbres morts ou dépérissant, plantation d'arbres (tilleuls) de remplacement, remises en état des massifs, des haies et des pelouses. Néanmoins, le conservateur du musée et l'architecte M. Jacques Hardy, estiment que l'esthétique du jardin laisse encore à désirer et notamment sur les points suivants (...) ».
09/06/1948	État français	A.N., Versement des Ministères (Beaux-Arts), F ² /7185	Soumission de la S.E.R.P.E.S., entreprise de jardinage et plantations en vue de la restauration et la remise en état du parc de l'hôtel Biron : « (...) 1° Transport de terres aux décharges publiques (...). 2° Fourniture de terre végétale (...). 3° Arrachage de prunellier à l'emplacement de trou, mise en jauge (...). 4° Fourniture de tilleul fort de 28/30 de circ. (...). 5° Main d'œuvre de plantation (...). 6° Fourniture et pose de tuteurs avec double collier (...). 7° Garantie de reprise des arbres (...). 8° Replantation des prunelliers à l'emplacement des arbres nouvellement plantés pour reconstitution de la haie (...). 9° Entretien des arbres pendant un an (...). 10° Démolition d'un perron, dépose de marches et dalles, démolition des fondations, transport et rangement des matériaux dans le parc. Dépose d'un regard pavé de 1 m de large à droite et à gauche (...). 11° Fourniture de charmilles de 1 m à 1 m 30 avant taille (...). Charmilles plantées sur 2 lignes tous les 0,20, soit 10 au mètre linéaire (...).

			15° Palissage des charmilles sur les fils tendeurs (...). 16° Entretien des charmilles pendant un an (...). 17° Fourniture d'<i>Ampelopsis Weitchi</i> compris main-d'œuvre de plantation, mise en place de terre végétale dans les trous et échange de terre (...). 18° Fourniture et sable gros pour remblai des allées et au fond de la grande allée après réfection (...). 19° Fourniture de graine (...). 20° Fourniture de buis fin à bordure (...).
22/06/1949	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	Procès-verbal d'une réunion tenue à la direction de l'Architecture : « (...) M. de Villenoisy expose la nécessité de remplacer la clôture provisoire entre le musée Rodin et le lycée Victor Duruy qui se trouve en fort mauvais état (...) »
11/03/1952	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	Lettre du directeur de l'architecture au directeur général des Arts et des Lettres, concernant la répartition des terrains dépendants de la liquidation de la Congrégation des dames du Sacré-Cœur entre le musée Rodin et le lycée Victor Duruy, et leur affectation au ministère de l'Éducation nationale.
24/10/1952	État français	Documentation du musée Rodin. Registre des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du musée Rodin, 1952	« Travaux d'architecture » : « (...) Des excavations se sont produites autant à Paris qu'à Meudon, suites d'infiltrations d'eau causées par des fuites de canalisation. Les architectes ont été prévenus et les travaux de réparation sont commencés (...). La direction de l'Architecture a accordé un crédit exceptionnel pour l'aménagement du fond du parc : procéder au rétablissement de l'allée parallèle à la clôture du lycée, plantations de tilleuls. (...) »
21/10/1953	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	Lettre de l'architecte des Bâtiments de France au secrétaire d'État aux Beaux-Arts, M. Réginault : « (...) J'ai l'honneur de vous faire connaître que les élagages des arbres du parc du musée Rodin ne sont pas exécutés régulièrement, le dernier élagage remonterait à l'année 1947 (...) ». Celui-ci met au point un programme de remise en état qui est approuvé par le conservateur des Eaux et Forêts, dans une lettre du 25 novembre 1953.
22/01/1954	État français	Documentation du musée Rodin. Registre des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du musée Rodin, 1954	« Travaux d'architecture » « (...) Après avoir restauré le poste des gardiens, Monsieur Réginault, architecte chargé de l'entretien, terminera cette année les travaux de peinture. Dans le parc, il fera nettoyer le bassin. Un programme d'entretien des arbres du parc, avec remplacement des arbres morts ou malades, est établi pour cinq années sur le contrôle d'un inspecteur des eaux et forêts. Le conseil accepte de procéder au remplacement de la double rangée de petits ifs dans la cour d'honneur, de renouveler la série des rosiers dans les plates-bandes qui bordent l'allée centrale et de compléter le nombre des rosiers.(...) »
23/04/1955	État français	Documentation du musée Rodin. Registre des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du musée Rodin, 1955	« Travaux d'architecture » « (...) (M. Dorian, remplaçant de M. Hardy) a appris que, contrairement à ce qui avait été dit, les bâtiments du parc en bordure du boulevard des Invalides sont classés. Il a déposé une demande de crédits pour les restaurer et aménager des W.C. dans le parc. (...) »
02/08/1955	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19810663, article 413	« Commission pour la répartition des surfaces de l'ancien domaine des Dames du Sacré-Cœur entre le lycée Victor Duruy et le musée Rodin, tenue le 2 août 1955 au lycée Victor Duruy : « (...) M. Evrard expose la nécessité de régulariser l'affectation définitive des parcelles de l'ancien domaine des dames du Sacré-Cœur qui avaient été réservées pour la prolongation de l'avenue de Tourville et la création d'une rue Nouvelle (...) ».
16/04/1956	État français	Centre des archives contemporaines, versement 19880557, article 113	« Musée Rodin : devis des travaux de diverse nature à exécuter en vue de l'aménagement des jardins », par Charles Dorian, architecte en chef. Ces travaux ont lieu dans le cadre de la préparation d'une exposition internationale de sculpture contemporaine. « (...) Travaux préliminaires (...) ». Aménagement des parties latérales à l'axe (...). Circulations et dégagements A et B (...). Établissement des gazons A et B (...).

			Aménagement des parties C et D (...). Aménagement du bosquet (massif E) (...) ».
juin-octobre 1963	État français	Marcel Joray, <i>Musée Rodin (Paris) : la sculpture en Suisse, 1952-1963</i> , Paris, 1963	Exposition de sculpture suisse contemporaine dans les jardins du musée Rodin.
18/11/1970	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier parc de l'hôtel Biron (1926-1973) : remplacement des charmilles	« A. Cantin et fils, paysagistes : Musée Rodin –Paris : devis, plantation de charmilles, taille de végétaux » « (...) Solution A. I) Travaux préliminaires. - Reprise complète des tapis de lierre existants, découpe, nettoyage en bordure de la future plantation, enlèvement de tous les déchets et racines, reprises, chargement, relais, mise en dépôt et brûlage (...). - Taille des végétaux conservés pour permettre la replantation de nouvelles charmilles, nettoyage, enlèvement du bois mort, accrus, rejets divers, reprises, chargement, relais, mise en dépôt pour brûlage (...). Solution B. À l'exclusion des deux haies existantes et bordant la partie centrale de la perspective de chaque côté du bassin, remplacement et renouvellement complet des autres haies bahués actuellement existantes (...) ».
04/05/1971	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier parc de l'hôtel Biron (1926-1973) : création de bacs à sable	« Entreprise Ferdinand Billiez : affaire musée Rodin, rue de Varenne, Paris 7 ^e : devis des travaux de maçonnerie », pour la création de deux bacs à sable dans les parterres situés derrière le bassin circulaire.
09/05/1972	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courrier, 1972-1979	« Entreprise Ferdinand Billiez, entreprise de maçonnerie : affaire (musée Rodin) : construction dans le jardin d'un hangar pour dépôt de matériel d'exposition ».
17/07/1972	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courrier, 1972-1979	« Paris, musée Rodin : abri de jardin (construction d'un abri de jardin pour les visiteurs dans les jardins du musée) : rapport de l'architecte en chef : « (...) Les jardins du musée Rodin, ancien hôtel Biron, qui s'étendent devant l'hôtel au sud sur presque 90 m de long, ont été remis en état (...) ».
17/07/1972	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courrier, 1972-1979	« Paris, musée Rodin : abri de jardin : devis descriptif (construction d'un abri de jardin pour les visiteurs), par Charles Dorian, architecte en chef. « (...) Maçonnerie (...). Charpente (...). Couverture (...). Ignifuge (...). Préparation du terrain (...) ».
mars 1973	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courrier, 1972-1979	« Entreprise Ferdinand Billiez, entreprise de maçonnerie : affaire (musée Rodin) : devis de travaux de maçonnerie à exécuter à l'édifice précité : remise en état de l'allée K ».
n. d. (1990)	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courrier confidentiel	« Musée Rodin : projet de réhabilitation des parterres en broderie de buis à l'hôtel Biron. L'idée d'une réhabilitation des parterres en broderie est née, à l'initiative de Madame Chaban-Delmas, présidente du conseil d'administration du musée Rodin, à la suite d'un constat fait sur l'état actuel des deux grands parterres situés devant la façade sud de l'hôtel, de part et d'autre du tapis vert. Ces deux espaces sont délimités par des haies mixtes de charmilles doublées au fond, près du bassin, d'un massif de lilas ; quelques arbres fruitiers sont plantés à l'intérieur des parterres en bordure des haies longeant le tapis vert. Chaque parterre est engazonné sur tout son pourtour, une allée engravillonnée au dessin assez anarchique le traverse en longueur ; quelques bancs sont répartis sans ordonnancement particulier autour de cette allée.

			Ces allées en zig-zag sont en fait les restes d'un tracé exécuté dans les années 1960 qui permettaient d'accueillir des expositions de sculptures en plein air en délimitant de petites aires assez nombreuses pour que l'on puisse exposer chaque artiste. Les expositions à cet endroit étant maintenant abandonnées, cet agencement des parterres n'est plus justifié et il semble tout à fait possible de restituer la façade de l'hôtel dans un contexte correspondant à son esthétique sans pour autant entreprendre des travaux d'une trop grande envergure (...).
20/05/1990	État français	Documentation du musée Rodin, Dossier hôtel Biron (jardins) : courrier confidentiel	« Sur les jardins du musée Rodin » : note de Marc Simonet-Lenglart, chargé de mission au cabinet du ministre de la Culture : « (...) le jardin est lui dans un état d'abandon lamentable. Un tapis vert mal proportionné (étroit et trop long) et mal tenu est encadré de deux terrains bordés de charmilles échevelées (au 15 mai). Pas une fleur n'anime les vagues coins d'herbe mais trois ou quatre arbres fruitiers aux troncs déformés disputent la « vedette » à un grand acacia qui est en train de mourir après avoir été sauvagement « élagué ». Au fond du terrain, au-delà d'un bassin, placé trop loin pour servir de miroir à la façade, quelques vieux lilas et un beau cerisier conduisent vers une haie de thuyas gris vert du plus bel effet funéraire ... Les allées encadrant cette réjouissante perspective sont plantées de tilleuls âgés reliés par des haies mal entretenues. Quant au bosquet situé à l'est, il comporte quelques beaux arbres disposés au hasard et vieillissants. C'est un lieu trop sombre, sans sous-bois ni herbe, où le promeneur ne se tient guère (...) ».
1993	État français	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	« Musée Rodin : le nouveau jardin de l'hôtel Biron » « (...) La proposition élaborée par Jacques Sgard, qui a finalement emporté l'adhésion du conseil d'administration du musée, introduit dans une trame classique respectant le bassin, le tapis vert et les alignements des tilleuls, le thème naturaliste cher au XVIII^e siècle (...) ».
n. d. (vers 1993)	État français	Archives de Paris, Permis de Construire (1979-1994), 2202W-11	« Notice descriptive : aménagement de la galerie des marbres du musée Rodin » (Jany Chen, architecte). « (...) Le musée Rodin clôt une galerie d'exposition à l'air libre et crée une terrasse ouverte le long d'un mur de ce bâtiment. (...) »
22/02/1994	État français	Archives de Paris, Permis de Construire (1979-1994), 2202W-11	Lettre du directeur des Parcs, jardins et espaces verts, à la sous-direction du Permis de construire, concernant la demande déposée par le musée Rodin pour la galerie des marbres : « (...) Mes services se sont rendus sur place et ont relevé la présence d'un mail planté de tilleuls situés à 4,50 m de la galerie. Le concepteur prévoit la création d'une terrasse de 4,20 m de large (cotée 5 m sur le plan masse) en extension du bâtiment existant. Le projet qui se situera par conséquent à 0,30 m du tronc de 9 tilleuls risque d'entraîner le sectionnement de grosses racines, véritable système nourricier de l'arbre. J'émetts par conséquent un avis réservé sur ce dossier (...) ».
30/03/1994	État français	Archives de Paris, Permis de Construire (1979-1994), 2202W-11	Lettre du maire de Paris au préfet de la région Ile-de-France concernant la demande de permis de construire pour la galerie des marbres : « (...) Dans ces conditions, une réduction de l'emprise de cette terrasse devrait être envisagée. Sous cette réserve, je donne un avis favorable à la délivrance du permis de construire (...) ».
02/10/2001	État français	Médiathèque du Patrimoine, Section des archives courantes et de la documentation des immeubles protégés, dossier de protection : Hôtel Biron (musée Rodin), 77 rue de Varenne	Avis technique de Jean-François Grenet, conservateur du patrimoine forestier concernant « l'abattage d'arbres en espace boisé classé » (jardins du musée Rodin). « (...) Le parc de l'hôtel de Biron est protégé au titre des monuments historiques (classement en date du 12 juin 1926 portant sur « l'ancien hôtel de Biron et ses jardins ») et des sites (inscription par arrêté en date du 6 août 1975), il est classé en espace boisé à protéger au plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e arrondissement de la ville de Paris ; l'ensemble est propriété de l'État et affecté à l'Établissement public du Musée Rodin. (...) »